

Liens et séparations De l'art d'accueillir les enfants

**Actes du colloque organisé par le DERPAD
les 24 et 25 novembre 2008**



L'enfant est une personne : depuis cet héritage laissé par Françoise Dolto, un long chemin a été parcouru : les droits de l'enfant se sont considérablement développés, jusqu'à modifier profondément la teneur de la notion même d'autorité parentale. La science fournit de nouveaux outils d'assistance médicale au service d'un droit à l'enfant toujours plus revendiqué. La notion même de parentalité semble venir unifier une place qu'homme ou femme se proposerait d'occuper indistinctement auprès de l'enfant.

David Cooper proclamait en 1975 la mort de la famille. Plus de trente ans après, on peut à tout le moins faire le constat de vastes bouleversements : constante augmentation des familles dites recomposées, implication croissante de la famille élargie dans l'éducation de l'enfant, débats passionnés autour de l'homoparentalité, autour de la question des mères porteuses (dite gestation pour autrui...), etc.

La psychanalyse nous enseigne que la naissance d'un sujet, d'un être humain parlant, ne saurait se réduire à la seule production de chair. Pour simplement pouvoir vivre, un enfant doit entrer dans des liens, un monde symbolique de langage où il trouvera une place. Comment les professionnels de l'enfance se situent-ils par rapport à cette "modernité" ? Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles à considérer comme des progrès ? Comment les pratiques professionnelles et le travail avec les familles se trouvent-elles interrogées par tout cela ?

Le DERPAD propose d'interroger cette construction, cette génération du sujet. De chacun dans son champ propre, le positionnement éthique pourra être attendu. Aux professionnels les plus directement confrontés aux incidences de cette problématique du lien et de la séparation, ne reviendrait-il pas de se soustraire à l'idéal d'une décision pleinement justifiée, et de rappeler la pensée à sa nécessaire complexité.

Il s'agit de permettre à chaque enfant d'occuper sa place, une place à laquelle il a droit, bien sûr, mais aussi une place qui lui signifie également sa limite d'être humain confronté à la différence des sexes et des générations, une place où lui est signifié l'interdit, condition nécessaire à l'exercice de sa liberté. Dans une société qui progresse toujours plus vers l'individualisation de chacun, quelle est la place pour des professionnels de l'enfance confrontés, aux vicissitudes des liens, liens familiaux, liens sociaux, tels qu'ils se tissent aujourd'hui ?

Sommaire

-> Accès au chapitre en cliquant sur le titre en bleu.

[Préserver la continuité des liens dans les séparations familiales conflictuelles](#)
Dominique Versini

[Eléments d'histoire de la relation parents-enfants](#)
Marie-France Morel

[Filiation et langage](#)
Jean-Pierre Winter

[Souffrance des professionnels confrontés à des nourrissons exposés à des troubles graves de la parentalité](#)
Martine Lamour

[Ethique et filiation](#)
Jean-Daniel Causse

[Adoption et parenté](#)
Nazir Hamad

[Le soutien à la parentalité](#)
Didier Houzel

[Protection judiciaire de l'enfant en danger et autorité parentale](#)
Catherine Sultan

[Le respect des liens nécessaires à la construction de l'enfant dans le dispositif judiciaire et administratif de protection de l'enfant](#)
Michèle Créoff

[Eduquer ses enfants aujourd'hui](#)
Aldo Naouri

[Penser les transformations de la parentalité](#)
Irène Théry

[Actualité des solidarités intergénérationnelles](#)
Marc-Olivier Padis

[Pour nos adolescents, soyons adultes !](#)
Philippe Jeammet

Dominique Versini

Défenseure des enfants

**Préserver la continuité des liens
dans les séparations familiales
conflictuelles**



J'ai le sentiment, en considérant les travaux que mènent les différents intervenants de ce colloque, de regarder dans la même direction. Depuis que je suis défenseure des enfants, je m'interroge et je fais des propositions sur les nouvelles configurations familiales. Le défenseur des enfants est une institution, une autorité indépendante, créée en 2000 par le législateur dans la lignée de la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention aura bientôt 20 ans. Elle a été votée par les Nations Unies en 1989, la France l'a ratifiée en 1990. Nous préparons d'ailleurs cet anniversaire.

Vingt ans après, la société a bien changé. La place de l'enfant n'est pas la même. Néanmoins la Convention des droits de l'enfant pose des droits fondamentaux, valables pour tous les enfants du monde. Tous les pays qui ont ratifié la convention se doivent de l'appliquer progressivement dans leur droit interne, puisque lorsqu'un pays ratifie une convention internationale, elle a valeur supérieure au droit national et s'impose.

Régulièrement, tous les quatre ans, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies auditionne chaque pays pour faire le point de la progression de l'application des droits fondamentaux de l'enfant. Evidemment, tous les pays du monde ne sont pas à un niveau égal ; le Comité des droits de l'enfant fixe des objectifs en tenant compte du niveau de développement économique et démocratique des pays. On ne peut pas comparer les avancées dans certains pays très pauvres et dans les nôtres. Nous qui figurons parmi les pays les plus riches du monde et les plus avancés démocratiquement, avons à présenter un rapport. Le gouvernement en présente un, et le défenseur des enfants en présente un autre, indépendant, aux Nations Unies. Notre rapport a été publié en début d'année 2009 sur notre site.

En tant que défenseur des enfants, j'ai principalement trois missions. D'abord, recevoir des réclamations concernant des enfants dont les droits auraient été atteints. Cela peut être des enfants qui nous écrivent (enfants, c'est-à-dire jusqu'à dix-huit ans), des parents, des grands-parents, des professionnels de la santé et du social, des associations.

Notre deuxième mission consiste, à travers ces réclamations mais aussi à travers ce qui émerge dans les problématiques de société, à faire des propositions au Président de la République et au Parlement, puisque le défenseur des enfants n'a de lien hiérarchique avec aucune autorité gouvernementale ou politique mais doit rendre un rapport annuel à ces deux institutions. Ces propositions visent à améliorer les droits de l'enfant dans les textes législatifs, parlementaires, ou de pratiques professionnelles. C'est de cette façon que j'ai démarré mon mandat.

La troisième mission consiste bien sûr à rendre des avis sur tous les projets de loi qui concernent les enfants. Nos points de vue sont publics, vous pouvez les trouver sur notre site (www.defenseurdesenfants.fr).

Le cœur de notre mission est la promotion des droits de l'enfant : faire connaître leurs droits aux enfants, ainsi qu'aux adultes. Personnellement, je n'aborde jamais la question des droits avec celles des devoirs. Il est assez rare, quand je parle des droits des enfants, qu'on me dise : et leurs devoirs ?... Je considère que nous parlons des droits fondamentaux des enfants comme nous parlons des droits de l'homme. Les droits des enfants sont en fait les "droits de l'homme" de l'enfant. Ces droits ont des implications universelles. Par exemple, le droit pour l'enfant d'avoir une éducation inclut l'ensemble de ce qui fait éducation : c'est le rôle des parents, des éducateurs, des enseignants, de chacun, que de donner une éducation à un enfant et de lui permettre de devenir un adulte. A mon sens, opposer droits et devoirs pollue les débats.

Comme défenseur des enfants, nous recevons des réclamations, des courriers qui montrent des atteintes aux droits des enfants. Nous les analysons avec une équipe de juristes, de psychologues, et un magistrat. Par ailleurs nous avons des relais, des représentants dans chaque département qui me représentent auprès des autorités, mais qui peuvent aussi recevoir des réclamations, donner des conseils. Mais tout le travail de fond d'analyse des dossiers est fait dans notre équipe du siège.

A travers ces réclamations, ce qui émerge de façon constante depuis que j'ai été nommée en 2006, mais c'était aussi le cas précédemment, ce sont des réclamations concernant des enfants au cœur de conflits familiaux, de séparations parentales, à l'occasion de situations de placement décidées par le juge. Ces problématiques autour du placement mettent en jeu une conception qu'il va falloir à mon avis discuter, travailler, mais qui évolue déjà dans certains domaines, avec certains professionnels. La question qui se pose est : qu'est-ce que c'est que ce lien avec une assistante familiale, avec une famille d'accueil ? Pourquoi, au nom du fait qu'un enfant ne devrait pas s'attacher à une nounou, à une famille d'accueil, l'enlève-t-on brutalement d'une famille pour le mettre dans une autre ? "Parce qu'il pourrait s'attacher, et n'arriverait plus à se ré-attacher à ses parents"... Comme si on ne pouvait pas aimer à la fois ses parents, une nounou, des grands-parents, un oncle, une

tante, des copains... Comme si le lien affectif n'était pas tellement plus large finalement. C'est une véritable interrogation.

La question de fond est celle du lien de l'enfant : avec ses parents ; avec sa famille au sens large ; avec sa famille recomposée comme c'est le cas aujourd'hui ; avec sa famille d'accueil quand c'est le cas (le moins souvent possible, mais lorsqu'il n'y a pas d'autre solution, cela peut se faire pour un temps ou pour plus longtemps) ; ou encore le lien de l'enfant lorsqu'il vit dans une famille homoparentale... Quel est alors son lien avec le compagnon de son père ou la compagne de sa mère ? Quel est son lien lorsqu'il a à la fois un père et une mère biologiques, mais qu'il vit dans un foyer homoparental ? Quel est le lien dans les familles recomposées avec le beau-père, la belle-mère, les demi-frères et sœurs, les quasi-frères et sœurs, les grands-parents issus de cette recomposition ?

Je crois qu'il s'agit d'une véritable question de société, une question à laquelle nous devons apporter des réponses aux enfants, dans leur intérêt. Il s'agit d'un intérêt fondamental, de l'intérêt supérieur de l'enfant, parce que le droit de l'enfant de pouvoir vivre en famille, tel qu'il a été posé dans la Convention internationale des droits de l'enfant, a été interprété par le comité des Nations Unies, par la jurisprudence européenne, par les conventions internationales, dans un sens très large. Que veut dire vivre en famille aujourd'hui ? La famille aujourd'hui, ce sont bien sûr les parents, mais aussi tous ceux qui entourent l'enfant, tous ceux avec lesquels il a un lien affectif. Ce qui ressort de cette exigence, c'est le droit de l'enfant, quels que soient les aléas de sa vie familiale, à conserver un lien affectif auquel il tient, avec des adultes qui partagent sa vie, qui contribuent à son éducation, à son évolution, à son équilibre psychique au sens large et à son épanouissement.

Nous nous sommes beaucoup interrogés sur ces questions. En 2006, j'ai rendu un rapport au Président de la République et au Parlement en proposant un statut des tiers, c'est-à-dire en proposant de sécuriser le lien juridique des tiers qui participent à la vie des enfants au titre de la parentalité ; pas au titre de la parenté, puisque ce ne sont pas les parents, mais à celui de la parentalité. Il s'agit d'interroger ce lien, et d'en renforcer la sécurité juridique dans l'intérêt de l'enfant, parce que ces tiers s'investissent, créant ce lien qui justifie que l'on puisse garantir à l'enfant, s'il le souhaite évidemment, de pouvoir le maintenir. C'est d'ailleurs dans ce sens, pour rapprocher des personnes qui, elles, sont inscrites dans la parenté, les grands-parents, que le législateur avait inscrit un droit pour l'enfant de pouvoir maintenir des relations personnelles avec ses grands-parents, même si les parents ne sont pas dans les meilleurs termes avec leurs propres parents. Parce que c'est un droit de l'enfant que de pouvoir être dans cette continuité du lien affectif.

Bien sûr, l'application pratique n'est pas simple. Les magistrats font toujours preuve de beaucoup de prudence pour ne pas aggraver des conflits familiaux en prenant des décisions trop abruptes. Néanmoins il est important que les choses soient posées dans la loi, dans le droit. Cela permet une réflexion, un travail de la jurisprudence. Même si ce n'est pas appliqué stricto sensu, tel qu'écrit dans le texte, cela signifie que c'est possible. Evidemment on se fie toujours aussi au professionnalisme du magistrat qui doit prendre en compte l'ensemble d'une situation familiale pour éviter de l'aggraver. Mais en sachant que ce droit existe, il va pouvoir mieux le positionner que s'il n'est pas écrit clairement. La loi a cet avantage d'affirmer ce qui est possible ; il y a ensuite de nombreux cas de figure différents, ce qu'on appelle la jurisprudence. J'avais proposé que l'on pose un statut des tiers, durant le temps de vie de l'enfant avec ce tiers. Plus concrètement, cela concerne le beau-père, la belle-mère, les quasi frères et sœurs, enfin toute cette parentèle qui entoure les enfants d'aujourd'hui. Quel lien, quel partage trouver ? Est-ce que le tiers peut effectuer un certain nombre d'actes de la vie quotidienne pour l'enfant, ce que je proposais sous la forme d'un mandat d'éducation ? Pour ceux qui s'investissent vraiment, ne pourrait-il y avoir un partage de l'exercice de l'autorité parentale ? Les parents ont chacun l'autorité parentale. Elle ne se délègue pas. Si on la délègue, on la perd. Les juges sont très prudents pour accepter une telle délégation. Par contre, un texte existe qui permet de partager l'exercice de l'autorité, c'est-à-dire de partager ce que l'on a soi-même, pas ce qui nécessite l'accord de l'autre parent. C'est ce que je proposais en simplifiant, en proposant une convention homologuée. Ce serait possible dans les familles recomposées, ce serait possible également dans les familles homoparentales.

Pour les familles homoparentales, nous n'avons pas pris position sur les droits des adultes, sur le mariage homosexuel ou sur l'adoption à deux d'un enfant, mais sur l'intérêt de l'enfant. Son intérêt est qu'il puisse savoir quels sont ses liens avec les personnes qui participent à son éducation. Lorsque dans une famille homoparentale il y a une mère biologique et une compagne de cette mère, il n'est pas envisageable, même s'il y a un père biologique par ailleurs, que l'enfant ne puisse pas comprendre quel est le lien avec cette deuxième maman, et que l'on ne puisse pas considérer qu'il n'y a pas une forme de lien juridique qui permette de sécuriser cette relation, au cas où (puisque nous sommes quand même dans une tendance de ruptures répétitives d'unions de toutes formes) il y aurait séparation, puisqu'une famille homoparentale peut aussi être

recomposée. Afin que ce tiers qui a vécu avec l'enfant, avec lequel l'enfant a créé des liens, puisse continuer à maintenir un lien. En fait il s'agit de la protection du lien affectif quotidien, qui crée un lien fort, qui participe de l'éducation, de l'équilibre de l'enfant.

Un avant-projet de loi est cours. Il sera présenté en 2009 et à mon avis les débats seront vifs, parce que nous sommes sur des sujets sensibles. Je crois qu'il correspond à un besoin pour les enfants de pouvoir voir leurs liens sécurisés. Ces reconnaissances seraient bien sûr facultatives, et ne seraient effectives que quand cela est souhaitable dans la famille, et quand le juge estime que cela va dans l'intérêt de l'enfant.

En 2006, nous avons été interpellés par les familles d'accueil. On nous signalait que lorsque des enfants étaient confiés, l'environnement disait souvent à la famille d'accueil : "Vous ne pouvez pas aimer cet enfant. Vous ne pouvez pas avoir de lien affectif avec lui parce que vous êtes un professionnel payé. Si vous vous attachez trop, il faut qu'on change l'enfant de famille d'accueil." Nous avons été saisis de cas d'enfants qui ont été changés de famille avec une violence incroyable. J'ai récemment été saisie du cas d'une petite fille qui vit dans une famille, avec une assistante familiale qui s'en occupe très bien. La maman a des problèmes de santé importants, mais voit sa petite fille tous les mercredis chez cette assistante. Or les travailleurs sociaux qui travaillent autour de la situation font tout pour que l'enfant ne s'attache pas trop à cette nounou. Par exemple Noël va arriver, et pour éviter qu'elle ne s'attache encore plus à cette famille qui l'aime trop, on va lui faire passer les fêtes dans une autre famille, qu'elle ne connaît pas. On sera ainsi sûr que Noël, la fête de l'amour et du lien affectif, ne sera pas trop chaleureux pour cette petite fille.

Il me semble que, quand on en est à ce type de raisonnement, il est important que la loi intervienne pour affirmer que le lien affectif existe. On peut le protéger. On doit le protéger. En ne le faisant pas, on met les enfants dans des situations absolument incroyables, dans des impasses.

Cette année, nous avons travaillé sur un sujet plus massif, celui des enfants vivant des séparations parentales conflictuelles. Cela représente la moitié des réclamations que nous recevons, donc un nombre extrêmement important. A l'occasion des séparations parentales, un certain nombre de parents, pas tous, sont dans un conflit dont l'enfant est l'enjeu. La société a énormément évolué sur ces trente, quarante dernières années. Depuis les années 1970, en France, en Europe en fait, une évolution constante montre un changement des configurations familiales : diminution des mariages, augmentation des PACS... Contrairement à certaines prévisions, le PACS, créé en 1999, a été énormément utilisé par les couples hétérosexuels. Le nombre de PACS a été multiplié par cinq depuis sa création. Pour donner un ordre d'idée, en 2007, 102 000 PACS ont été conclus, et 266 000 mariages – sachant aussi que beaucoup de gens choisissent la vie en concubinage ou en union libre. On sait qu'aujourd'hui la moitié des naissances a lieu hors mariage, et qu'un mariage sur dix concerne un couple qui a déjà eu deux enfants ensemble hors mariage.

Parallèlement on voit une augmentation des séparations, des divorces et des ruptures de PACS. 14% des PACS qui ont été conclus de 1999 à 2006 ont été rompus. On voit également que les couples cohabitants, c'est-à-dire non mariés, se séparent plus vite et plus que les autres. En ce qui concerne les enfants, on sait aujourd'hui qu'un enfant sur quatre ne vit pas avec ses deux parents, soit quatre millions sur seize millions d'enfants. 2,8 millions d'entre eux vivent dans des familles monoparentales. Dans 85% des cas, la mère est le chef de famille. Le père devient chef de famille dans 10% des situations ; ce taux atteint 20% lorsque l'enfant est plus grand, à partir de 16-17 ans. 1,6 million d'enfants vivent dans des familles recomposées. Enfin, personne ne connaît exactement les chiffres, mais environ trente à quarante mille enfants vivent de façon permanente dans une famille homoparentale.

Beaucoup de choses ont évolué avec le soutien du législateur, la loi a largement accompagné ce changement de société. La plupart des pays d'Europe ont accompli des évolutions législatives importantes. Le concubinage est devenu un véritable mode de vie, auquel des droits ont progressivement été conférés. On a également développé l'enregistrement des couples. Le PACS a été créé en France ; dans d'autres pays, ce partenariat porte un autre nom. Certains pays ont autorisé le mariage entre personnes du même sexe : la Belgique, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas. Dans d'autres, comme en France, on a essayé d'assouplir le divorce, de faciliter les divorces les plus pacifiés possibles, les plus consensuels. On a essayé de réduire les raisons de conflits pérennes. Et pourtant, et pourtant...

Sous l'impulsion des conventions internationales, on a également reconnu des droits aux enfants. On a supprimé toute différence entre enfant "légitime", "naturel", "adultérin". Aujourd'hui tous les enfants sont égaux, et c'est une bonne chose. Que de souffrances, il y a trente, quarante ou cinquante ans, pour les enfants naturels et les enfants adultérins... On a également mis tous les enfants à égalité sur le plan des successions, quel que soit le mode de naissance. On a également voulu associer l'enfant aux décisions qui le concernent. Ce dernier point implique la question de la parole de l'enfant, à mon sens une question sur laquelle il va falloir encore vraiment réfléchir, creuser, voire modifier les textes. Je pense que sur ce sujet, la loi doit être plus claire. Enfin, on a surtout évolué vers une égalité entre les parents, une égalité en matière d'autorité parentale. En 1970, on a supprimé la puissance paternelle, la terrible puissance paternelle.

Quand un enfant était un enfant naturel uniquement reconnu par sa mère, elle avait la puissance paternelle : le mot approprié n'existait pas, comme si la maman ne pouvait pas avoir de droits. Avec la loi Malhuret, en 1987, a été posé que les parents mariés exerçaient ensemble, conjointement, l'autorité parentale quelle que soit l'évolution de leur couple. En 1993, une loi importante affirme que l'autorité parentale conjointe est un principe qui s'applique aux parents mariés ou non mariés. En 2002 le législateur a marqué un tournant en donnant une nouvelle définition de l'autorité parentale qui s'applique à tous les parents qui ont reconnu un enfant à deux. C'est-à-dire que si on a reconnu un enfant à deux dans l'année de sa naissance, les deux parents exercent l'autorité parentale conjointe. Qu'ils soient mariés, pacsés, en union libre, et ensuite divorcés ou séparés, ils continuent à avoir le même exercice de l'autorité parentale. C'est un tournant extrêmement important qui n'a pas encore été très bien mesuré au niveau de l'ensemble de nos concitoyens, de l'ensemble des parents. En effet, cette loi de 2002 est presque une révolution. Elle est passée un peu discrètement, parce qu'on n'a pas fait suffisamment de pédagogie.

Cette loi introduit la notion de coparentalité. La coparentalité signifie que, dans toutes les décisions qui concernent la vie de l'enfant, ses parents doivent décider à deux. Ceci concerne la santé, la résidence, la protection de l'enfant, son éducation... Et, même si c'est une grande nouveauté dans notre culture, cet outil suppose qu'on associe l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et sa maturité. Cela nécessite, vous le reconnaîtrez, une certaine pédagogie du texte. Parce que ce type de débat porte vite aux excès. Il y a ceux qui trouvent que c'est ridicule, ceux qui trouvent qu'on n'en fait jamais assez. Il y a les magistrats qui ne savent pas forcément comment prendre cela... La question est celle de la place de l'enfant à l'occasion de son éducation, et ensuite celle de l'enfant lorsque ses parents sont séparés, et notamment la question de sa parole. Je pense que nous avons aujourd'hui des outils, mais qu'on n'en a pas encore bien saisi la signification.

Avec la coparentalité, la loi de 2002 dit aussi que chacun des parents, père et mère, doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant, et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. C'est sur ce point que les problèmes commencent, quand les gens se séparent et qu'ils sont dans un rapport conflictuel qu'ils ont du mal à gérer, au moins au début. Sauf que l'enfant, lui, est au milieu, et qu'au fond ce dont il a besoin c'est d'une séparation la plus pacifiée possible. Le législateur a essayé de faciliter de telles séparations, en tout cas du point de vue des procédures de droit. Et concernant l'enfant, le législateur a posé qu'il devait pouvoir maintenir des liens avec ses deux parents. Et bientôt il va poser qu'il peut aussi garder des liens avec des tiers qui ont participé à sa vie et qui comptent pour lui. Tout cela, il faut bien qu'on y arrive, mais il s'agit d'un équilibre subtil. Je me dis souvent que cette évolution de société, qui est basée sur des unions assez brèves, puisque hors de tout jugement de valeur les chiffres sont tels qu'on voit que les unions sont relativement courtes, et qu'il y a un profond renouvellement des configurations familiales sous des formes diverses.

Ces modifications traduisent la très grande liberté des adultes, fondée sur leur envie de construire des unions peut-être plus basées sur le sentiment amoureux que celles des générations précédentes. Mais cette liberté a un prix. Ce prix est celui de la pacification des séparations, dans l'intérêt des enfants. Ce prix est celui du respect de l'autre, avec qui on a choisi de faire chemin pour un temps, ce respect de l'autre dans le lien qu'il a avec l'enfant qu'on a eu avec lui. C'est le prix, non négociable pour moi, de l'intérêt supérieur de l'enfant. Beaucoup d'entre vous travaillent auprès des enfants, comme psychologues, analystes, psychiatres, éducateurs, travailleurs sociaux... Vous le savez bien. La séparation est toujours un choc. Ne pas voir l'autre au quotidien est toujours une rupture. Elle sera d'autant plus acceptée par l'enfant, je pense, que le maintien de son lien avec l'autre parent et avec tous ceux avec qui il considère avoir un lien affectif, tous ceux qui comptent pour lui, que le maintien de ces liens privilégiés est respecté.

Rien n'est pire que les conflits. Rien n'est pire que la violence. Nous devons nous inquiéter particulièrement du fait qu'un enfant soit témoin de violences conjugales, qui sont en très grande augmentation, plus de 30% d'augmentation. Il est vrai que de plus en plus de femmes portent plainte, le font savoir, et que la loi a essayé d'aider les femmes à être préservées dans leur logement, dans leur sécurité. Ce n'est pas encore tout à fait simple, mais on sait que souvent les conflits ont démarré antérieurement à la séparation. C'est la raison pour laquelle il y a tout un travail pédagogique, un travail sociétal à faire autour de ce qu'est la nécessité pour l'enfant, ce droit de l'enfant de voir ses parents se respecter l'un l'autre.

Ce que nous avons constaté, c'est que cette coparentalité est peu connue. Elle est peu connue par les parents. Pourquoi ? Plusieurs cas de figure sont possibles. Pour les couples qui se marient, on pourrait penser qu'on leur explique à cette occasion ce que seront leurs droits et leurs devoirs lorsqu'ils auront des enfants. En réalité, on lit les deux articles du code civil. Mais deux articles du code civil sans pédagogie, le jour où l'on se marie, où l'on est dans la liesse, où l'on n'est pas vraiment concentré... Les petites enquêtes que nous avons faites montrent que les gens ne comprennent pas très bien ce que cela implique. Le problème est différent pour les couples qui ne se marient pas ou se pacsent. Le PACS est un contrat entre deux adultes. Il ne parle pas du tout de l'éventuelle, de la possible filiation. Ceux-là n'ont donc aucune information. On pourrait se dire que la naissance de l'enfant serait un bon moment pour expliquer aux parents ce que sont les droits et les devoirs des parents, et les droits de l'enfant. On ne le fait pas. Par conséquent les jeunes parents, souvent pacsés ou en concubinage, ne savent pas ce qui se passe lorsqu'ils se séparent, par exemple. Ils ne comprennent pas le droit de la famille, mais comment pourraient-ils le comprendre si personne ne le leur explique ? Il y a de nombreux malentendus. Les uns croient que c'est celui qui va avoir la résidence qui va avoir tous les droits sur l'enfant. Les autres croient que, puisqu'ils ne sont pas mariés, l'enfant va obligatoirement avec sa maman. Bref, ils ne savent pas trop.

Dans la moitié des cas, du moins la moitié des divorces, les séparations se passent dans une entente relative, et les décisions sont prises par le père et la mère dans l'intérêt de l'enfant. On n'a aucun chiffre pour ceux qui ne sont pas mariés, ni divorcés par conséquent. Mais on peut supposer a priori que les gens sont à peu près dans la même tendance : la moitié se sépare dans des conditions d'entente à peu près consensuelle, et la moitié a des conflits sur les points majeurs. Les principaux sujets de conflit sont la résidence de l'enfant, la pension alimentaire, les droits de visite et d'hébergement. La question cruciale est souvent : chez qui va habiter l'enfant ? Parce qu'en plus il y a un malentendu : les gens croient que la résidence implique la garde. D'ailleurs on entend souvent : j'ai la garde de l'enfant. Pas du tout : c'est la résidence qui est fixée chez l'un des parents, ou chez l'un et l'autre pour la résidence alternée. Ce n'est pas la garde, puisque les deux parents ont l'autorité parentale conjointe. Ils doivent prendre tous les deux toutes les décisions importantes qui concernent leur enfant, même quand ils ne vivent pas ensemble. C'est là une source de problèmes, parce que par définition, quand on ne vit pas ensemble, on n'est pas toujours disponible pour s'entendre sur toutes les questions. Et c'est cette pédagogie-là qui est fondamentale. Les gens ne savent pas qu'ils doivent prendre ensemble les décisions concernant la santé, notamment en cas de problème important. Les décisions concernant la scolarité sont également soumises à cette autorité conjointe. On ne peut pas inscrire un enfant dans un établissement scolaire, ni le changer d'établissement sans l'accord de l'autre parent. C'est interdit. Et pourtant on s'aperçoit que même à l'Education nationale, malgré un certain nombre de circulaires, les établissements scolaires ne le savent pas. Et lorsqu'un parent veut changer son enfant d'établissement, on lui donne un bon de sortie, un exeat, alors que le deuxième parent devrait donner son accord, même si l'enfant ne vit pas chez lui.

La résidence n'est pas la garde. Il n'y a pas de garde : il n'y a que l'autorité parentale conjointe. On n'est pas parent-gardien, ça n'existe plus. Ce parent-gardien signifiait vraiment : je suis gardien, je suis propriétaire, je décide de tout. Un tel statut n'existe plus. Les gens ignorent par exemple qu'on ne peut pas prendre de décision concernant la religion à un seul. C'est-à-dire qu'on ne peut pas décider de faire baptiser l'enfant tout seul, sans l'accord de l'autre. C'est ce que le droit appelle : les actes graves. Ce sont les actes importants qu'on ne peut pas faire sans l'autre parent. Parce que l'autre parent n'est pas, sauf dans de très rares cas, dépossédé de son autorité parentale. Les juges enlèvent rarement l'autorité parentale à l'un des parents. C'est quelque chose d'absolument exceptionnel ; même quand l'enfant est placé, les parents conservent très souvent l'autorité parentale conjointe. Là aussi, les problèmes et les malentendus peuvent apparaître, car les professionnels de l'aide sociale à l'enfance ne respectent pas toujours cette autorité parentale conjointe qui fait que l'on doit demander l'accord des parents pour les actes importants.

J'ai assisté à une rencontre avec des familles d'ATD Quart Monde. J'en ai été bouleversée. Ils avaient tous vécu des situations de placement d'enfants. Et souvent des placements sur plusieurs générations. Une famille essayait de raconter son histoire – c'était tellement dur qu'ils n'y arrivaient pas. Alors des amis à eux mimaient cette histoire. Ils mimaient un enfant placé dans une famille d'accueil. L'enfant un soir est hospitalisé aux urgences. L'hôpital appelle, mais se trompe : au lieu d'appeler la famille d'accueil, il appelle le père de l'enfant et demande s'il est bien l'assistante familiale qui garde l'enfant un tel. Et le père dit que non, qu'il est son père. On lui a raccroché au nez. On lui a dit que c'était une erreur, on ne lui a pas dit que son enfant était à l'hôpital. On a raccroché. C'est absolument invraisemblable, mais vécu. Ce genre d'exemple montre l'intérêt de la loi : on ne peut pas ne pas informer un parent que son enfant est hospitalisé. Le confier à l'aide sociale à l'enfance n'est pas le déposséder de sa famille. Le travail pédagogique encore à faire est, on le voit, extrêmement important.

On constate également que les décisions de justice sont souvent mal comprises par les parents. D'abord parce que le droit

est compliqué, et que souvent les décisions de justice sont écrites dans un langage peu compréhensible. Certains juges font beaucoup d'efforts pour essayer d'expliquer et de clarifier. Vous savez qu'en matière d'autorité parentale et donc de séparation, celui qui est chargé de prendre toutes les décisions qui concernent le lien, c'est le juge si les parents n'ont pas décidé par eux-mêmes.

La loi actuelle est bien faite. Les parents sont vraiment encouragés à prendre ensemble toutes les décisions à l'occasion de la séparation : les décisions sur la résidence, la pension alimentaire, les droits de visite et d'hébergement, les vacances etc. Le juge aux affaires familiales ne demande que cela, que des parents arrivent devant lui avec un accord. Dans ce cas, il l'homologuera en ayant vérifié si l'intérêt de l'enfant est bien préservé, si les parents n'ont pas pris des décisions abracadabrantesques, du type une semaine chez l'un à Lyon et une semaine chez l'autre à Paris, ce qui en matière de résidence alternée peut ne pas être forcément considéré comme équilibré pour l'enfant, dont la vie quotidienne doit pouvoir rester relativement facile. Mais à part de rares exceptions de ce type, si l'accord est équilibré, le juge homologue l'accord.

En fait, la loi invite vraiment les parents à être acteurs de leur coparentalité. C'est la raison pour laquelle il faut qu'on arrive à encourager les parents à pouvoir s'entendre avant de rencontrer le juge, pour amener un accord qui est dans l'intérêt de l'enfant, et qui est, dans les cas extrêmes, moins humiliant, puisque si les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord, le juge tranchera. Il ne tranchera pas forcément en faveur de l'un et l'autre des parents, il va falloir qu'il fasse un choix. Ce ne sera pas forcément le choix des deux parents, mais parfois, et même souvent, les juges aux affaires familiales tranchent en faveur du parent le moins conflictuel, de celui qui maintient le plus l'équilibre de son enfant. C'est pour cette raison que lorsque certains parents se lancent dans une guerre des procédures, dans une guerre des certificats médicaux, dans un refus de respecter les droits de visite, les droits d'hébergement, les temps de vacances, je les mets vraiment en garde. Au bout du compte, cela peut être extrêmement contreproductif. D'abord c'est toujours préjudiciable à l'équilibre de l'enfant qui est pris au milieu, voire, dans certains cas extrêmes, instrumentalisé, et qui va finir par croire qu'il n'a envie d'être qu'avec l'un ou qu'avec l'autre. Il ne va pas vouloir faire de peine, va exprimer sa souffrance par tout un ensemble de maux variables suivant son âge. L'enfant ne peut pas être au milieu et décider quoi que ce soit. Ce sont les parents qui doivent être responsables et qui gagnent à amener au juge un accord consensuel qui montre que l'équilibre de l'enfant et le respect des liens de l'enfant avec ses deux parents sera préservé après la séparation.

Le juge aux affaires familiales n'est pas un juge spécialisé comme le juge des enfants. C'est une fonction qui n'est en général ni très valorisée, ni très valorisante. C'est un temps, un passage dans la carrière d'un juge. Dans les propositions que je fais cette année, je souhaite que le juge aux affaires familiales puisse devenir un juge spécialisé, qu'il puisse être formé dès l'Ecole Nationale de la Magistrature pour avoir des notions solides en psychologie de l'enfant, en psychopathologie... Depuis cette année seulement, il y a une formation, de quarante heures. C'est peu. Cela ne suffit pas pour pouvoir se déterminer dans des situations très conflictuelles, avec des couples qui sont dans des conflits anciens, lourds, parfois pleins de mauvaise foi. Cela ne suffit pas non plus pour savoir prendre en compte la parole de l'enfant. Cela ne suffit pas pour savoir quelle est la meilleure décision pour ne pas aggraver le conflit dans ce couple, et maintenir un équilibre pour l'enfant. Ce n'est pas toujours facile. C'est un métier extrêmement difficile. C'est pour cette raison que je plaide aussi pour qu'il y ait des psychologues dans les tribunaux de grande instance. Il y en a par exemple au TGI de Paris, et cela constitue une aide importante pour les magistrats, parce que je crois qu'aujourd'hui il faut porter un regard pluridisciplinaire sur des situations très complexes.

Il faut savoir que le contentieux de la famille est très important : 65% des affaires qui sont traitées dans les tribunaux de grande instance, soit 360 000 affaires, un nombre énorme. Les juges aux affaires familiales ont énormément de dossiers. Ils ont donc peu de temps à consacrer à la conciliation des parents. Le rôle normal du juge, lorsque les parents n'arrivent pas avec un accord, est en effet de concilier. Mais en un quart d'heure ou vingt minutes, vous ne pouvez pas concilier. Concilier est un métier en soi. Je plaide donc beaucoup pour le développement de la médiation familiale en amont, avant de rencontrer le juge aux affaires familiales. Devant le juge, je plaide aussi pour que la médiation familiale soit rendue obligatoire. Je pense qu'il faut développer une culture de la médiation pour amener les gens à prendre conscience que c'est une chance de pouvoir décider soi-même. Et que ce n'est pas une chance pour l'enfant que de se retrouver dans un conflit qui va finir par être tranché dans un sens qui ne va pas nécessairement apaiser le conflit entre les parents.

Les magistrats n'ont pas non plus le temps de la pédagogie. Les parents ne sont pas suffisamment informés de ce que signifie la résidence, qui (rappelons-le encore) n'est pas la garde ; le respect du droit de visite, et les conséquences d'une infraction. Par exemple la non-représentation d'enfant est un délit grave qui peut être sanctionné jusqu'à un an de prison.

Je vais conclure par quelques propositions. Je vous l'ai dit, je souhaite qu'il y ait une information très en amont sur ce qu'est la coparentalité, notamment à l'occasion de la naissance : dans les carnets de santé, livrets de famille etc. Que l'on puisse avoir un temps, deux mots, un quart d'heure, pour l'expliquer aux parents, comme on explique à la maternité comment fonctionne le carnet de santé. Je souhaite qu'on inscrive dans la loi un dispositif de médiation familiale pour qu'avant de voir le juge, les gens aient eu au moins une séance d'information gratuite et obligatoire pour comprendre l'intérêt qu'ils ont à élaborer un accord ensemble, et que les juges qui ne prescrivent la médiation que dans 1% des cas (3710 affaires sur 360 000), envoient plus les gens en médiation pour donner une place à la responsabilité.

Enfin, concernant l'enfant et le maintien de ses liens avec ses parents, je souhaite qu'on inscrive dans le Code civil un article qui dise clairement que l'enfant a le droit de maintenir des relations personnelles avec ses deux parents après leur séparation. Aujourd'hui, il est seulement écrit, comme je vous le disais, que chacun des père et mère doit maintenir des relations avec l'enfant et respecter les liens de l'enfant avec l'autre parent. Mais je souhaite qu'on précise, comme on l'a explicitement écrit pour les grands-parents, que l'enfant a le droit de maintenir des relations avec son père et sa mère après la séparation.

Mais parallèlement, pour respecter un équilibre, je souhaite aussi que l'on puisse permettre à un autre niveau, qui n'est pas celui du droit des parents, le droit pour l'enfant, s'il le souhaite, quand il vit dans des familles recomposées (et il va vivre presque inéluctablement je dirais, à un moment ou à un autre dans une famille recomposée), si pour lui c'est un lien affectif fort, de ne pas être privé du maintien de ce lien.

Pour conclure, cette nouvelle société, cette nouvelle façon de vivre permet à la fois plus de liberté, en autorisant les adultes à organiser leur vie de façon moins contrainte et moins sous le regard de la société comme c'était le cas des générations précédentes ; elle demande en revanche que les adultes soient aussi beaucoup plus sensibilisés à leurs devoirs de parents et aux droits de l'enfant. Aussi nous devons-nous de faire un peu bouger le droit, pour amener plus de pacification, plus de responsabilité, plus de décisions à deux, puisque quand on a eu un enfant à deux, on doit prendre les décisions importantes qui le concernent à deux. Je comprends que, suivant les histoires familiales, ce n'est pas toujours facile pour les parents. Mais dans l'intérêt de l'enfant on n'a pas tellement d'autre choix que d'essayer d'amener les parents au moins à entrer dans cette culture de la pacification, et donc de la médiation familiale et du respect de l'autre.

Marie-France Morel

Historienne, présidente de la société
d'histoire de la naissance

**Eléments d'histoire de la relation
parents-enfants**



Voyageons dans le temps, remontons assez loin. Les choses ont longtemps été très différentes de ce que Madame Versini nous a décrit. Premièrement, jusqu'au XXe siècle, la majorité des enfants naît au sein de couples mariés selon le rituel chrétien. Une des finalités principales du mariage est d'avoir des enfants. Les naissances hors mariage ont été pendant longtemps fort peu nombreuses : au XVIIIe siècle, environ 2% à la campagne et 5% en ville. L'augmentation de ce qu'on appelait l'illégitimité s'est surtout faite au XIXe siècle, et dans certaines grandes villes ; on a pu arriver jusqu'à 20% d'enfants illégitimes, mais il s'agit de cas à part. Véritablement, massivement, le lieu de naissance de l'enfant est une famille mariée, devant monsieur le curé sous l'ancien régime, et devant monsieur le maire et monsieur le curé ensuite. Ce qu'il faut vraiment avoir en considération, c'est que "filles-mères" et "bâtards" sont très mal considérés. J'ai mis ces mots entre guillemets, parce qu'ils ne sont plus utilisés. Ils ne sont plus politiquement corrects aujourd'hui, mais si vous regardez la littérature vous vous rendez compte que cela a été une réalité absolument stigmatisante pendant des siècles, sauf peut-être dans la famille royale à certains moments. Mais c'était là encore un cas totalement à part.

Pour bien comprendre ce qu'est le mariage dans la société européenne, il faut voir ce qu'est le mariage chrétien. Ses fondements théologiques ont été codifiés par l'Eglise dans les grands traités de droit canon du XIIe siècle. C'est au XIIe siècle que se fixe l'idée que le mariage est un sacrement, qu'il est légitimé par l'union charnelle (ce qu'on appelle le consensualisme), qu'il est indissoluble (il ne peut être dissous que par la mort d'un des deux conjoints), qu'on ne peut pas épouser plusieurs personnes (la monogamie), et qu'enfin on ne peut pas épouser son père, sa mère, son frère ou sa sœur, ni son cousin, son cousin issu de germain, ni son cousin issu d'issu de germain... On aboutira au XIIe siècle à des interdits de parenté qui remontent extrêmement loin, ce qui sera d'ailleurs un moyen commode de faire éventuellement annuler les mariages, au nom de ce qu'on ignorait cette parenté...

La finalité du mariage chrétien est la procréation et l'éducation des enfants. De nombreuses miniatures médiévales donnent une représentation idéale de la répartition des rôles au sein de la famille. L'homme a posé sa main sur l'épaule de sa femme et lui délègue la responsabilité de l'éducation des enfants. Ce geste de la main posée sur l'épaule est un symbole très fort que l'on retrouve fréquemment dans les tableaux. La femme accepte ce pouvoir en posant la main sur les épaules de ses deux enfants.

Le mariage d'autrefois est aussi une union économique. Dans la société ancienne, surtout la société paysanne, mais aussi en ville, il est très difficile de vivre seul. Celui qui vit seul est en général très pauvre, et même marginalisé. Les personnes seules finissent souvent à l'hôpital.

Dans le monde paysan, comme par exemple pour l'abattage du porc en décembre, le travail de la femme est nécessaire et complémentaire de celui du mari. C'est le cas aussi pour les couples d'artisans qui sont dans les villes ou dans les campagnes. Le couple est une unité de production. Se marier est donc finalement doubler sa capacité de production, en quelque sorte. Cette dimension ne doit jamais être oubliée.

Dans de nombreuses peintures religieuses représentant la Sainte Famille se retrouve l'idée de ce que la plupart des gens travaillent ensemble à domicile, souvent dans une ferme. Par exemple, saint Joseph est en train de raboter une planche, la Vierge tisse un galon sur un petit métier à tisser, et l'enfant est au milieu d'eux. L'image montre le travail de tous les membres de la famille, et l'harmonie, puisqu'ils sont ensemble toute la journée.

Combien les gens avaient-ils d'enfants autrefois ? Il court sur cette question pas mal d'idées reçues que je voudrais en partie démolir. On croit que les gens d'autrefois avaient beaucoup d'enfants. C'est vrai pour les familles de notables, où les femmes sont en général mariées jeunes, n'allaitent pas, et ont donc beaucoup d'enfants. Dans les familles de paysans et d'artisans, les femmes sont mariées plus tard, allaitent en général pendant deux ans, et espacent naturellement les enfants. Elles n'ont guère plus de quatre ou cinq enfants. Les familles populaires ont donc moins d'enfants à cause des effets contraceptifs de l'allaitement maternel prolongé.

Nous avons quelques images de familles très nombreuses. Evidemment, celles qui se font représenter en tableau sont des familles du haut de la société, en général les familles nobles pour le XVIe siècle. Dans beaucoup de ces peintures, la représentation des familles inclut les vivants bien sûr, mais aussi les morts. Et quand il y a deux mariages, le portrait de famille montre en général la première épouse.

La représentation des morts dans les portraits de famille peut nous étonner. Mais il faut garder à l'esprit la norme de l'époque : au dix-septième siècle, sur cent enfants qui naissent, seuls cinquante, la moitié, arrivent à l'âge adulte.

On a moins d'images des familles populaires. Heureusement, il y a la photographie à partir du XIXe siècle. On retrouve toujours dans l'iconographie cette idée que la famille est une unité de production où les enfants ont leur part. Une photo montre par exemple une famille populaire américaine en 1912 qui vit du travail des fleurs artificielles ; les enfants travaillent véritablement, en même temps que leurs parents.

Je voudrais revenir sur les fondements de l'autorité absolue du *pater familias*, qui va être la règle jusqu'à la Révolution française, et même au-delà, nous verrons comment. Il faut partir du droit romain, où l'autorité du *pater familias* repose sur la *patria potestas*, la fameuse puissance paternelle, qui lui donne théoriquement droit de vie et de mort sur les membres de sa famille. Cette puissance paternelle du droit romain a été reprise dans un certain nombre de droits coutumiers du nord de la France, et dans le droit romain écrit du sud de la France. Mais elle a été mâtinée, si je puis dire, de christianisme. Le résultat est que le père de famille a une souveraineté absolue sur sa femme et sur ses enfants parce qu'il est reflet de dieu. Je voudrais citer un très beau texte, le texte essentiel d'un juriste au XVIe siècle, Jean Bodin : *Les Six livres de la République*.

“Sur cette ressemblance à Dieu se fondent les devoirs des enfants envers leur père. Ils doivent aimer, révéler, nourrir le père, et ployer sous ses mandements en toute obéissance, supporter et couvrir les infirmités et imperfections.” Donc même si le père est un tyran, même s'il n'a rien de respectable, l'enfant doit lui obéir. “Il n'épargnera jamais ni son bien ni son sang pour sauver la vie de celui qui est la sienne. En retour [c'est là que le christianisme apporte sa touche], la loi de Dieu et de nature oblige le père à nourrir l'enfant tant qu'il est impuissant et à l'instruire en tout honneur et vertu.” Le père a donc effectivement tout pouvoir, l'enfant doit lui obéir. L'enfant n'a que des devoirs, et aucun droit. Il est important de le souligner, en comparaison avec ce qui a été dit de la situation actuelle. En revanche, le père a des droits et des devoirs. Il a le devoir que lui impose la loi divine. Simplement, nulle intervention de la puissance publique n'est concevable pour l'obliger à respecter ses obligations morales.

Pourquoi cette puissance paternelle est-elle ainsi affirmée dans un contexte chrétien ? Le Livre Premier donne la clé de tout ce système : la famille bien conduite est la vraie image de la République (c'est-à-dire de l'Etat, dans le vocabulaire de la Renaissance). “Est la puissance domestique semblable à la puissance souveraine ; aussi est le gouvernement de la République. Ainsi que tous les membres, chacun en particulier faisant leur devoir, tout le corps se porte bien, aussi les familles étant bien gouvernées, la République ira bien.” Autrement dit, s'il y a de l'ordre dans les familles, si les pères tiennent bien leur femme et leurs enfants, l'Etat sera en bon ordre. Ce point est fondamental : d'une certaine manière, les pères de famille sont les garants de la sûreté et de l'ordre dans l'Etat. A la fin de cette page, une déclaration royale de 1639 affirme : “La naturelle révérence des enfants envers leurs parents est le lien de légitime obéissance des sujets envers leur souverain.” C'est dans la famille que les enfants apprennent à obéir, comme ils obéiront plus tard à leur souverain. Et si la famille se défait, s'en est fait de la République, de l'Etat.

Cette conception extrêmement forte de la famille comme lieu d'autorité s'accompagne d'une conception de l'enfant comme d'un être qui n'est pas individualisé. L'enfant est le maillon d'une lignée. En fait dans les familles anciennes, la circulation du prénom se fait très souvent sur un rythme ternaire, des grands-parents aux petits enfants. C'est un prénom qui est signifiant pour la lignée, et qui ne doit pas être interrompu. Quand celui qui porte ce prénom meurt, c'est comme si la chaîne était rompue. On va donc redonner ce prénom à un enfant “refait”, un enfant “bis”, qui va, lui, pouvoir transmettre ce prénom à sa descendance.

Dans les portraits de famille du XVIe et du XVIIe siècles, cette idée de transmission du pouvoir d'une famille d'un père à ses enfants, ou d'un grand-père à ses petits enfants est très forte, notamment avec ce geste très expressif du père posant la main sur l'épaule de l'enfant.

Le tout-petit enfant, même si c'est un garçon, est du côté de la mère tant qu'il est un bébé. Il est nu pour bien montrer son sexe, et aussi pour ressembler à un enfant Jésus. Les peintures sacrées sont extrêmement importantes à cette époque, et une partie de la sacralité de l'enfant Jésus rejaillit sur les enfants ordinaires.

Les enfants sont par ailleurs considérés comme des adultes en miniature, ou inachevés. Dans une miniature représentant Aristote donnant des leçons à Alexandre, le futur conquérant est représenté comme un adulte miniature, tout petit par rapport au savant qui enseigne. Ce sont des êtres imparfaits, et surtout dénués de raison. Souvenez-vous qu'on entre dans l'âge de raison à sept ans. Avant sept ans, on n'a pas assez de raison, pas assez de discernement en particulier, pour savoir si on fait le bien ou le mal ; on ne peut donc pas pécher. Les châtiments corporels sont nécessaires, l'enfant doit être dressé,

voire dompté, comme un animal sauvage. Les représentations de fessées d'enfant sont récurrentes dans l'iconographie, du Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle sans discontinuité, comme on peut le voir par exemple dans les marges de certains manuscrits savants. Cette sorte de scène est plutôt réjouissante pour le lecteur, récréative disons. On ne parle pas de mauvais traitement à l'époque. Le proverbe "Qui aime bien châtie bien" a longtemps été considéré comme un principe important en matière éducative.

Une constante dans l'iconographie de la petite école (nous dirions primaire aujourd'hui) est que le maître d'école, s'il arbore un livre, tient surtout un fouet. Parce qu'on ne peut bien apprendre les rudiments qu'à coups de punition corporelle. En dehors du coup de fouet sur les fesses, le coup de règle sur les doigts a existé pendant longtemps.

Une image d'Epinal montre que la violence est importante à toutes les étapes de la parentalité : "J'embrasse, j'emmailote, je châtie." Le maillot est le premier tuteur, la première contrainte que l'enfant subit à sa naissance, pour achever son corps. Quand il est plus grand, c'est la fessée qui le fait grandir bien droit.

Revenons sur le portrait de famille avec vivants et morts. L'origine de cette manière de placer le père et les garçons à gauche, et la mère à droite s'explique donc par le fait que s'il est à gauche pour nous, c'est qu'il est à droite pour la figure sacrée. Pendant longtemps en effet, les représentations de famille se sont trouvées, notamment dans le monde germanique, sous des tableaux qui représentaient des scènes sacrées, en général des résurrections, destinées à orner les chapelles familiales de ces grandes familles. Les enfants morts sont montrés comme des personnages plus pâles, ou à moitié représentés, voire, quand ils sont morts très jeunes, sous la forme de petits personnages dans des suaires avec des croix. Ils ne sont alors même pas sexués tellement ils sont morts de bonne heure, mais sont quand même inclus dans la famille, qui comprend les vivants et les morts. C'est, à l'époque, un code pour représenter ceux qui sont morts. On les mentionne, mais un peu comme en pointillés, parce que, pour certains qui sont morts depuis longtemps, on ne sait pas trop à quoi ils ressemblaient.

Rappelons à ce propos un proverbe bavarois : "Trois enfants au ciel, et le salut des parents est assuré". En effet, il faut comprendre ce destin des enfants morts dans le contexte de la christianisation. Un enfant mort, du moment qu'il a été baptisé, va directement au ciel. Tant qu'il n'a pas atteint l'âge de raison, précisément, il n'a même pas besoin de passer par le purgatoire. Au ciel, il constitue un petit ange qui peut ensuite intercéder pour ses parents restés sur terre. C'est donc une grâce dans le christianisme de cette époque, que d'avoir plusieurs enfants au ciel. C'est pourquoi on ne les oublie pas quand on présente la famille devant Dieu, par exemple à l'occasion d'un ex-voto (une petite peinture offerte à un sanctuaire pour obtenir une grâce, ou par suite de l'obtention d'une grâce).

Dans une société christianisée à 100%, la Sainte Famille reste le modèle de toutes les familles. Ses protagonistes sont supposés s'inscrire dans un cercle harmonieux où est censée circuler une authentique affection.

Je voudrais insister sur le fait que les familles recomposées ne sont pas une nouveauté du XXe siècle. Simplement, elles étaient recomposées non pas par la séparation des parents, mais par la mort d'un des parents. Les historiens démographes ont calculé qu'en France, au XVIIIe siècle, la moyenne de durée des unions était de quinze ans, non pas à cause du divorce, puisqu'il n'existait pas, mais de la mortalité d'un des deux époux. Il y a donc de fréquents remariages, surtout du côté des hommes. Je prends l'exemple de Rubens, très bien documenté par ses peintures. A 29 ans, en 1606, il épouse une jeune femme de 18 ans. Ce premier mariage lui donnera trois enfants. La femme va mourir en 1626. Des trois enfants, l'aînée Clara Serena va mourir à treize ans, en 1623, avant la mère. Les deux autres enfants, des garçons, vont survivre à la mort de leur mère, et sont représentés en 1626, le cadet étant d'ailleurs protégé par ce même geste de la main par l'aîné. Quatre ans après son veuvage, Rubens se remarie, à 53 ans, avec une jeune femme de seize ans. Ce n'est pas complètement inhabituel. Simplement ce genre d'unions donnait en général lieu dans les villages à des charivaris, c'est-à-dire à des conduites de bruit, qui manifestaient clairement que les jeunes de la même classe d'âge que la jeune mariée trouvaient qu'on leur enlevait une potentielle fiancée. Sa seconde femme lui donnera encore quatre enfants.

Cette famille recomposée n'est pas exceptionnelle. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, un mariage sur quatre est un remariage, du côté des veufs plus que des veuves. En effet, quand un veuf se trouve chargé d'enfants en bas âge, il se remarie en général dans les six mois. L'affaire est vite conclue, d'abord parce qu'il ne peut pas s'occuper des enfants. S'occuper des petits enfants est vraiment le travail de la mère, et puis la famille est une unité économique. Les veuves, elles, ont plus de mal à se remarier. Les veuves d'artisan, en général, arrivent à se remarier, parce qu'elles peuvent épouser un des compagnons du métier qui va les aider à faire marcher la boutique. Mais pour les femmes paysannes, c'est beaucoup plus difficile.

Un grand moment dans l'histoire des soins aux enfants va être constitué en 1762 par la parution de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau, qui va encourager les mères éclairées à allaiter et à supprimer les maillots et les bouillies (également destinées à achever le corps de l'enfant). On va voir fleurir un genre de peintures où des mères de très bonnes familles, très riches, avec de très beaux atours, allaitent des bébés à moitié nus. C'est vraiment le prototype de la mère rousseauiste.

Le portrait de famille contraste avec ce qui avait cours jusqu'alors : il s'agit d'une famille aimante, centrée sur le couple parental (ce qu'Ariès appelle la famille moderne) ; l'amour des parents les uns pour les autres est manifeste. Les historiens démographes ont calculé que c'est au XVII^e siècle que commence la restriction des naissances dans les familles les plus hautes de la société, les ducs et pairs, et que ce modèle de la restriction des naissances va se développer dans le XVIII^e siècle urbain, noble et bourgeois. Dans les familles de notables de Rouen, Jean-Pierre Bardet a calculé qu'on passe de 5,2 naissances au XVII^e à 3,2 au XVIII^e siècle. Cette restriction va atteindre les milieux paysans au moment de la Révolution, qui va provoquer un grand brassage de populations, en particulier avec le service militaire.

La Révolution française va réaliser deux changements très importants. Elle abolit la puissance paternelle, qui avait donné lieu à la fin de l'Ancien régime à des abus extrêmement importants. Une bonne partie des prisonniers de la Bastille était emprisonnée à la demande de leur famille, du père de famille. En particulier, quand les pères de famille avec des adolescents ou de jeunes adultes n'arrivaient plus à leur faire entendre raison (des jeunes qui voulaient se marier avec des filles de rien, qui dilapidaient leur fortune...), les parents les faisaient embastiller sur ordre d'une lettre de cachet. Ils demandaient au roi, qui était une sorte de père des pères de famille, d'embastiller leur enfant pour lui faire entendre raison. C'était en général temporaire, mais certains y ont passé plusieurs années, comme le marquis de Sade, par exemple. Ressenti comme quelque chose d'extrêmement liberticide, cette puissance a été abolie par la Révolution.

La deuxième mutation majeure opérée par la Révolution est d'abolir l'indissolubilité du mariage. La possibilité de divorcer par consentement mutuel était extrêmement libérale pour l'époque.

Le Code civil, en 1804, va rétablir la puissance paternelle et l'indissolubilité du mariage. Il va néanmoins reconnaître le divorce pour faute, qui, lui, va être aboli par la Restauration en 1816, et ne sera rétabli qu'en 1886. Il faut savoir que pendant pratiquement tout le XIX^e siècle, les couples qui ne s'entendent pas ne peuvent pas divorcer. Ils ont simplement recours à la séparation, ce qui n'est pas toujours facile. C'est en 1975 seulement que le divorce par consentement mutuel sera redevenu possible.

A la fin du XIX^e siècle se dessine une image assez précise de la mère idéale. Une bonne mère nourrit bien l'enfant, en l'allaitant, au besoin en recourant à de bonnes nourritures. C'est l'époque où l'on commence à avoir les farines enrichies (phosphatine Falières, bléidine Jacquemaire...), les fortifiants comme l'huile de foie de morue... Elle l'habille et le tient propre. C'est une manière de montrer aux yeux du monde qu'elle s'occupe bien de ses enfants. Bien habiller ses enfants, avoir un enfant bien propre (comme un sou neuf, disait-on), a longtemps été un critère de bonne maternité. Enfin, il faut soigner. D'abord en prévenant les maladies et les accidents, ensuite au recourant au médecin.

Au XIX^e siècle, les grands-parents sont plus présents dans l'éducation des petits enfants qu'ils ne l'ont été auparavant, l'iconographie en témoigne.

Un certain nombre d'enfants sont élevés en dehors de la famille, mis en nourrice ou abandonnés. C'est une réalité extrêmement importante dans la France d'autrefois. La mise en nourrice a toujours existé, il en existe de nombreux témoignages iconographiques : de l'Antiquité à l'âge moderne. Pendant longtemps elle a été restreinte aux couches supérieures de la société. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, elle se répand dans les grandes villes de France, parce qu'il y a une abondante offre de nourrices. On ne comprend rien à l'extension de la mise en nourrice en France si l'on ne part pas du fait que les campagnes autour des grandes villes sont surpeuplées, avec des femmes qui ont besoin d'un complément de ressources. Des paysannes viennent se louer en ville, et repartent avec des bébés qui viennent de naître. Elles les emportent à la campagne pour un ou deux ans selon les ressources des parents. Le salaire d'une nourrice à la fin du XVIII^e siècle à Paris est le tiers du salaire d'une ouvrière ou d'une artisanne. C'est donc parce que ce salaire est bas que ces femmes peuvent mettre en nourrice. Cette mise en nourrice nous choque aujourd'hui parce qu'on se demande comment les parents pouvaient s'attacher à des enfants qu'ils ne

voaient pas pendant leurs deux premières années. Ils le faisaient certes d'abord parce qu'ils avaient besoin de travailler, mais ils auraient pu travailler en gardant l'enfant dans un coin, dans un panier. S'ils le faisaient, c'était surtout pour le bon air et le bon lait que la campagne était censée assurer. En fait, c'est un leurre : les enfants en nourrice meurent deux fois plus que les autres. Il faut néanmoins tenir compte de cette bonne intention de départ.

Le retour de l'enfant en nourrice est difficile parce qu'il ne connaît pas sa mère. Les moralistes à l'époque ont beaucoup stigmatisé les mères, qui sont jugées indignes justement parce qu'elles n'ont pas d'affection pour ces enfants. D'où le plaidoyer de Rousseau, déjà, contre la mise en nourrice.

Le phénomène va continuer au XIXe siècle, mais il n'y a jamais eu plus de 10% des enfants mis en nourrice, malgré son importance dans les villes. Il ne faut pas croire que tous les enfants étaient mis en nourrice : 10%, c'est-à-dire 100 000 par an pour environ un million de naissances.

Cette mise en nourrice est cependant une véritable industrie qui va faire scandale à partir des années 1860. Deux ouvrages, du docteur Brochard et du docteur Monot, vont détailler la réalité, que les parents ne connaissent pas, de ce qui se passe dans les campagnes. Cette prise de conscience va aboutir au vote en 1874 de la première loi de protection des enfants (avec la loi de 1841 qui va les empêcher de travailler dans les usines), la loi Roussel qui protège les enfants du premier âge placés en sevrage ou en garde hors du domicile de leurs parents. Les premiers enfants protégés par la loi sont donc les enfants placés hors du domicile des parents. Une campagne de presse a eu lieu autour de cette loi Roussel, stigmatisant tous les dangers qui arrivent aux enfants (notamment l'enfant mangé par un porc, une réalité dans les campagnes d'autrefois). En 1874, une gravure de l'Illustration montre aux parents un "Enfant en nourrice dans une tanière beauceronne" (c'est la légende de cette gravure). Les paysans sont partis travailler, les enfants sont en général gavés de sirop de pavot pour qu'ils se tiennent tranquilles. Ailleurs, une caricature montre que les nourrices qui n'ont pas de lait donnent de la bouillie aux enfants pour les faire mourir. "Tant plus qu'on leur donne de la bouillie, tant plus qu'ils dorment. On recommence aussitôt qu'ils se réveillent, mais dame, il y a des fois qu'ils se réveillent point." L'allure de l'enfant est effectivement misérable.

Il y a donc vraiment toute une prise de conscience, et ce qui va faire disparaître la mise en nourrice, c'est en fait la guerre de 1914. Les nourrices ne pourront plus venir se louer en ville. D'autres nourrices sont privilégiées, qui vont habiter dans les familles, ce qu'on appelle une nourrice sur lieu. Elles sont examinées par un médecin. Elles viennent avec leur propre enfant, qu'elles vont ensuite renvoyer quand elles seront embauchées dans les familles. Elles vont rester à demeure pendant deux ans et ne verront pas leur propre enfant, alors que la mère de famille bourgeoise verra son enfant. Des photos de nourrices sur lieu nous les montrent par exemple au jardin du Luxembourg, portant un costume un peu extravagant avec une grande cape, de grands nœuds, une espèce de coiffe...

L'abandon pouvait aussi avoir été fait pour le bien des enfants. Les hôpitaux vont se développer à partir du XIVe en Italie et du XVe siècle dans toute l'Europe. En France, à partir du XVIIe siècle, avec saint Vincent de Paul, se développent les hôpitaux d'enfants trouvés puis d'enfants assistés au XIXe siècle. C'est pour le bien de l'enfant qu'on l'abandonne, et dans un certain nombre de cas, cela a pu éviter l'infanticide. C'était l'idée des administrateurs en accueillant les enfants sans poser de question. Un tiers des enfants sont abandonnés avec des billets qui expriment l'idée qu'on va reprendre l'enfant dès que l'on pourra. Voici un billet de Rouen : "Je prie ces dames d'avoir soin de cet enfant, on le réclamera le plus tôt que l'on pourra. L'on garde la pareille marque qu'il a sur lui." En effet, une bonne partie des abandons sont des abandons de misère : la famille n'arrive plus à nourrir ses enfants, un peu comme dans l'histoire du petit Poucet. Elle espère en laissant une marque sur l'enfant, ici un morceau de ruban, là un morceau de médaille ou un petit billet, pouvoir le réclamer. Le problème est que la plupart des enfants, au moins au XVIIIe siècle, meurent.

Les enfants assistés étaient parfois accueillis par des parents nourriciers à la campagne. L'idée de la direction de l'assistance était d'en faire des paysans, de les laisser dans ces familles pour en faire des travailleurs agricoles et repeupler les campagnes. Certains ont été très malheureux de ce destin.

Il existe des représentations de la maltraitance institutionnelle. Jusqu'assez loin dans le XXe siècle, même dans les pouponnières, les choses ne sont pas encore connues sur la manière de prendre un enfant quand on l'allait : le biberon était par exemple calé avec un oreiller.

La maltraitance envers les enfants a été dénoncée petit à petit à partir des années 1870, mais il a fallu attendre 1889 pour qu'une première loi rende possible la déchéance de la puissance paternelle, cette extraordinaire puissance de l'autorité paternelle, dont on a continué à croire jusqu'au XIXe siècle, avec le Code civil, qu'elle était le fondement de l'Etat et de l'ordre public. Cette première loi permettait la déchéance de la puissance paternelle en cas d'incitation au crime, à la débauche ou au vagabondage. Une deuxième loi y ajoute le motif de mauvais traitements en 1898. J'ai l'habitude de souligner que les enfants ont été protégés des mauvais traitements de leurs parents près de cinquante ans après les animaux. La première loi de protection des animaux est de 1840. Ce fait s'explique par cette puissance paternelle contre laquelle il était difficile d'aller.

A cette époque se met aussi en place une puériculture médicalisée assez autoritaire qui va imposer aux mères d'amener leurs enfants dans des consultations de nourrissons, considérées comme une école des mères. On le voit très bien sur un grand tableau qui se trouve au musée de l'Assistance publique, où les mères comparent leurs bébés entre elles, et qui, s'ils vont bien, sont félicités en présence de toutes les autres. Elles apprennent ainsi à bien s'occuper de leurs enfants.

La France, on l'a oublié aujourd'hui, a longtemps été malthusienne. Pendant deux périodes de plusieurs années avant les deux guerres mondiales, les morts dépassaient les naissances. On ne comprend rien à notre politique familiale assez ancienne si l'on ne prend pas cette démographie en compte. Les politiques ont été extrêmement alarmés de voir que la régulation des naissances avait si bien fonctionné, que la mortalité dépassait la natalité. Cela explique pourquoi le rêve, dans beaucoup de familles de la petite bourgeoisie au XIXe siècle et jusqu'en 1939, c'est l'enfant unique.

Une société pour accroître la population française a été créée après la guerre de 1914. Une affiche affirme clairement : "L'Allemagne ne nous aurait pas attaqués en 1914 si nous avions été dix millions de Français de plus." Ceci explique qu'on ait très tôt, finalement, des aides aux familles nombreuses (1913-1923), des allocations familiales et des assurances sociales (1920-1930), un code de la famille (1938)... Bref, toute une politique familiale destinée à enrayer cette chute démographique, politique extrêmement originale à l'échelle de l'Europe, et qui va déboucher en 1945 sur la Protection maternelle infantile. Mais il faudra attendre 1945 pour que les enfants soient aussi protégés dans leur famille que hors de la famille.

C'est l'histoire qui explique certains traits originaux de la politique française actuelle : les aides aux familles qui sont parmi les plus élevées d'Europe, une fécondité relativement forte par rapport au reste de l'Europe, et j'y ajouterai le fait que les femmes françaises ont depuis longtemps l'habitude de recourir à des nourrices ou à des gardiennes, voire aussi à des crèches ou des écoles maternelles, ce qui explique l'ampleur de leur activité professionnelle, rendue possible par l'offre variée de modes de garde.

Jean-Pierre Winter

Psychanalyste

Filiation et langage



Afin de situer le plan sur lequel j'entends intervenir ici, je voudrais commencer par dire que les nouvelles recompositions familiales, les nouvelles familles, les nouvelles formes de parenté et tout ce qui s'y rapporte, en tant que psychanalyste je ne suis, comme on dit en Suisse, ni pour ni contre, bien au contraire. Je ne défends aucun modèle familial, ce n'est pas ce qui me soucie quand je me préoccupe de ces questions. Je m'occupe de la question de la transmission, de ce qui peut se transmettre. Je me préoccupe de la transmission, parce que je me préoccupe de la transmission de la vie. Je m'interroge (il ne s'agit de rien de plus que d'une interrogation : essayez, si c'est possible, de ne pas m'entendre comme quelqu'un qui militerait pour une cause quelconque) sur ce qui dans la transmission fait impasse à la transmission de la vie, et je m'intéresse donc aussi à ce qui, sous couvert de transmettre la vie, ne ferait en fait que transmettre la mort.

Je vais partir de trois petites historioles très contemporaines, qu'on pourrait considérer comme des faits divers, mais qui n'ont pas ce statut pour moi parce qu'elles sont intégrées à l'ambiance d'aujourd'hui, à des discours qui se tiennent de façon plus ou moins officielle et qui leur donnent un sens bien au-delà de l'événement anecdotique qu'elles pourraient par ailleurs constituer, notamment dans la dimension médiatique de la chose.

La première histoire, peut-être vous en souvenez-vous, a défrayé la chronique. En voici le résumé tel que je pus le lire moi-même dans la presse. Thomas Beatie, né Tracy LaGondino, a grandi à Hawaï, où son physique avantageux lui a valu de participer à plusieurs concours de beauté, et même d'être finaliste à Miss Hawaï Teen USA. Tracy est jolie, mais ne se sent pas heureuse dans sa peau de femme. Elle est attirée par les filles, mais cela ne suffit pas. A 24 ans elle décide de changer de sexe. Elle se débarrasse de ses seins, mais décide de garder ses organes sexuels. Les hormones, expliquera celui qui est devenu Thomas Beatie, sont "un truc incroyable" ; grâce à elles, son clitoris est "comme un petit pénis, et je peux avoir des rapports sexuels avec ma femme." Seul problème : sa femme Nancy, à la suite d'une opération, ne peut plus avoir d'enfant. Thomas décide alors d'arrêter les hormones, deux ans avant l'insémination artificielle. Il est tombé enceint une première fois de triplés, fausse couche, puis d'une petite fille qui devrait naître aux alentours du 3 juillet.

Résumons. Thomas est un homme né femme qui redevient femme pour porter l'enfant d'une femme dont il est légalement le mari. Passons.

La deuxième "anecdote" (ces anecdotes sont quand même suffisamment importantes pour être répétées de journaux en journaux, et font même éventuellement l'ouverture de certains journaux télévisés) est moins connue. Il s'agit d'une Japonaise mariée à un Japonais, dont on croit découvrir la stérilité physiologique. Elle décide d'avoir recours à la GPA, la Grossesse Pour Autrui. Mais comme ce n'est pas de pratique facile au Japon, elle a recours à une GPA dans un pays où cette forme de fécondation et de procréation n'est pas encadrée par la loi : en Inde. Elle trouve en Inde quelqu'un qui veut bien servir de mère porteuse. Elle achète un ovule dans une banque spécialisée. Par fécondation in vitro, elle fait féconder cet œuf qui n'est pas le sien par le sperme de son mari. Puis, par avion express, elle fait envoyer le tout pour l'implanter dans le corps de la porteuse indienne. Pendant que la grossesse a lieu, il se trouve que la Japonaise en question décide (je le dirais comme ça) qu'elle ne s'entend plus avec son mari. Donc, elle ne veut plus de l'enfant non plus. Le problème est que quand l'Indienne apprend que la Japonaise ne veut plus de l'enfant qu'elle est en train de porter, elle décide qu'elle-même n'en veut plus. La situation est remarquable au regard de ce que j'ai à vous dire ce matin. Voilà donc un enfant qui a trois mères. Il y a la mère génétique, celle qui a procuré l'ovule ; la mère volontaire, pourrait-on dire, la Japonaise ; et enfin celle qui assume la grossesse pour autrui. Voilà un enfant qui va naître affublé de trois mères potentielles, mais dont aucune ne veut. Et il se trouve que selon la loi indienne, le père ne pourra pas récupérer l'enfant, car la loi ne prévoit pas qu'il puisse avoir quelque droit que ce soit sur cet enfant.

Voilà le genre d'anecdotes à partir de quoi, entre autres, je suis conduit à m'interroger sur ces questions.

Troisième et dernier cas, vous vous souvenez peut-être d'une affaire qui avait elle aussi défrayé la chronique. C'est l'histoire d'un couple incestueux entre une sœur et un frère, en Allemagne, il n'y a pas si longtemps. Je vous lis par exemple comment cette histoire était racontée dans le Parisien, un journal tout ce qu'il y a de plus populaire. "Au premier regard (l'article commence ainsi, l'action se déroule à Leipzig, en Allemagne), c'est une simple histoire d'amour entre un homme et une femme, dont on peine à croire, tant ils semblent jeunes, qu'ils sont sortis de l'adolescence. Patrick S. et Susan K., 30 et 32 ans aujourd'hui, ont déjà quatre enfants. Mais la relation qui les unit depuis six ans perturbe l'Allemagne et bien au-delà. Patrick et Suzanne sont frère et sœur." L'article se termine la façon suivante ; je me permets de le citer parce que cela aura quelque intérêt pour la suite : "Leur avocat a récemment déposé une requête auprès de la Cour Constitutionnelle allemande, l'une des plus hautes autorités juridiques outre-Rhin, pour que les relations sexuelles entre frère et sœur ne soient plus punies par la loi. "Cet article de loi est d'un autre âge", soutient maître Wilhelm, "deux adultes responsables et consentants doivent pouvoir

s'aimer librement.”

Je voudrais aborder une dernière chose avant de passer au cœur du problème. Vous avez peut-être été attentifs à ce dont je vais vous donner un exemple : la façon dont, dans ce qu'on appelle le carnet, que ce soit dans *Libération*, le *Monde* ou d'autres journaux, les choses sont rédigées différemment, en fonction justement des nouvelles évolutions dans le cadre des transformations familiales. Je pense que cela devrait intéresser les historiens. Je prends un exemple au hasard, dans *Libération*. Il s'agit d'un journal progressiste, de gauche, comme tout le monde sait : il ne s'agit pas de polémiquer, et je n'ai pas été chercher la façon dont on annonce les mariages ou autres drames, mais les naissances. Je peux me permettre de vous le lire, ça n'a rien d'indiscret puisque c'est publié dans le journal. “Delphine et Marianne, Inès, sont heureuses d'annoncer la naissance de Suzanne et Gabrielle, à Caen le 8 mars 2008”. Il n'y a rien qui vous étonne ? Mais qui sont ces gens-là ? On se dit qu'ils ne l'ont pas fait exprès, que ça leur a peut-être échappé. Mais en voici une deuxième. “La “boule de bébé” tant attendue est arrivée. Thomas est né le 1er mars 2008 à 22h35. A Boulogne, Nemours et Savigny-le-Temple, c'est la fête.” Qui est Thomas ? On ne sait pas. Troisième exemple. “Mac Ewen (il y a même sa photo, l'image est venue remplacer quelque chose qui manque) est né le 24 février 2008 (tenez-vous bien) sous le signe du poisson-rat. Toute la famille lui souhaite la bienvenue.” Quelle famille ? On ne sait pas. Et un peu plus bas, dans le registre “séparation” : “Marie et Laurent viennent de divorcer. Nunc est bibendum. Elle est libre.” Qui sont Marie et Laurent ? On ne sait pas. Le seul endroit où figure le nom de famille, puisque c'est là-dessus que je voudrais porter l'accent, dans ces actes du carnet, c'est à propos du décès puisqu'on apprend que “sa famille, ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès du musicien Christian Untel, musicien, survenu etc.”

Pour avoir accès au nom, pour savoir de qui il s'agit, il faut au moins que la mort entre dans l'affaire. Vous avez entendu ce matin un certain nombre de choses que j'ai trouvées extrêmement intéressantes, à partir desquelles je voudrais amorcer mon propos.

Entendre le mythe originaire de la création raconté si excellemment tout à l'heure était extrêmement intéressant. Ce mythe ne témoigne pas seulement de l'alliance et de la séparation. L'accent a d'ailleurs été mis sur le mythe grec. Dans le mythe hébreu, par exemple, le mot qui désigne l'alliance est le même que celui qui désigne la séparation. “Brith”, qu'on retrouve dans la circoncision (la “Brith Mila”), c'est la coupure du mot, qui n'existe que pour autant qu'elle fonde l'alliance. C'est dire que ce travail souligné tout à l'heure de la séparation et de l'alliance, est fondamental, au cœur même des civilisations dont nous sommes les descendants. Mais nous ne sommes pas descendants que des Grecs.

Ouranos, Cronos, etc. Bien. Mais ça parle surtout de ce qui se passe quand l'interdit de l'inceste n'est pas respecté. De la violence qui surgit quand l'interdit de l'inceste est transgressé de manière systématique. Si vous vous rapportez par exemple à la Genèse, c'est un peu la même chose. Si on prend au pied de la lettre la façon dont le mythe est raconté, il y a Adam, il y a Eve, et il y a Caïn et Abel : donc s'il doit y avoir une descendance, elle ne peut être qu'incestueuse. On ne peut imaginer qu'Abel et Caïn fassent des enfants qu'avec Eve. Comme toujours, l'origine est impure, elle est incestueuse, et s'ensuit le premier acte de violence : Caïn tue Abel.

Tout cela parle de façon assez systématique de ce dont on n'a justement pas parlé dans le rapport de madame Versini : le fait que le droit de l'enfant, du moins du point de vue psychanalytique, ne peut pas ne pas s'accompagner de ce qui est au fondement même de la subjectivation, c'est-à-dire de la responsabilité de l'enfant. A cet égard, je voudrais insister sur un point : quand on entend l'interdit de l'inceste du côté où on l'a entendu ce matin, mais aussi dans bien d'autres occasions bien sûr, uniquement du côté de la transgression pénale d'un adulte sur un enfant, de la violence d'un adulte sur un enfant (un père, une mère, un oncle, un éducateur...), on passe à côté de ce qui le fonde. D'ailleurs en droit français, quand un père viole sa fille, ce n'est pas puni légalement au nom de l'inceste, comme vous le savez. C'est puni au nom du fait qu'il y a eu violence par adulte ayant autorité sur un mineur, autrement dit une violence aggravée. Mais dans le code pénal, la notion d'une violence incestueuse ne figure pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des gens qui le demandent, mais ça n'y figure pas. Il y a à cela d'excellentes raisons. C'est que l'interdit de l'inceste, quelle que soit la façon dont il est formulé, quelles que soient les civilisations, s'adresse à l'enfant : Tu ne désireras pas revenir dans le corps de ta mère. Tu ne désireras pas coucher avec ta mère. Tu ne souhaiteras pas, tu ne feras pas en sorte de tuer ton père, si tu es un garçon. C'est à l'enfant qu'on s'adresse. La responsabilisation de l'enfant est essentielle. Tout à l'heure a été évoquée très rapidement la figure de Françoise Dolto. Françoise Dolto mettait beaucoup l'accent sur le fait que la responsabilisation de l'enfant, au sens où elle est la source de l'éducation citoyenne, où elle subjective l'enfant, consiste à l'amener à renoncer à ces désirs-là. C'est au niveau de sa renonciation à lui, c'est-à-dire de ce qui est fait dans l'éducation pour le soutenir dans cette renonciation, qu'il y a oui ou non préservation du tabou de l'inceste. Ce n'est pas seulement au niveau où il faut dire aux parents : ne touchez pas à vos

enfants plus que de raison.

C'est à la fois paradoxal et très important, puisque finalement un enfant qui n'est pas sujet de droit, au sens juridique du mot, est celui qui est porteur de la loi la plus importante, de la loi qui est au fondement de la loi. Une loi tellement importante et tellement fondamentale qu'elle n'a même pas besoin d'être écrite. Elle ne figure d'ailleurs pas, par exemple, dans les Dix Commandements. Par contre, elle figure très longuement dans le Lévitique et dans d'autres textes de l'Ancien Testament. Elle est d'ailleurs toujours présentée sous la forme d'une triangulation où je vous invite comme éducateurs ou travailleurs sociaux à aller voir comment les interdits d'inceste sont formulés. Par exemple : "Tu ne découvriras pas la nudité de la femme de ton père, car c'est la nudité de ton père." C'est très étonnant. C'est parce que dans le désir que tu pourrais avoir pour la femme de ton père, tu ne sais pas qu'il s'agit d'un désir qui concerne ton père, pas ta mère ni ta belle-mère. C'est parce que c'est de cela qu'il s'agit que c'est interdit. Cette forme de triangulation montre bien pourquoi l'humanisation, comme aurait dit Françoise Dolto, passe par les renoncements qu'implique le fait de fonder pour un enfant cet interdit.

Or, vous l'avez entendu comme moi tout à l'heure, on parle de tout à propos des enfants, mais il y a bien une chose (dans les exemples que je vous ai donnés, ça revient au même) dont on ne parle pas : l'interdit de l'inceste. Et après on dit : mais pourquoi les enfants sont-ils violents ? C'est une des pistes à suivre. La violence n'est pas nouvelle, mais pourquoi cette violence particulière des tout jeunes enfants ? Pourquoi ces parents terrorisés par des enfants de deux ans ? Pourquoi ces mères qui viennent se plaindre d'être battues par des enfants de cinq ans ? Pourquoi a-t-on affaire à ça ? D'après mon expérience de clinicien, tout simplement parce que tout se passe comme si tout ce qu'on demande à ces parents de faire en fonction d'éducation les amène à tout interdire, à prévenir les enfants de tous les dangers, sauf à leur interdire l'inceste. Il y a toutes sortes de façons d'interdire l'inceste, et il n'y a pas besoin de dire à son gamin de trois ans : tu ne dois pas coucher avec ta maman. Mais il y a des manières de faire savoir et de faire entendre que ce n'est pas souhaitable qui ont de moins en moins cours. Il est capital de le souligner parce que, comme vous l'avez entendu dans un des textes de journaux que je vous ai cités, quand cette loi minimale n'est pas mise en place, qu'est-ce qui vient à la place ? L'affectivité.

Je regrette que Madame Versini n'ait pas la possibilité de m'entendre ici, parce que fonder la loi uniquement sur le fait qu'il y a des gens qui ont des liens affectifs entre eux, c'est une aberration porteuse d'une violence inouïe. On peut appeler ça l'affectivité (elle a été très prudente, très politique, très modérée), mais il n'empêche que si elle dit affectivité, elle pense amour. Si l'amour est ce qui fonde le lien social entre les générations et à l'intérieur des générations, inutile de vous dire qu'on est foutus. Mais vraiment foutus.

D'abord parce qu'il n'y a pas d'amour sans haine, sinon ce n'est pas de l'amour. Et deuxièmement parce que qui d'entre vous, qui d'entre nous, et qui à l'extérieur de cette assemblée est capable de faire la différence entre l'amour et l'allégation d'amour ? Qui a le critère qui permet de discriminer que quand quelqu'un dit qu'il fait quelque chose parce qu'il vous aime, il ne se sert pas du fait qu'il vous dit qu'il vous aime pour pouvoir commettre les exactions qu'il veut ? Si quelqu'un a le critère, je suis preneur. Si vous avez un critère qui permet à tous les coups, de façon infaillible, de savoir effectivement si on a affaire à une allégation ou à un amour véritable, on pourra revoir ce que je suis en train de dire à la hausse, comme on dit aujourd'hui dans l'univers bancaire, et on appréciera les choses différemment.

L'amour... Cela date à vrai dire de la nuit des temps, et ce n'est d'ailleurs pas seulement chrétien. Le lien entre le mariage et la procréation existe également dans d'autres civilisations : musulmane, indienne, bouddhiste... On a une façon un peu ethnocentrée de voir les choses, mais il y a un lien consubstantiel, des choses beaucoup plus profondes que des aspects simplement économiques, qui jouent évidemment mais à quoi l'affaire ne peut pas être réduite. Le point important est que l'amour aujourd'hui médiatiquement sert de justification à tout. J'aime, ou je prétends aimer, donc ça me donne des droits, voire tous les droits. Ce n'est pas la même chose que de dire : j'accorde à celui qui m'aime le droit d'agir avec moi comme il l'entend. Si je dis que j'accorde à celui que j'aime le droit de me persécuter, c'est moi que ça regarde. Mais quand j'ai affaire à quelqu'un qui me dit que parce qu'il m'aime, il a le droit de me persécuter, c'est autre chose. La différence est manifeste.

Je vais m'appuyer sur une pièce dont vous connaissez sûrement le titre, mais peut-être pas le contenu. Cette pièce de ce qu'on appelle le théâtre élisabéthain, écrite par John Ford, s'intitule "Dommage que ce soit une putain". Elle met en scène des relations incestueuses entre un frère et une sœur, avec toutes les conséquences dramatiques que cela peut avoir. La conséquence la plus dramatique est que ça se termine par un massacre. Il m'a paru intéressant de voir comment cette relation,

qui était au XVII^e siècle évidemment encore plus scandaleuse qu'elle pourrait l'être aujourd'hui, est justifiée par le héros. Giovanni va se légitimer ou légitimer son acte incestueux à ses propres yeux (cette légitimation lui est nécessaire car il sait qu'il est en train de transgresser une loi), en s'adressant à celui qui justement à cette époque-là et à ce moment-là représente la loi, un certain frère Bonaventure. Cette tentative d'auto-justification pourrait figurer telle quelle aujourd'hui dans *Libération*, le *Nouvel Observateur* ou des journaux pareils, dans ce qu'on appelle le progressisme, et que j'appelle le progressisme autoproclamé. "Ah! Préjugé traditionnel transmis d'un homme à l'autre. Ces mots dérisoires et vengeurs de frère et sœur seront-ils un obstacle entre mon bonheur éternel et moi ? Nous eûmes un même père, un même ventre (il faut dire que la sœur dont il est amoureux est sa jumelle), maudites soient mes joies, il nous donna à tous les deux la vie et la naissance. N'en sommes-nous pas d'autant plus attachés l'un à l'autre par la nature, par les liens du sang, de la raison, que dis-je, si vous le voulez bien, par les liens mêmes de la religion, incités à n'être qu'un, une âme, une chair, un amour, un cœur, un tout ?"

On peut retenir deux choses de ce passage. D'abord la façon de tourner en dérision la loi, l'interdit de l'inceste. Mais aussi (et c'est très important dans ce qu'on peut essayer de saisir de ce qui se passe aujourd'hui), la dérision du langage. Au fond, tourner en dérision la loi passe beaucoup par tourner en dérision le langage. Comme quand il dit : "ces vains mots de frère et de sœur"... Quand il parle de ne faire qu'un, Giovanni fait allusion à la religion, qui l'autoriserait à être dans l'inceste. Vous entendez bien le retournement un peu pervers de l'affaire. Il fait allusion à la formule qu'on lit à propos d'Adam et Eve : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. Déjà ce n'est pas très malin de l'avoir écrit comme ça, mais en plus si on le tourne en dérision, ça devient carrément catastrophique. Il tourne la formule en ridicule. Il y a eu un temps, avant la division cellulaire (semble-t-il dire), où je n'étais qu'une seule chair avec ma sœur. Donc selon la Bible, selon ce verset, il n'y a pas d'obstacle à ce que je puisse retourner à cet état originaire, puisque c'est la Bible elle-même qui me prescrit de ne faire qu'une seule chair avec la femme avec qui je vais vivre. Et moi j'ai de la chance : j'ai justement commencé par là.

D'autre part, au-delà de la légitimation par l'amour, Giovanni transgresse un interdit majeur en vidant de leur sens les mots de frère et de sœur, qui deviennent dérisoires. Il faut insister sur ce point. La dérision du langage me paraît un moteur autorisant bien des pratiques qui, en soi, apparaissent à la plupart des gens sinon condamnables, du moins compliquées. On voit bien comment fonctionne la rhétorique de ce Giovanni, que je prends là uniquement comme un paradigme, comme un modèle. Puisque "frère" et "sœur" ne sont que des mots, et qu'en fait chacun décide de l'usage qu'il fait de ces mots, on peut s'arroger le pouvoir de décider que ces mots ont un sens, ou qu'ils n'en ont pas. Nous pouvons donc tourner en dérision, par contamination, la plupart des mots, et notamment décider que non seulement ces mots ne résonnent pas en nous par leur sens, mais qu'ils ne désignent pas en nous des places. Si les mots n'ont pas la consistance qu'on leur accorde, alors pourquoi ne pas mettre un père à la place symbolique d'un frère ? Et une mère à la place symbolique de la sœur ? Ou un homme et une femme, un cheval et un âne, comme dans les contes de fée ? Mais cela, c'est dans les contes de fée, justement. Rien n'a plus la moindre importance, puisque c'est l'homme lui-même qui décide de faire occuper à certains mots certaines places.

Or ce qu'on appelle l'ordre symbolique structurant pour le sujet parlant, et sans lequel il se perdrait dans un imaginaire proche du délire, et un réel contre lequel il viendrait constamment buter, est fondé en partie sur la filiation généalogique, et donc le fait qu'on doit pouvoir établir à chaque génération le lien qui existe entre les places dans la conception, et les mots qui désignent ces places. Je vous parle là d'un fait d'expérience clinique. Quand un enfant ne parvient pas à faire le lien entre ces places et les mots qui les désignent, il est fortement perturbé dans ses capacités, a minima dans ses capacités d'apprentissage. Vous remarquerez autour de vous qu'un enfant qui a deux, trois, quatre ans maximum, arrive à une certaine maîtrise de qui est qui dans la famille. Il peut ne pas se tromper en disant Untel est le père de mon père. Unetelle est la mère de ma mère, unetelle la sœur de ma mère, unetelle la sœur de mon père... Quand un enfant arrive à l'école avec cette capacité de pouvoir associer les noms avec les places dans la famille, oncle par exemple, il entre dans l'enseignement comme dans du beurre, dirais-je. Il n'a aucune difficulté d'apprentissage. Tout lui est possible. Il peut tout retenir, et apprend par exemple l'histoire avec une facilité déconcertante. Il peut dès l'âge de sept ou huit ans vous expliquer dans les grandes lignes ce que c'est que l'Antiquité, le Moyen-âge, la Renaissance, la Révolution et les Temps modernes. Par contre un enfant qui ne peut pas faire cela, lui, aura les plus grandes difficultés, par exemple en grammaire ou en mathématiques.

C'est précisément au niveau où les mots donnent accès à la représentation que se jouera le rapport du désir incestueux ou pas, et pas seulement dans la réalisation concrète de l'inceste. Je veux dire que j'attache plus d'importance pour la pathologie à ce qui se joue dans le régime du langage et dans les confusions que les nouvelles formes de transversalité familiale, ou de verticalité comme on dit aujourd'hui, ont apportées, j'attache plus d'importance à ce qui se joue à notre insu dans l'ordre langagier, comme dans le carnet de *Libération*, qu'au fait qu'il y a des gens qui effectivement couchent avec leur fille ou ne couchent pas avec leur fille, avec leur fils ou pas. Cela peut se produire sans remettre systématiquement en cause l'ordre de la représentation qui encore une fois me paraît le plus important, d'autant qu'il est, la plupart du temps, inconscient.

On entend par exemple qu'un couple de femmes a demandé pour l'une d'elles un congé de paternité aux allocations familiales. Il ne s'agit pas d'un inceste réel, évidemment. Mais d'un registre qui nous ramène à la question de la dérision du langage, qui produit des effets pires que s'il s'agissait d'un inceste réel. Le problème est que la dérision entraîne la dérision. Que si on laisse faire un pas dans le registre de la dérision, on ne sait pas, on ne peut pas calculer quel va être le pas suivant. Mais ce dont on peut être assuré, c'est qu'il y aura un pas suivant, que si on a laissé faire ça, on laissera faire bien d'autres choses. Vous savez que ça a été un des fondements du travail de Georges Orwell, par exemple, que de montrer comment la transformation du langage, dans ce qu'il avait appelé la novlang, pouvait être un indicateur extrêmement important du point de vue politique et social de la mise place d'un système autoritaire. Vous savez que des travaux ont été faits pour montrer comment la montée du nazisme s'est accompagnée d'une transformation radicale du langage, comment des mots se sont imposés dans la culture allemande, comment des mots ont disparu dans la presse ou dans les médias de l'époque, et comment cet accompagnement par le langage ou cette causalité langagière témoignait de la montée du fascisme. Je vous en donne un exemple emprunté à Orwell dans 1984, quand il dit, parlant du régime autoritaire stalinien, "qui se souvient pourquoi le Komintern s'appelait le Komintern ?" Pourquoi cela s'appelle-t-il Komintern, et ne porte pas son nom réel, à savoir communisme international ? Evidemment cela s'appelle Komintern pour faire oublier qu'il n'y avait pas de communisme international, puisqu'il n'y en avait qu'en URSS, du communisme. Le fait d'inventer des mots, comme dans l'exemple qu'il donne, et de substituer à des mots qui représentent des réalités des mots qui ne représentent plus rien, est un des fondements de la marche autoritaire du monde.

Nous avons à être attentifs non seulement à la façon dont se constituent les familles aujourd'hui, mais aussi à la façon dont on en parle. Et je demanderais par exemple à madame Versini, mais c'est quoi ce terme de parentalité qui fait disparaître les termes de père et de mère ? Pourquoi la parentalité ? Elle l'a dit tout à l'heure en incise, parce qu'il ne s'agit pas de la parenté. Je suis bien d'accord avec elle. Le terme d'éducateur me convient très bien. Je n'ai pas besoin du terme de parentalité, qui ne désigne ni la parenté, ni l'éducatif. Prenons l'exemple de l'adoption des enfants par des couples homosexuels. Si ce couple homosexuel se présente comme des éducateurs de l'enfant, il n'y a pas de problème : pourquoi est-ce qu'un couple d'homosexuels ne pourrait pas éduquer des enfants ? Ils sont capables d'amour comme n'importe qui. Là où se pose le problème, c'est quand ils exigent une loi qui les reconnaisse comme parents de l'enfant. Ils savent bien que c'est un problème, puisqu'ils ne demandent pas une reconnaissance d'homoparenté, mais d'homoparentalité. C'est dire qu'il y a un reste de quelque chose, qui n'apparaît que dans le langage, à savoir que l'homoparentalité, ou la parentalité, ne fait négativement, et en creux, de manière dénégative, qu'affirmer qu'il s'agit de parents qui ne se sont jamais alités, que ceux qui président à la naissance de l'enfant sont précisément ceux qui ne sont jamais alités.

Jacques Lacan disait que dans l'inconscient "père", "mère", "enfant" ne sont que des signifiants. Ce qui ne veut pas dire des mots. Quand il dit que ce ne sont que des signifiants, cela veut dire que quand je dis "père", pour moi cela résonne d'une certaine manière. Cela va s'associer à d'autres mots, ou à d'autres pensées, à des phrases, des proverbes, des histoires etc. Mais vous, quand je vous dis "père", ça s'associera à bien d'autres choses. Vous ne le savez pas forcément, et vous n'y pensez pas nécessairement au moment où je vous parle, mais ça ne résonne pas de la même manière pour vous et pour moi. Donc "père", "mère", et "enfant", en fonction de notre histoire, de notre structure, en fonction de plein de paramètres, sociaux, économiques, politiques et tout ce que vous voulez, ne désignent pas la même chose. On croit qu'on est d'accord sur ce qu'on dit, mais la seule chose sur laquelle on peut se mettre d'accord, c'est sur les places que ça désigne, pas sur le sens que ça a pour chacun d'entre nous et sur la manière dont ça résonne. Donc si comme il le dit "père", "mère", et "enfant" ne sont que des signifiants, et d'une certaine manière on ne peut pas dire que ce soit faux, c'est vrai du point de vue de l'inconscient. Mais du point de vue de la conscience, c'est tout à fait faux puisque ça désigne des places bien définies. Même si bien évidemment il y a du flou ; les choses ne sont pas aussi carrées que ce que je suis en train de dire. Un père par exemple, même du point de vue de la place, c'est très difficile à définir. Entre le géniteur, celui qui occupe la place d'éducateur pour un enfant, celui qui a donné son nom à l'enfant (et dans l'ordre symbolique, il n'y a peut-être de nom du père que du père du nom, celui qui a nommé les choses, celui qui nomme)... Donc ça ne se réduit ni à la biologie ni à la sociologie ni à la psychologie, mais il y a quand même une espèce d'accord qui est qu'on fait la différence entre le géniteur et le père qui est le père réel, de fait, dans la vie de l'enfant. Mais bon an mal an, on s'en tient à ça. Et en tout cas ce sont les accidents de la vie qui vont définir qu'un tel a été le père de l'enfant dans la réalité ; les accidents de la vie, pas la loi.

C'est-à-dire que ce n'est pas la même chose de dire par exemple, même si on ne se le dit pas explicitement, "mon beau-père a été mon père", que d'avoir affaire à une loi qui dit que toute personne qui s'occupe d'un enfant, parce qu'elle aura eu un lien

affectif avec cet enfant six mois, un an ou trois ans, pourra être décrété père de l'enfant. Nous sommes tous des accidents de la vie. Aucun d'entre nous n'est arrivé dans la vie avec un modèle familial tiré au cordeau, où ça marche comme ça devrait marcher dans la théorie et dans les modèles, bibliques ou autres. Ce sont des accidents, et nous les appréhendons justement à partir du fait que ce sont des accidents. Le père est mort à la guerre. La mère est morte dans un accident de voiture. Il y a une psychose qui traîne dans la famille, etc. Ce sont des accidents. Mais ce n'est pas la même chose de les reconnaître comme des accidents de la vie et de les traiter comme tels, que de vouloir en faire une loi qui organiserait avec le consentement social qu'un enfant pourrait par exemple, par la loi, être déprivé de père ou de mère. Ce n'est pas la même chose de dire que cet enfant n'a pas eu de père à cause des circonstances à la fois psychologiques, sociologiques, etc. de la vie de sa mère, de dire que cette femme n'a pas pu donner de père à son enfant – elle l'a voulu ou ne l'a pas voulu mais c'est la situation à laquelle l'enfant aura affaire –, et de dire qu'on va faire une loi qui autorisera dorénavant qu'un enfant pourra être élevé sans père. C'est-à-dire que pour lui ce ne sera pas un accident, ce sera conforme à la loi, et pour un autre ce sera un accident. Vous voyez que cela fera des filiations et des façons d'envisager les choses totalement différentes.

Supposons que pour un sujet, dans la réalité psychique, "père", "mère" et "enfant" ne soient rien d'autre que des signifiants. Selon cette hypothèse, puisque ce ne sont que des signifiants, n'importe qui pourrait venir à cette place-là. Pour me faire comprendre, si je vous dis que le mot "mère" n'a pas la même résonance pour vous et pour moi, si j'invoque le nom "mère", et que vous avez eu, comme on dit dans les traités de psychologie, une mère phallique, alors au moment où je dis "mère", vous entendez "père". Qui est ma mère ? C'est mon père. Ou : qui est mon père ? C'est ma mère. Pour peu qu'il soit maire du village en plus, cela compliquera encore les choses. S'il ne s'agit que de signifiants, si n'importe qui pouvait venir à cette place-là, même un enfant, si tel était vraiment le cas, il faudrait prendre ce que Lacan a dit au pied de la lettre, et ne pas faire jouer cette dimension signifiante où donc une femme pourrait venir à la place d'un homme (après tout, ce que nous disent les militants de la cause homoparentale, c'est que la fonction de tiers est assumée par la compagne de la mère. C'est elle qui va jouer cet office qui jusque-là était tenu par le père pas seulement dans les civilisations chrétiennes ni judéo-chrétiennes, ni gréco-latino-chrétiennes, mais dans l'univers entier...), si effectivement tel était le cas, n'oublions pas qu'il dit que l'enfant aussi est un signifiant. Non seulement le père et la mère, mais aussi l'enfant. Et si l'enfant aussi est traité comme un signifiant, qu'est-ce qui m'empêche de dire que pour moi "enfant" résonne comme "adulte". Et qu'est-ce qui m'interdira par exemple d'avoir avec cet enfant des relations sexuelles privilégiées, puisque ce n'est qu'un signifiant. Et que moi, dans ma tête, quand on me dit "enfant", j'entends mon grand-père ? Ou mon père, tout simplement, parce que ma mère n'a pas cessé de répéter que mon père était son troisième ou son quatrième enfant...

Il faut donc faire très attention à la façon dont on joue avec ces formules à l'emporte-pièce, parce que simplement tout n'est pas inconscient.


J'arrêterai là-dessus : ce n'est pas l'inconscient qui doit aujourd'hui devenir la loi. Pour que l'inconscient soit l'inconscient, il faut qu'on respecte la division du sujet entre inconscient et conscient. Et qu'on sache que dans la vie de n'importe quel individu, il y a entre les forces de l'inconscient et la manière dont, de façon primaire, l'inconscient peut réagir à l'audition de certains signifiants, il y a entre ça et sa conscience, c'est-à-dire sa raison, un conflit. Un conflit éternel et irréductible. Un conflit qui n'attend qu'une chose, c'est d'être nommé. Il n'attend pas d'être résolu, par exemple par l'élimination de la conscience, ou celle de l'inconscient. Il attend d'être nommé.

Et pour faire un pont avec le mythe qui nous a été conté ce matin, les Erinyes dont il était question, il faut se souvenir qu'elles deviennent la part de l'irrationnel dans le rationnel humain, elles deviennent les Euménides, celles qui peuplent nos mauvais songes.

Martine Lamour

Psychiatre

**Souffrance des professionnels
confrontés à des nourrissons
exposés à des troubles graves
de la parentalité**



Ma pratique en psychiatrie du nourrisson, durant vingt-huit ans, au centre Myriam David, était centrée sur des situations de défaillance parentale grave qui appelaient un soin précoce, souvent associé à des mesures de protection de l'enfant en raison de son exposition à des négligences graves, des maltraitances. J'ai donc travaillé avec des professionnels de toutes disciplines, beaucoup œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, et tous s'affairant de près ou de loin à aider ces bébés et ces familles. Ces professionnels portent ces lourdes charges d'un pas d'abord allègre, puis s'épuisent au fil du temps. Faut-il le dire ? On ne pénètre pas impunément dans ces histoires d'amour et de haine. J'ai moi-même vécu, ressenti, partagé des émotions souvent d'une grande violence, des pensées troubles et puis des désirs fous de réécrire l'histoire pour ces bébés en souffrance, avant que ne s'installe un sentiment d'impuissance devant la lourdeur des cas, et le désir de s'échapper de ces relations qui nous mettent tant à mal.

Les bébés, les parents en grande détresse psychologique et les professionnels m'ont beaucoup appris. Dans ces histoires de vies, à la souffrance des bébés, à la souffrance des parents, fait souvent écho celle des professionnels, la nôtre. Plus les relations parents-enfant sont perturbées, plus des troubles graves de la parentalité exposent le bébé tant psychiquement que physiquement, et plus les professionnels se vivent malmenés. Aussi ai-je cherché pendant ces années, avec tous ces partenaires (bébés, parents, professionnels), le sens de ces éprouvés, pour mieux les penser et pour mieux les transformer. C'est ce cheminement que je souhaite partager avec vous en tentant de répondre à trois questions : comment s'exprime la souffrance des professionnels, comment la comprendre, et comment aider les professionnels ?

Comment s'exprime la souffrance des professionnels ? Cette souffrance, je l'ai bien sûr rencontrée dans un certain nombre de situations, notamment cliniques, au centre Myriam David, dans le cadre des synthèses, des observations thérapeutiques que l'on faisait en crèche ou en pouponnière, des consultations et enfin des réunions avec tous les professionnels du réseau. Je l'ai rencontrée aussi dans les supervisions et dans les formations (initiales et continues), et dans les recherches action-formation que nous avons menées avec différentes structures.

On peut dire que cette souffrance concerne tous les professionnels de disciplines variées, quelles qu'elles soient, aussi bien dans le champ médical, para-médical, éducatif, social, judiciaire et psy, et appartenant à des institutions différentes.

En 28 ans de pratique, j'ai rencontré des professionnels compétents qui pourtant se sentaient profondément dévalorisés et se vivaient impuissants. J'ai rencontré des professionnels aguerris qui rêvaient la nuit de ces situations et auraient aimé s'en laver l'esprit avant de rentrer chez eux. J'ai rencontré des professionnels pleins d'empathie qui pleuraient en évoquant les émotions qu'ils avaient ressenties dans les soins d'un bébé maltraité. J'ai rencontré des professionnels qui auraient aimé emmener le bébé chez eux le week-end pour en prendre soin, afin de le soustraire à un environnement défaillant. Des professionnels qui éprouvaient de la colère à l'égard de la mère inconséquente et de la tendresse pour le bébé en détresse, et d'autres qui éprouvaient de la colère à l'égard du bébé en détresse et de la tendresse pour la mère inconséquente. J'ai rencontré des professionnels expérimentés qui craignaient de persécuter les parents simplement en observant leur relation avec leur enfant, et avaient le sentiment de les trahir en osant penser à un placement. J'ai rencontré des professionnels qui au sein même de leur équipe se sentaient isolés et portaient seuls le poids du signalement.

Au niveau des relations entre professionnels, j'ai particulièrement appréhendé leur souffrance dans le cadre du travail en réseau, soit dans les réunions de synthèse, soit dans des réunions de réflexion et de soutien que nous proposons aux professionnels, sans suivi direct de la famille. Le réseau est pour moi un maillage relationnel vivant, qui s'est construit au fil des années avec les professionnels de la PMI, des maternités, de l'Aide Sociale à l'Enfance, des services judiciaires, des centres maternels, des services sociaux polyvalents, des services de travailleuses familiales, des services psychiatriques de secteur qu'ils soient pour adultes ou pour enfants. Dans toutes ces rencontres, quand nous parlions de ces situations si préoccupantes, j'ai été frappée par l'intensité et la violence des émotions et des angoisses qu'exprimait chacun, mais aussi par celles qui envahissaient les relations entre professionnels, ainsi que par la conflictualité des positions qui se faisaient jour quand étaient évoqués les risques auxquels ce bébé était exposé. La souffrance des professionnels a une dimension non seulement individuelle, mais aussi collective.

J'ai vu, je vois toujours, des professionnels se négliger, se maltraiter, se disqualifier entre eux. Ainsi, les professionnels qui vont à domicile s'entendent dire par ceux qui n'y vont pas qu'ils dramatisent la situation. La puéricultrice par exemple, qui va régulièrement chez la famille C., dit son inquiétude à cette réunion devant l'incohérence des soins maternels donnés au

quotidien à ce petit bébé. La psychiatre, elle, qui reçoit mère et enfant en consultation, insiste sur l'attachement de la mère à l'égard du bébé et n'exprime pas d'inquiétude quant à la qualité des soins. Elle accueille avec scepticisme les observations de la puéricultrice. On voit des professionnels aller jusqu'à s'affronter.

C'est particulièrement spectaculaire quand, en raison de la gravité de la défaillance parentale, se pose la question du placement pour protéger cet enfant. Pour les professionnels, submergés par le discours parental, il est difficile de la penser, a fortiori de la nommer. Ils ont besoin qu'un autre le fasse, qui restera en quelque sorte le dépositaire de ce qui d'emblée serait vécu comme mauvais. Alors elle court, elle court, la décision de distanciation. Elle se déplace d'institution en institution, avec la dyade mère-enfant, dans l'attente que ce soit toujours l'autre qui la prenne. Dans la maternité, à l'unité d'hospitalisation mère-enfant. Puis à la crèche familiale, par exemple. Serait-elle une menace dont il faudrait protéger la famille ? L'énergie des professionnels peut se déployer jusqu'à l'épuisement, afin de maintenir à tout prix cet enfant dans sa famille. La travailleuse familiale vient déjà quatre jours par semaine, la puéricultrice de secteur deux fois, avec des résultats si décevants par rapport aux attentes qu'on envisage de confier l'enfant le week-end à une assistante maternelle. La séparation signifierait-elle alors l'échec des professionnels qui ont pourtant tout fait pour cette famille ?

La séparation est à la fois vécue comme protectrice et destructrice : crainte que le remède ne soit pire que le mal : la séparation est vécue d'abord comme destructrice, parfois protectrice et, trop rarement comme thérapeutique. Les professionnels craignent-ils que le remède ne soit pire que le mal, et ce d'autant plus qu'ils n'ont pas de retour ?

De fait les réactions de chacun de nous sont différentes, suivant notre plus ou moins grande proximité dans notre relation avec cette famille, suivant que nous sommes du côté de l'enfant ou du côté des parents.

Si nous nous situons du côté des parents, nous sommes touchés par ces adultes fragiles. Quand ils expriment leur crainte du placement et leur attachement à leur enfant, nous sommes enclins à les rassurer. Nous minorons alors inconsciemment les dangers qui pèsent sur l'enfant, banalisons ses signes de souffrance (et ce n'est pas très difficile avec les petits bébés, parce que ces signes de souffrance sont souvent mal connus). Même si les signes de maltraitance, de négligence sont évidents, le doute s'installe, voire le déni. La distanciation parent-enfant par le placement est alors vécue comme une attaque des parents, voire comme un danger vital (et si le père se suicidait ?). Nous ne pouvons pas reconnaître l'existence des troubles graves de la parentalité, ni percevoir la détresse de ce bébé.

A l'inverse, si l'on se situe du côté du bébé, l'absence de satisfaction de ses besoins, la discontinuité des soins, les négligences, les mauvais traitements auxquels il est soumis nous sont intolérables et nous font souhaiter un placement le plus rapidement possible pour le soustraire à cet environnement. Sans tenir compte des liens qu'il a noués avec ses parents, et que ses parents ont noués avec lui.

Faut-il vous dire que tout cela je l'ai vécu, moi aussi.

Le contexte d'intervention (domicile, institution), notre formation professionnelle, le temps passé auprès de la famille impriment bien sûr des caractéristiques particulières à nos interventions et à nos rencontres avec les autres professionnels du réseau. Le travail à domicile nous expose particulièrement. Aller à domicile, c'est en effet entrer dans l'intimité des familles, mais c'est aussi se confronter à l'absence de place de l'enfant réel, à la désorganisation du lieu de vie. C'est être très vite happé par les dysfonctionnements familiaux, voire le climat incestuel.

Tous les professionnels, psys et juges compris, qui entrent en relation avec ces familles sont traversés par ces problématiques quand ils s'impliquent dans les situations. Plus ils sont proches de ces bébés, de ces parents défaillants au quotidien, plus ils se vivent malmenés et sortent meurtris de ces suivis. C'est le cas des infirmières à l'hôpital, mais aussi des auxiliaires en crèche et en pouponnière, des travailleuses familiales qui interviennent seules au domicile. Comme ces dernières, ce sont trop souvent les professionnels qui ont le degré le moindre de spécialisation qui sont le plus exposés dans la durée à ces situations.

Comment comprendre la souffrance des professionnels ? Kaës dit que la souffrance psychique survient "dès que sont mises en défaut nos capacités de maintenir la continuité et l'intégrité de notre moi, sitôt que nous reprenons contact avec la détresse primitive, dès que nos identifications fondamentales sont menacées, lorsque la confiance disparaît" (Kaës, 1996; p.21).

Alors qu'est-ce qui dans ces suivis nous désorganise ? Qu'est-ce qui menace nos identifications fondamentales, nous dévalorise si profondément, nous met en contact avec la détresse primitive ? Plusieurs réponses sont possibles, bien sûr. Je n'aborderai

pas ici la violence de certaines logiques gestionnaires quand elles veulent traiter usagers et professionnels de la relation d'aide comme des objets, et quand elles ne reconnaissent pas l'importance de la rencontre interpersonnelle, en particulier dans la durée, déshumanisant ainsi les liens. Bien évidemment cela joue un rôle important dans la souffrance des professionnels, et de plus en plus.

Je voudrais me centrer sur trois tentatives de réponses, tout à fait partielles : d'abord la confrontation à la souffrance des bébés et des parents, ensuite la confrontation à un monde qui bouleverse nos repères habituels, et enfin la diffusion de la pathologie du lien.

Dans l'approche de ces défaillances parentales graves associées à la pathologie du lien, c'est d'abord cette confrontation à la souffrance psychique des bébés et des parents qui nous met très à mal. Car là, nous ne sommes pas dans le registre de simples difficultés passagères. Nous pénétrons dans un monde où des bébés évitent leur mère du regard, pour s'agripper à celui des soignants. Où ils tentent de s'échapper du corps maternel en se raidissant ou en se faisant mous comme pour s'écouler. Où la proximité physique est dangereuse pour la mère et le bébé, entravant la construction des liens. C'est un monde où des bébés ne semblent rien attendre de l'autre, et se font oublier ; où privés de nourriture affective ils s'arrêtent de grandir. Un monde où les soins se font au gré des impulsions parentales et non des besoins de l'enfant. Où des bébés maternent des mères folles, inversant les rôles parent-enfant. C'est un monde où les pères, mais aussi les mères, peuvent être excités par le corps du bébé et désirer en jouir. C'est un monde où la haine, où la peur du bébé réel, coexistent avec l'attachement au bébé imaginaire. Où les pères et les mères se sentent si persécutés par le bébé de chair qu'ils le négligent et le maltraitent. Un monde où il est difficile d'être à trois, un père une mère un bébé, d'être une famille, d'être en famille. C'est un monde étrange qu'on aimerait être d'une autre planète, celle des ogres, des sorcières, et qui pourtant appartient à la nôtre. C'est un monde peuplé de bébés et de parents qui bouleversent nos représentations familiales et vont attaquer nos identifications fondamentales.

Comme l'a très finement montré Myriam David, qui m'a beaucoup appris, il nous confronte à un bébé et à des parents bien loin de nos représentations habituelles.

Le bébé dans ces situations ne nous apparaît plus comme un être fragile et sans défense. Loin d'être passif, il va lutter activement, avec ses moyens à lui, face à cet environnement adverse. Soumis à des conditions de vie que l'on perçoit comme intolérables au regard de ses besoins, il s'adapte, il survit en déployant des stratégies qui sont en fonction de son niveau de développement. Ces signes de souffrance vont témoigner de ce déséquilibre entre lui et son environnement, et de ses tentatives d'y faire face. Mais ces processus adaptatifs sont bien sûr coûteux pour son développement, en allant à l'encontre des processus maturatifs. Ces nourrissons nous ont appris, et c'est très troublant, qu'un enfant peut s'attacher à un parent maltraitant. Ce n'est pas la qualité de la parentalité qui détermine la force du lien. Ils nous ont appris qu'un nourrisson peut entraîner l'adulte qui l'accueille, comme l'assistante familiale du placement, dans des relations marquées par les mêmes perturbations que les relations à sa mère, car il a déjà intégré (très précocement, donc, dans les premiers mois) des modes relationnels qui l'exposent, en les transportant, au risque d'être de nouveau rejeté, négligé, maltraité, abusé. Il ne suffit donc pas, pour régler le problème, de le soustraire à un mauvais environnement pour le mettre dans un bon.

Les parents eux aussi sont très loin des représentations qu'on a de ce qu'est un parent. Ils nous ont appris qu'avoir un bébé non seulement ne soigne pas, ne répare pas, mais peut encore les désorganiser. La contraignante répétition des soins à lui donner au quotidien, la proximité physique qu'elle impose les mettent en danger, voire les persécutent, au lieu de favoriser les liens. Ces parents nous ont appris à différencier la parentalité des liens affectifs : avoir des liens affectifs avec son enfant ne protège pas d'être défaillant dans l'exercice de la parentalité. Aussi devons-nous nous dégager de nos représentations habituelles et changer nos repères si nous voulons comprendre ces parents et, qui plus est, ne pas les mettre en difficulté par des attentes démesurées à leur égard. Nous ne sommes pas en présence de parents névrosés qui ont de simples difficultés passagères avec leur petit. Non. Les parents dont je vous parle peuvent être des adultes psychotiques, des adultes gravement carencés, des adultes dits "état-limite" : leur psychopathologie entrave fortement leur parentalité. Quand ils ne présentent pas de troubles psychiatriques évidents ou diagnostiqués comme tels, tous ces parents ont en commun de dysfonctionner gravement en tant que parents.

Dans les familles à problèmes multiples, appelées encore familles carencées, ces hommes, ces femmes portent en eux la détresse du bébé qu'ils ont été et qui a dû se construire dans un chaos relationnel. Devenus des adultes avec un attachement désorganisé, ils ont de grandes difficultés à faire confiance à l'autre, et à ne pas ressentir notre proposition d'aide comme une menace. Ils ne peuvent pas se représenter que nous nous intéressons à eux en tant que personnes, que nous pouvons

partager émotionnellement leur ressenti, et comprendre ce qu'ils vivent. Leur compétence à l'intersubjectivité n'a pas pu se développer, déshumanisant ainsi leur vécu de la relation à l'autre, à l'enfant évidemment, et à tout l'environnement. Tout lien pour eux est menaçant, et menacé de rupture. Leur vie psychique et affective en est profondément bouleversée. Leur psychopathologie les empêche de percevoir ce bébé, leur bébé, comme un individu différencié, et donc par là même d'assurer des soins parentaux adéquats. Ces parents sont malades dans leur parentalité et dans leur lien.

Une des difficultés majeures dans le dialogue avec tous ces parents consiste à ne pas confondre le bébé imaginaire et le bébé réel. Ce n'est pas si facile, et c'est pourquoi il est très important de ne pas s'en tenir au discours des parents, et d'observer les interactions comportementales parent-nourrisson, et d'évaluer les pratiques de soin parental. Que voyons-nous alors ? L'absence d'investissement de l'enfant réel par ses parents, leur intolérance à ses manifestations. Mais qu'entendons-nous si on les écoute ? Leur attachement à un bébé, mais un bébé imaginaire. Alors qu'on craignait les effets dévastateurs de la séparation chez certains parents, on est surpris de voir souvent une amélioration de leur fonctionnement. Certains se montrent même soulagés. Peut-être est-ce parce que nous les séparons de leur enfant réel, de leur bébé de chair, mais pas de leur enfant imaginaire. Pourquoi, alors, quand certains parents ont besoin de nous parler de leur bébé imaginaire, leur répondons-nous aussitôt par la rencontre physique avec l'enfant réel, au risque de les désorganiser ? Ce qu'ils nous demandent, à ce moment-là, c'est peut-être d'animer l'enfant imaginaire dont ils se différencient souvent si peu, et donc d'être écoutés pour eux-mêmes. Pourquoi sommes-nous sourds à la demande de séparation d'avec leur bébé que nous font certaines de ces femmes, pour le protéger d'elles-mêmes et s'en protéger, alors qu'elles nous le disent de toutes sortes de façons, par leur comportement et par leurs actes ?

Ce que ces parents nous demandent souvent, mais de façon détournée, c'est de protéger leurs enfants d'eux-mêmes, de cette partie d'eux qui est le parent attaquant, maltraitant. L'enfant qui est en eux s'en trouvera aussi soulagé. Ces parents ne trouvent pas en eux de réponse aux besoins fondamentaux de leur enfant. Aussi ces bébés ne vont pas trouver de contenant à leurs angoisses, à leurs émotions. Ils n'ont pas autour d'eux ces adultes qui les portent physiquement, mais aussi psychiquement, dans le temps, dans l'espace. Tous les moments de transition, du plus quotidien au plus exceptionnel, ne sont pas préparés, entourés et organisés afin que ce petit enfant ne se sente pas morcelé, démantelé, comme étranger à lui-même.

Notre souffrance de professionnels est d'autant plus grande que les parents, non seulement par leur vie psychique mais par leurs actes, nous confrontent à un monde qui attaque les repères fondateurs de l'humanisation. Ces repères, on les a évoqués ce matin en partie : tu ne maltraiteras pas ton enfant, tu ne le tueras pas, tu n'auras de désir sexuel à son égard. Nous en sommes profondément fragilisés et déstabilisés. C'est un monde, comme l'a si bien dit Selma Freiberg, qui nous oblige à penser l'impensable.

Ma clinique m'a montré que les situations qui nous mettent le plus à mal se caractérisent par l'association de troubles graves de la parentalité à une pathologie du lien parent-enfant. La maltraitance, les négligences graves, les abus sont le résultat de cette pathologie relationnelle quand elle évolue vers une intolérance mutuelle.

Evidemment parler en ces termes, parler de troubles graves de la parentalité, c'est sortir du jugement moral pour reconnaître l'existence d'une vraie souffrance psychique. C'est affirmer la nécessité d'une approche psychodynamique et psychopathologique de ces troubles qui imposent une évaluation et un soin psychiatrique. C'est souligner aussi les limites et le danger des interventions qui ne seraient qu'éducatives et sociales.

La troisième réponse possible à cette souffrance des professionnels, c'est la diffusion de cette pathologie relationnelle, qui éclaire ce que j'ai dit précédemment. Dans ce monde dont je vous parle, où la vie s'apprivoise douloureusement, où les liens peuvent mettre en péril, où l'empathie s'éteint, le lien professionnel-usager est lui aussi touché. Il est donc susceptible de devenir pathogène et destructeur, à l'opposé de nos objectifs initiaux. C'est très troublant, mais c'est pourtant ce qui se produit. Notre clinique nous a montré en effet que les formes variées que revêt cette pathologie relationnelle parent-enfant vont se retrouver dans les relations entre la famille et les professionnels d'une part, et d'autre part dans les relations entre les professionnels.

Dans les relations famille-professionnels, par exemple avec les familles carencées, les alternances de mouvements fusionnels et de mises à distance de l'enfant par sa mère vont se retrouver dans l'alternance des mouvements d'investissement massif des professionnels au début, puis de désinvestissement brutal de ces familles. La discontinuité du fonctionnement parental va faire échec à la conception d'un projet thérapeutique à moyen et à long terme. On se met à penser dans l'instant, comme

la famille, pris par des événements dramatiques, des situations de crise qui surgissent très fréquemment : on ne peut plus anticiper. Or on sait l'importance pour le développement de l'enfant de cette "portée" anticipatrice.

Les carences narcissiques précoces dont ont souffert l'enfant nous exposent, nous professionnels, à ne pas voir, à oublier l'enfant réel et sa détresse. Le nourrisson lui aussi nous entraîne, je l'ai déjà évoqué, dans cette pathologie du lien. Quand des liens privilégiés s'instaurent, par exemple avec l'auxiliaire référente, il va la solliciter dans une relation qui risque d'être marquée par les mêmes perturbations que la relation avec sa mère. L'observation, par exemple en crèche, nous a montré comment un bébé, en détournant son regard, en se raidissant sur la table de change, en ne se moulant pas dans les bras, met en difficulté son auxiliaire, lui disant de toutes sortes de façons qu'il ne veut pas d'elle. C'est ce qu'elle ressent. Se retirant de la relation, il induit un moindre contact, moins de sollicitation de la part de celle-ci, qui va accélérer le change et ne va pas lui parler. L'auxiliaire va se mettre progressivement de plus en plus à distance de ce bébé qui suscite en elle un mal-être. Elle se vivra rejetée par un bébé hostile. Alors que les auxiliaires ont besoin d'être soutenues dans leur tâche difficile, elles sont aussi, dans ce contexte, les plus exposées à ne pas être entendues des autres professionnels, à être disqualifiées en miroir de ce qui se joue dans le lien parent-enfant. La reconnaissance du rôle actif de l'enfant dans la relation évite de la rendre responsable dans tous les problèmes. Il est très important de comprendre que comme c'est une pathologie du lien, elle ne s'exprime que dans le lien, une fois qu'il est tissé. Donc, ce sera l'auxiliaire référente qui la vivra avec ce bébé. Les autres ne la vivront pas, et cela introduira une disqualification dans un certain nombre de cas : "Je ne comprends pas, tu dois t'y prendre mal, avec moi, ce bébé n'est pas comme ça." Cette possibilité pour les auxiliaires et les soignants auprès des bébés d'exprimer ces vécus, d'y réfléchir et de leur donner sens en référence au fonctionnement de ces bébés et à ce qu'il induit dans le lien, va permettre de passer du dialogue des émotions au dialogue des attentions.

Dans les relations entre professionnels, dans les réunions de réseau, il est spectaculaire de voir comment on rejoue, comme dans un psychodrame, ce qui se passe dans la famille. Des points de vues divergents ne peuvent plus alors être perçus comme une construction plurielle de la réalité : chacun pense détenir la vérité vraie, c'est l'autre qui a tort. Comme si ces parents et cet enfant montraient toujours le même fonctionnement quels que soient les contextes, contexte relationnel, contexte suivant les lieux etc. C'est le cas par exemple quand on parle de cette maman, Madame F. A l'extérieur, dans le bureau du centre d'aide sociale, elle peut se montrer à l'assistante sociale pimpante et revendicatrice, exactement à l'opposé de la femme, de la mère que nous rencontrons à domicile déprimée, prostrée, dans le noir, dans l'incapacité de répondre aux besoins de son fils. D'où, des discussions vives entre l'assistante sociale et la psy.

Avec certaines mères psychotiques, le processus de clivage nous expose à être en conflit. La mère va exprimer à chacun des professionnels un aspect différent de son lien à l'enfant. A l'assistante sociale, elle parlera de façon à ce que l'assistante sociale pense qu'elle demande un placement. A l'infirmière du secteur adulte, elle dit son désir de garder ce bébé, que c'est vital pour elle. Quand ils se rencontrent, les professionnels commencent en général par s'affronter. Nous sommes tous exposés à cette pathologie du lien, quelle que soit notre formation, quelles que soient nos institutions.

C'est bien sûr par le jeu de nos identifications que ces phénomènes vont nous solliciter très directement, et nous plonger dans ces émois intenses. Ils font ressurgir le bébé qui est en nous. Ils nous confrontent à nos images parentales, à nous-mêmes en tant que parents, au fonctionnement de nos propres enfants, mais surtout, ils sont produits par le contact direct avec cette pathologie familiale et les troubles de l'attachement. Les mouvements identificatoires reflètent en miroir la difficulté des relations parent-nourrisson, et nous permettent donc d'appréhender de l'intérieur, au plus profond de leur détresse ce que vivent parents et enfant. C'est dire toute leur valeur sémiologique, nous y reviendrons. Nous sommes tour à tour le bébé, la mère, le père, la grand-mère, le grand-père, mais nous sommes aussi tour à tour des parties bonnes ou mauvaises du bébé, de la mère, du père... Il est facile de le dire comme ça, mais ce n'est pas si facile à vivre. Des années me furent nécessaires, personnellement, pour ressentir la souffrance de ces petits bébés en détresse. Par exemple, que ressentons-nous quand nous nous identifions à un bébé très carencé ? D'abord le chaos. Impossible qu'un rythme s'installe, impossible de prévoir ce qui va se passer dans l'instant à venir. Aucune portée n'organise la mélodie. Pas de terre ferme, mais des sables mouvants sur lesquels il faut tenter d'avancer et de se construire. Et puis des alternances de tensions. Il y a des afflux d'excitations internes, cette faim qui n'est pas apaisée par le lait, ce froid qui n'est pas apaisé par le chaud, une attente longue, si longue qu'on ne peut plus la peupler de représentations. Un sentiment de solitude, et puis brusquement elle, la mère, surgit, et alors de nouveau un afflux brutal d'excitation, et de nouveau rien, le vide, l'abandon. A quoi bon continuer à pleurer, puisqu'il n'y a pas de réponse. Dans les situations de crise, quand l'environnement se transforme totalement, brutalement, tout bascule. Plus de repères auxquels se raccrocher, c'est la détresse absolue. Métaphoriquement, je dirais que ces bébés avancent en terrain miné.

Comment s'identifier à ces bébés, qui n'expriment ni tristesse ni joie, à ces bébés trop calmes, trop peu exigeants, qui ne

semblent rien attendre de l'autre et se font oublier ? Que dire de ce que vivent les enfants en errance relationnelle, on les a évoqués un peu dans d'autres interventions de ce colloque, placés déplacés replacés, sans jamais avoir accès à une relation stable qui permettrait la constitution d'un attachement confiant ? Ces "sans relation fixe" comme je les appelle, les SRF, traversent des paysages relationnels en bien trop grande quantité pour ne pas ressentir une solitude profonde et déshumanisante, pour ne pas avoir une image négative d'eux-mêmes. Ils se vivent comme incapables de susciter l'attention de l'adulte, comme indignes d'être aimés. La précarité relationnelle est un problème très grave.

Comment s'identifier aussi à des parents maltraitants, même si nous sommes toujours à la recherche d'un noyau vivant de la parentalité, si infime soit-il ? Comment s'identifier à des parents pervers qui abusent sexuellement leurs enfants ? Aussi, étant donnée la violence des émotions négatives en jeu, notre empathie (qui est la base de ces processus identificatoires) est mise à bien rude épreuve. Nous retrouvons alors chez les professionnels intervenant les mêmes mécanismes de protection, de défense, qu'utilisent les familles : le déni, le clivage, la projection... Notre fonctionnement s'appauvrit. Nous nous rigidifions. Nous demandons à l'enfant et à ses parents qu'ils s'adaptent à nos fonctionnements institutionnels, à l'inverse de ce qui est souhaitable pour entrer en relation avec ces familles si difficiles à atteindre et à apprivoiser. Nous avons largement tendance à sous-estimer l'impact désorganisateur de cette psychopathologie sur notre fonctionnement professionnel, non seulement au niveau individuel, pouvant aller jusqu'à la transgression de la loi, mais aussi au niveau du fonctionnement institutionnel, dans le réseau d'intervenants. Ainsi, dans ces réunions, sommes-nous dans la confusion et l'indifférenciation. On ne sait plus qui fait quoi. Les identités professionnelles se diluent, comme dans les familles nous nous querellons, nous nous disqualifions, nous nous malmenons. Pas seulement avec des mots, mais aussi avec des regards, avec des attitudes corporelles : dans le registre infra-verbal, nous nous envoyons des messages pour une part implicites.

L'intensité des processus que je viens de décrire explique pour une part, me semble-t-il, le décalage entre le niveau de nos connaissances dans ce domaine et la réalité des pratiques. Décalage qui n'est pas sans évoquer l'écart entre le lien des parents au bébé imaginaire et leur lien au bébé réel. Ainsi pourquoi, loin de soutenir et de protéger le développement de ces bébés exposés, sommes-nous entraînés à agir à l'encontre de leurs intérêts en organisant la discontinuité du lien par de multiples placements, exposant l'enfant à ne pas pouvoir construire de relation d'attachement sécurisante ? Pourquoi, alors que sont connues depuis longtemps maintenant l'existence et la nature psychopathologique de ces troubles précoces et la gravité des troubles de la parentalité, nos modes de réponses n'incluent-ils pas systématiquement l'approche psychodynamique et thérapeutique des liens ? Le syndrome d'usure, d'épuisement des professionnels peut être la conséquence de ce que je viens de décrire. Il se traduit par un sentiment d'épuisement émotionnel, une fatigue physique, une auto-dévaluation, et des attitudes professionnelles négatives. Le doute envahit les professionnels. Ils perdent confiance en leur compétence. Ils développent toutes sortes de stratégies anesthésiantes, protectrices, contre la perception de la souffrance des enfants et des parents (Masson, 1997).

Dans le cas des séparations, quelles particularités revêt cette souffrance ? Je dois dire que quand on parle de séparation, on a la plus grande intensité, la plus grande violence dans ces ressentis. Il faut dire que dans les familles qui nous mettent le plus à mal, s'attacher comme se détacher est potentiellement dangereux. Se séparer, opérer une distanciation physique, atteint parents et enfants au cœur de leur fragilité. Tout mouvement de séparation-individuation de l'enfant, par exemple, met la mère en danger. Si j'utilise les mots "violence" et "souffrance" pour parler des vécus des professionnels, ce n'est pas par hasard. André Carel dit que dans les familles qui nous mettent le plus à mal, prédomine un système régi par une pseudo-règle que l'on peut formuler ainsi : "il est incestuel de s'attacher, et mortel de se détacher ; et où, à l'inverse l'attachement ne peut s'effectuer que sur le mode incestuel, et le détachement que sur le mode destructif. Il s'en suit ce que nous connaissons bien, à savoir la répétition, l'intrication de conduites violentes, destructives et incestuelles d'abandon, d'intrusion, de rupture, de capture, de clivage, de collage. Tous ces mouvements se rejouent avec les professionnels" (Carel, Medjahed, 2000).

En centre maternel par exemple, toute tentative de décollement, toutes les étapes du processus de séparation-individuation de ce petit garçon Pierre, et du processus d'autonomisation et de resocialisation de sa mère sont à risque de crise institutionnelle. Les relations entre équipes éducatives plus identifiées à la mère et équipes de la crèche, plus identifiées à l'enfant, sont particulièrement exposées. L'opposition entre besoin de l'enfant et besoin de la mère s'y rejoue. Les éducatrices éprouvent des difficultés à voir l'enfant réel et à identifier sa détresse. Elles pensent que la crèche dramatise et donne une image beaucoup trop négative de la mère. L'enfant n'est pas tout, il faut s'occuper de la réinsertion de la mère. L'équipe de la

crèche, elle, à l'inverse, s'alarme pour l'enfant, qui est exposé à la maltraitance, à la négligence maternelle. Elle reproche aux éducateurs de banaliser cette souffrance. L'urgent c'est l'enfant, la réinsertion passe après. Les discussions sont vives, non exemptes de disqualifications mutuelles.

C'est pourquoi, on le voit, la souffrance des intervenants est à vif dans ce genre de situations. On risque trop souvent d'être dans le tout ou rien. On ne peut plus évoquer le camaïeu de possibilités de réglage de la distance entre séparation totale et maintien dans la famille. La suppléance se vit en termes de substitution, et non pas dans la complémentarité. Un lien doit chasser l'autre. Notons que ces bébés, qui sont les plus démunis pour affronter les séparations, sont aussi les plus exposés aux ruptures, à la multiplicité des liens et à ne pas être investis. Dans ces situations, nous sommes pris dans des mouvements contradictoires.

Avec les mères psychotiques, par exemple, comment gérer psychiquement et émotionnellement d'une part la violence de la fusion, qui dénie au bébé toute existence propre, et d'autre part l'intolérance à la proximité physique avec le bébé, proximité qui désorganise la mère ? Penser simultanément mère et enfant nous soumet à un grand écart psychique. C'est pourquoi il est intéressant de ne pas être seul, d'intervenir à plusieurs soignants, l'un par exemple plus près de l'enfant, et l'autre plus près de la mère.

La séparation précoce avec placement est trop souvent vécue comme un échec par les professionnels. Alors que ces derniers sont envahis par les vécus pénibles que j'ai décrits, la réponse institutionnelle, elle, ne les prend pas toujours en compte. Elle se situe avant tout et beaucoup trop souvent dans l'éducatif et le social, avec pour objectif prioritaire de maintenir le lien physique parent-enfant. Répondre à cet objectif ne peut se faire bien sûr que dans le déni de la violence de ce qui se joue au niveau conscient, mais aussi inconscient, dans les relations parent-nourrisson. Les professionnels sont écartelés entre d'une part une représentation d'un soignant idéal, qui ne placerait pas les enfants, représentation qui a été beaucoup alimentée par des circulaires, et d'autre part la réalité, la violence de la pathologie de la parentalité et du lien à laquelle ils sont confrontés, qui impose protection et distanciation. Le sentiment d'échec, de dévalorisation qu'ils ressentent en tant que professionnels est aussi produit, par l'approche des carences sévères, en particulier dans les familles à problèmes multiples. La disqualification des professionnels fait écho à la disqualification des parents.

Ainsi il apparaît qu'il faut dans ces situations tout autant accompagner et soutenir les professionnels, que les parents et les enfants. Il ne sert à rien de les stigmatiser, bien au contraire. L'approche interactionnelle appliquée à cette clinique précoce nous a permis le passage du concept de "mauvais parent", "mauvais bébé", "mauvais professionnel", à celui de la vulnérabilité des relations parents-nourrisson-professionnels dans ces situations. Les dysfonctionnements interactifs parents-nourrisson-professionnels vont témoigner de la souffrance de l'enfant, de la souffrance des parents et de la souffrance des professionnels. Les stratégies adaptatives que chacun développe spontanément ne font le plus souvent qu'aggraver les dysfonctionnements. Le plus souvent, spontanément, on soigne le mal par le mal.

Aussi cette clinique nous invite-t-elle à sortir des modes de pensée marqués par des relations binaires (bon/mauvais ; maintien dans la famille/placement), des relations causales linéaires simples (c'est la faute de ; untel est responsable de). Non : il nous faut vraiment travailler avec la complexité de ces situations, la gérer mais d'abord la penser.

Comment aider les professionnels dans ces contextes ? L'existence du Derpad est un exemple d'aide qui peut être accordée aux professionnels. Dominique Versini a aussi évoqué la présence de professionnels qui connaissent bien la famille, des psychologues par exemple, auprès des instances judiciaires.

Voici donc quelques repères de base, des préalables pour travailler avec les professionnels dans ces contextes. Les formations initiales et continues sont bien sûr importantes, mais ne suffisent pas puisque dans chaque situation se rejoue la dramaturgie du lien telle que je l'ai décrite. D'où la nécessité de supervision, d'analyse des pratiques etc.

Je voudrais mentionner un travail que nous faisons dans notre unité, au niveau du réseau. C'est souvent à ce niveau que la dynamique familiale se rejoue avec le plus de violence et où l'attention à l'enfant réel est la plus menacée ; et c'est dans ces moments-là que des décisions sont prises qui vont avoir des conséquences très importantes pour le devenir de ces enfants et de ces parents. Nous avons développé, à l'unité, des espaces d'écoute et de réflexion pour les professionnels. Plutôt que de donner un diagnostic psychiatrique, ce qui nous paraissait important était de tenter d'éclairer ce qui vivaient les professionnels dans leur relation à la famille, à la lumière de ce qu'on comprenait des dysfonctionnements familiaux. Pouvoir par exemple reconnaître la coexistence de sentiments opposés chez la mère, en raison des processus de clivage, donnait un autre sens aux perceptions contradictoires de deux professionnels. Ce qui était très important pour nous était que celui qui jouait le rôle de médiateur, de superviseur, appelons-le comme on veut, ne devait pas être impliqué dans la situation. Parce qu'on ne peut pas lire de trop près : quand on est impliqué dans la situation, on est déjà happé par les dysfonctionnements.

En réattribuant leurs vécus personnels au lien établi avec la famille, nous en dégagions les professionnels, et redonnions à ces vécus une valeur sémiologique favorisant une identification au parent, au bébé, dans le souci de réanimer l'empathie des soignants à l'égard de la famille, mais aussi à l'égard des autres professionnels.

Dans ces contextes, ce travail est indispensable, me semble-t-il, si l'on veut rompre le cercle vicieux dans lequel la pathologie du lien nous entraîne. Nous pouvons alors mieux articuler les représentations qu'apporte chacun des professionnels comme autant de morceaux, de pièces d'un puzzle, produites par des contextes relationnels différents, et dont l'assemblage va pouvoir dessiner la famille dans la complexité de son fonctionnement, avec ses ressources et ses vulnérabilités. C'est alors seulement qu'on peut penser le soin, que les professionnels peuvent sortir du confinement, sans hiérarchie des savoirs mais dans une interaction respectueuse des identités professionnelles où chacun peut apprendre de l'autre. C'est ainsi que se constitue – j'aime beaucoup cette image – une enveloppe partenariale autour de la famille (Parret, 2001). Elle va permettre aux professionnels de redéployer à nouveau leur compétence et leur créativité, en gardant toujours l'enfant au cœur de leurs préoccupations.

Bibliographie

- CAREL A., MEDJAHED M. (2000) Le traitement à domicile. Une forme de thérapie familiale. *Groupal*, 6, 123-142.
- DAVID M. (1989). *Le placement familial*. Paris : E.S.F.
- DAVID M., LAMOUR M., KREISLER A., HARNISCH R. (1984). Recherche sur les nourrissons de familles carencées. *Psychiatrie de l'enfant*, 37, 175-222.
- FRAIBERG S. (1981). Mécanismes de défense pathologiques au cours de la petite enfance. Tr. Française. *Devenir*, 1993, 5, 1, 7-29.
- KAES R. (1996) Souffrance et psychopathologie des liens institués. Une introduction. In R. Kaes et al, *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*. Paris : Dunod.
- LAMOUR, M., BARRACO, M. (1998). *Souffrances autour du berceau : des émotions au soin*. Europe : Gaëtan Morin.
- MASSON O. (1990). Le syndrome d'épuisement professionnel. Burnout. *Thérapie familiale*, Genève, 11, 4, 355-370.
- PARRET C., IGUENANE J. (2001). *Accompagner l'enfant maltraité et sa famille*. Paris : Dunod.

Jean-Daniel Causse

Directeur du département de
psychanalyse (Université Paul Valéry
Montpellier III), professeur de
philosophie éthique à la faculté de
théologie protestante de Montpellier

Ethique et filiation



L'élément central que je vais essayer de développer, de problématiser, est qu'il y a une façon actuelle surélever, de magnifier d'une certaine manière la figure de l'enfant, qui cache en réalité un refus, parfois même une haine de ce qui se trouve au cœur de la filiation. C'est-à-dire qu'il y a une sorte de conjonction, paradoxale finalement, qui consiste à accorder beaucoup de place à l'enfant, à beaucoup lui donner, mais pour ne pas avoir affaire à ce que nous lui devons vraiment, à ce qui est en réalité pour nous la véritable perte, le vrai renoncement. Au fond, tout ce que nous lui donnons est une manière de ne pas avoir affaire avec ce que nous devrions lui donner.

Quelle est cette chose que nous devons à l'autre, cette chose que le père ou la mère doit à son fils ou à sa fille, et qui est donc constitutive de ce qu'est la transmission ?

Ce quelque chose peut justement être situé du côté de l'éthique, de ce qu'on appelle l'éthique, si l'on entend ici que l'éthique, en tout cas dans mon esprit, ne se confond pas avec la morale. Elle ne se confond pas avec le registre de la morale parce qu'elle ne concerne pas d'abord, en ce qui concerne la psychanalyse, les lois positives, qui sont par ailleurs tout à fait essentielles, mais plutôt ce qu'on appelle les lois non écrites, comme par exemple l'interdit de l'inceste, le droit à une sépulture, la différence des sexes, la différence entre les générations, la différence entre la vie et la mort etc. C'est sur ce versant-là de la loi que se trouve en effet un enjeu fondamental dont on peut dire qu'il mérite le nom d'éthique, et qui donc vient requérir de notre part une responsabilité, une capacité, qui est la nôtre (chacun pour notre part, là où nous sommes, mais qui est la nôtre) de répondre de ce qui se passe, d'en être d'une certaine manière les répondants.

A propos de cet enjeu éthique, je vais relever trois aspects qui vont faire l'essentiel de mon propos et que je crois important de souligner ou de rappeler : vous verrez que ce sont des choses très simples.

Il y a d'abord cette chose tout à fait simple, et décisive, qui consiste à se reconnaître soi-même avant tout comme fils ou comme fille, c'est-à-dire qui tient dans le fait majeur de pouvoir se définir soi-même, se comprendre soi-même dans ce registre, celui de la filialité. Or se reconnaître soi-même parmi les fils et les filles, c'est reconnaître en soi-même une précedence. C'est le fait fondamental que chacun se trouve toujours référé à quelque chose qui le précède. Chacun se trouve toujours lié et référé à ce qui lui est antécédent. A n'importe quel moment dans l'histoire, l'être humain n'a jamais été le premier d'une série. Il y a toujours ce qui se trouve là avant lui. Ce qui lui vient de l'amont, ce qui est en amont de lui-même et qui signifie pour chacun d'entre nous que personne ne peut se dire à la source de lui-même. Personne ne peut se poser de lui-même, se constituer de lui-même, s'inscrire de lui-même dans ce monde-là, qui est le monde de l'humain. Le mot fils ou le mot fille indique d'abord cette réalité fondamentale, centrale, qui réside dans ce que nous devons, chacun d'entre nous, à ce qui nous précède, à un autre que nous-mêmes.

La catégorie du fils, comme une catégorie centrale de ce qu'est la perception, la compréhension de nous-mêmes, la définition de nous-mêmes, représente fondamentalement une dette, que nous avons contractée du fait même de notre naissance : notre dette à l'égard de ce qui nous a institué dans l'humanité. Il n'y a jamais eu d'humain qui ne soit pas d'abord, fondamentalement, un fils ou une fille. Chaque humain a toujours été fils ou fille.

La question est de savoir quand, comment commence cette histoire... C'est un peu l'histoire de l'œuf et de la poule : est-ce la poule qui fait l'œuf, ou l'œuf qui fait la poule ? Le langage et l'humain sont dans une relation semblable : il faut du langage pour qu'il y ait de l'humain. Il faut qu'il soit précédé par tout un monde, qui est un monde du langage, mais il faut aussi qu'il y ait de l'humain pour qu'il y ait du langage.

Cette question, comment s'est effectué ce premier pas décisif dans l'humanité, qui fait qu'on passe du monde de l'animal au monde de l'humain, est celle que Freud cherchait à résoudre au moment où il écrivait un texte que vous connaissez tous, au moins de nom, et que vous avez sans doute lu pour la plupart d'entre vous (sinon précipitez-vous), Totem et tabou. Comme on est en pleine époque positiviste, et que Freud si grand soit-il reste un homme de son temps, il pense pouvoir décrire les choses historiquement. Il pense qu'il va tenir le début chronologique des choses. Il croit, au fond, qu'il va vraiment décrire la façon dont ça s'est passé. Ce qu'il fait en réalité est tout autre chose : il rédige un mythe. Il écrit à sa manière le mythe des commencements : le mythe des fils qui ont depuis toujours été des fils (parce qu'il n'y a pas de possibilité pour aucun d'entre nous d'entrer dans le monde des humains sans être précédé par le langage). Freud écrit un mythe parce qu'il n'y a que le langage du mythe pour dire cela. Il n'y a pas d'autre langage possible que celui du mythe pour exprimer ce que je viens de dire à l'instant, pour parler de ce qui n'appartient à aucun moment chronologique repérable, ce qui est vécu par chacun comme ce qui est toujours déjà là, ce qui fait que c'est toujours derrière nous, et donc une sorte de commencement,

sans commencement, un commencement qui a toujours déjà commencé, un commencement que nous ne pouvons vivre et éprouver que comme ce qui a toujours déjà commencé.

Le mythe, donc, raconte une histoire : “il était une fois”. Ce qui en réalité veut dire : “Depuis toujours ça a été comme ça”. Il nous enseigne qu’on ne peut pas remonter à un moment zéro, un point d’origine. Il est exclu, impossible, de le faire en tant que tel, sauf à vouloir revenir justement sur ce qui fait la condition de l’humain, c’est-à-dire revenir en deçà du langage. C’est de cela fondamentalement qu’il s’agit dans la filialité. D’une certaine manière, la filialité n’a pas de commencement. Elle n’a jamais cessé de commencer, puisque personne ne peut advenir à l’humanité sans être précédé par un autre, donc finalement par tout un monde du langage. C’est de cela dont nous sommes en dette, chacun pour notre part. Nous avons une dette fondamentale à l’égard de ce qui nous a donné de pouvoir être. Et cette dette fait le trouble de notre temps.

Il y a toute une difficulté que nous éprouvons, qui se joue dans ce problème de la dette, avec la question de la filiation, avec ce qu’elle représente.

Pour indiquer simplement un ou deux éléments centraux, Freud imagine qu’il y a eu au départ une sorte de père primordial, qui en réalité n’est pas du tout un père, puisque justement il est le premier. Il n’est précédé par rien. Donc ce père-là n’a rien d’humain. Il est plutôt, s’il fallait lui donner un qualificatif ou un titre, une sorte de vieux mâle, un chef de clan, le chef de la horde qui conserve toute la puissance pour lui. C’est ce père qui n’est pas un père, qui n’a rien d’un père, c’est ce chef-là que les fils (qui eux non plus ne sont pas des fils, mais plutôt de jeunes mâles finalement) décident de mettre à mort. Ils décident de le mettre à mort même si cette mort, qu’ils vont opérer, va tout de suite faire problème. Puisque dès qu’ils le tuent, ils se dépêchent de le ressusciter d’une manière ou d’une autre, de le réactiver sous diverses formes. Ils remettent en scène cette espèce de figure archaïque de la puissance parce qu’ils fantasment quand même justement sur cette puissance perdue, cette totalité, en se disant : quand même, il pourrait bien y avoir quelque chose. Au fond ils n’ont pas vraiment renoncé (mais personne ne peut vraiment y renoncer, évidemment) à ce qu’ils n’ont jamais eu, cette puissance qu’ils fantasment, puisque c’est justement quelque chose qui n’appartient pas au monde de l’humain.

C’est donc avec le meurtre du père qu’ils adviennent au monde de l’humanité, et (voici l’essentiel) c’est sous la figure du fils qu’ils entrent dans l’humanité. Ils entrent dans le monde de l’humain sous la figure de celui qui est inscrit depuis toujours dans une lignée, une filiation dont au fond chacun alors reconnaît la loi. Quelle loi ? Cette loi essentielle s’énonce de la manière suivante : le fils ne peut s’identifier au père que dans la mesure où ce père-là est aussi un fils. C’est la condition fondamentale de l’identification.

Dans tout ce dispositif, ce qui fait un peu notre trouble avec ce que j’appelle l’instance du fils, c’est que la haine des pères pour leur fils (et des mères aussi, d’une certaine manière), souvent cachée par beaucoup d’amour, évidemment, est très soutenue par cette idée présente dans notre temps, d’un individu qui pourrait exister par lui-même, cette figure fantasmagorique de celui qui serait comme auto-fondé, ou contemporain de sa propre cause, et qui de ce fait n’aurait justement pas de dette symbolique.

Lorsqu’on est trop dans le refus ou dans la négation de ce qui fait la condition des fils et des filles, dans le déni de cette forme fondamentale de l’endettement originare, ce qui vient alors justement, et de manière extrêmement puissante souvent, ce sont d’autres formes de la dette. Je n’irai pas ici jusqu’à en faire une lecture socio-économique, mais quand même... Il y a un rapport autre à la dette qui se met en place, faute d’assumer celle-ci, et toute une violence dans le registre généalogique et générationnel.

Cette question de la haine de la filiation, de ce que le mot fils atteste en nous-mêmes, est essentielle. J’ai développé cet aspect dans des travaux récents, qui concernent la discussion souvent féroce à propos de l’incarnation du Christ aux premiers temps du christianisme. Parce que ce qui s’invente, d’une certaine manière, avec le christianisme, c’est cette idée d’un dieu fils, idée nouvelle, en tout cas relativement nouvelle, cette idée de la filiation de la divinité, de dieu... et tout le débat qui va être mené par ceux qu’on appelle les Pères de l’Eglise au III^e et IV^e siècles sera de soutenir contre leurs adversaires, car tout cela est très polémique, que la chair du Christ est bien une chair réelle. Voici l’enjeu : ce n’est pas un semblant de chair, un simulacre, une illusion. C’est vrai, c’est du réel, de la chair. Telle est leur argumentation. C’est la raison pour laquelle un auteur comme Tertullien discute avec Marcion (qui sera finalement déclaré hérétique). Marcion ne peut pas du tout consentir au dogme de l’incarnation, parce que selon lui, il est tout à fait impropre à une divinité de se lier à du terrestre. Ce que lui répond Tertullien est intéressant pour nous : sa haine de l’incarnation du christ, sa haine de la chair du christ, est en réalité une haine de sa

propre filiation. Il est train de haïr sa propre filiation, haïr ce qui le constitue fondamentalement dans sa propre humanité.

J'en viens à un second aspect à partir duquel on peut déjà approcher la question de la transmission, notamment ce qui a été mis en exergue de ces journées, cette articulation d'un lien et d'un déliement, c'est-à-dire en réalité cette forme du lien qui ne se constitue que grâce à une séparation. La séparation est constitutive du lien lui-même en tant que tel. Ce qui nous pose problème dans la filiation, notre trouble, est qu'elle organise un certain rapport entre la mort et la vie. Elle atteste en nous quelque chose qui se trouve contenu de manière tout à fait simple et essentielle dans le fait même de la succession des générations, dans le principe généalogique en tant que tel, qui est que le retrait des uns est la condition nécessaire pour l'apparition des autres. Le retrait ne veut pas dire l'oubli, la disparition ni la conscience de la dette, mais signifie une condition qui est la nôtre : que la venue du fils, donc la vie qui vient, ne peut arriver sans en même temps signifier, être finalement, le signe d'une mort, marquer la mort de la génération précédente.

C'est ce qui fait pour une part que l'enfant fasse toujours l'objet de toute une construction fantasmatique qui donne le sentiment de pouvoir se prolonger à travers lui. Cette espèce de projection classique consiste dans l'idée que l'on va survivre nous-mêmes dans ce qui nous succède, c'est-à-dire que ce qui nous succède sera notre propre prolongement. Ce phénomène a pris beaucoup d'ampleur aujourd'hui, pour toute une série de raisons, notamment liées au prolongement de la vie, à l'évolution technologique et scientifique, mais il n'est pas vraiment nouveau. Depuis toujours, sans doute, l'enfant se trouve investi comme prolongement de soi-même, l'enfant est investi fantasmatiquement comme moyen, à un moment ou un autre, de plus ou moins dénier sa propre mort. Freud disait dans "Pour introduire le narcissisme", un texte de 1914 : "his majesty the baby accomplira ce que son père ou sa mère n'aura pas pu mettre à exécution"...

Mais le fait de projeter sur l'enfant ce que l'on n'a pas, dans l'espérance qu'il pourra quand même en accomplir quelque chose, même s'il implique une forme de capture, reste différent de ce qui se passe aujourd'hui, qui est que nous acceptons mal que nos enfants puissent avoir quelque chose un jour que nous n'aurions pas déjà dès maintenant. Où se situe la différence ? Dans le fait qu'il ne s'agit plus d'une simple projection, qui ouvre un avenir (évidemment encombré, mais quel avenir n'est pas encombré par des tas de choses, par l'imaginaire parental ou autre ?...). Il s'agit ici de ce qui peut fermer un avenir, puisque tout doit être ramené dans le présent. C'est une forme de la fin de l'histoire, d'une certaine manière. La jalousie des pères à l'égard des fils se situe là : ils sont jaloux de ce que le mot fils puisse désigner ce qui vient. Le mot fils contient fondamentalement ce qui arrive encore, ce qui n'est pas là. Fils ou fille, c'est le nom de l'impensable, de l'inouï. De ce qui est encore à venir. C'est cela au fond que nous ne supportons pas. Et c'est ce qui fait aussi ce que nous voyons aujourd'hui d'une certaine haine de la filiation. Ce n'est pas seulement le problème posé par l'investissement imaginaire sur l'enfant, mais plutôt cette façon-là que nous pouvons avoir, peut-être beaucoup plus désastreuse, de boucher un peu trop un avenir en ramenant tout vers soi, c'est-à-dire en faisant comme si ce qui peut devenir, ce qui peut advenir, devait obligatoirement être pour maintenant.

Dans un tout petit livre qui s'appelle *Ethique et infini*, le philosophe Emmanuel Levinas dit à propos de la paternité que "considérer autrui comme son fils, c'est établir une relation avec lui au-delà du possible." On pourrait entendre dans cette phrase que le fils est toujours le prolongement plus ou moins fantasmatique du père. Mais ce n'est pas ce que Levinas veut dire. Ce qu'il indique, lorsqu'il parle du fils comme celui qui est au-delà du possible, c'est que le fils est l'impossible du père. Pas dans le sens toujours imaginaire où il devrait réaliser ce que le père n'a pas pu faire : si le fils est l'impossible du père, c'est dans le sens d'une nouveauté impensable, une nouveauté contenue dans la génération d'après. Ce qui est au-delà du possible, c'est ça, ce qui n'était pas prévu, ce qui n'était pas déjà su, déjà pensé, et qui donc permet au fils d'échapper un peu au pouvoir de la détermination. Dans ce qui était, dans ce qui a été, dans ce qui a déjà été, il y a ce qui n'est pas encore. Ce qui est au-delà du possible et qui fait tout à la fois le lien et la séparation du fils et de son père. Il y a ici toute une éthique à penser, une éthique du lien et de la séparation, de la liaison et de la déliaison. Elle passe par exemple par la question de savoir comment au cœur des processus de maîtrise de la procréation, tellement importants, nous allons faire droit à ce qui fait que l'enfant demeure encore et toujours celui qui survient. Celui qui est le fruit d'une contingence, le fils ou la fille du hasard. Il n'est pas seulement l'objet de tout ce désir, toute cette volonté de l'avoir qui le contraint parfois tellement à donner indéfiniment des gages pour apporter la preuve qu'il était bien celui qu'on attendait, qu'il a bien mérité sa propre naissance...

J'en viens à un troisième et dernier élément que je voudrais brièvement développer pour terminer, qui concerne la question de la transmission, cette question de la dette intergénérationnelle, le principe généalogique où l'on reçoit ce qui est appelé à

permettre d'inventer sa propre vie. A la question de savoir ce qui fait l'objet de la transmission, nous aurons des réponses évidemment très diverses les uns et les autres, sans qu'aucune réponse n'épuise la question, et sans que nous puissions faire l'économie de l'intransmissible dans la transmission : ce qui ne se transmet pas, ce qui échappe à la transmission en tant que telle.

Disons en tout cas que la transmission touche à ce point précis que la vraie filiation est d'avoir reçu de ses parents le pouvoir de les quitter. Ce que relève le psychanalyste Philippe Julien dans un très beau petit livre qui a pour titre *Tu quitteras ton père et ta mère*. Ce titre, il l'emprunte à la Bible, au livre de la Genèse plus précisément, où il est question de cet impératif adressé à l'homme de quitter son père et sa mère. Car c'est bien de cela dont il est question. Ce qui en effet s'effectue dans le lieu familial, c'est de transmettre la possibilité de quitter. De se délier. De partir pour, afin de, se tourner vers sa propre génération, créer de nouveaux liens. Si l'on voulait développer un peu, on pourrait d'ailleurs même conjuguer les deux impératifs hébraïques que sont "quitter son père et sa mère" et "honorer son père et sa mère". Il y a une conjonction fondamentale de ces impératifs, me semble-t-il, où finalement honorer ses parents, c'est recevoir d'eux, parfois malgré eux, parfois même contre eux, ce qui permet de les quitter, ce qui sépare, ce qui délie, pour que d'autres liens puissent se tisser.

Or cette transmission-là suppose toute une série de choses. Elle suppose notamment le fait, jamais simple, de pouvoir rester soi-même dans sa propre génération. Elle suppose aussi par exemple, mais c'est important, que l'enfant ne soit pas trop ce qui nous tient, ce qui fait le sens de notre vie, ce qui d'une certaine manière nous fait vivre. Cette transmission suppose enfin toujours quelque chose d'un peu étonnant, qui est qu'au fond ça rate un peu. Ça ne colle pas tout à fait bien. Il y a aujourd'hui toute une idéologie de la réussite, de la performance à tous les niveaux, avec cette idée qui est la nôtre de la bonne image parentale, de l'éducation réussie etc. Mais ce qui fait la transmission réussie, c'est quand même que quelque chose rate. Non pas qu'on s'y prend mal (même si on peut mal s'y prendre), mais que ça rate par structure, et c'est cela qui fait que ça marche un peu. Parce que c'est ce qui nous permet d'imaginer pour soi-même comme fils ou fille qu'on peut devenir père ou mère, et qu'on ne fera peut-être pas plus mal, pas moins mal, peut-être mieux que son propre père ou sa propre mère. Que la transmission réussie soit d'une certaine manière transmission de ce qui manque, et que nous éprouvons un peu comme ce qui rate, n'est pas simple à entendre aujourd'hui. C'est peut-être même devenu très compliqué. Mais je pense qu'il y a là un enjeu décisif.

Nazir Hamad

**Psychanalyste, directeur du CMPP
de Morsang-sur-Orge**

Adoption et parenté



Je voudrais commencer mon intervention en empruntant trois points à Jean-Daniel Causse. Le premier point est qu'en ce qui concerne le mythe de la horde, Freud s'inscrit dans la dette, symbolique bien sûr. Il a emprunté ce mythe à Darwin, et s'inscrit donc dans la dette à l'égard d'un évolutionniste qui a représenté l'histoire de l'humanité à l'image d'une meute, avec à sa tête un mâle dominant qui non seulement avait toutes les femmes, mais aussi de quoi les satisfaire toutes. Voilà la revendication des enfants de ce père de la horde. Il avait des femmes, soit, mais aussi ce quelque chose qui va devenir une sorte de revendication, qui est pour une femme ce qu'on appelle la revendication phallique, et pour l'homme la castration phallique. Pourquoi la castration phallique ? Parce que cette référence va à quelque chose qui n'est pas un objet, qui n'est pas le pénis : ce quelque chose n'a qu'une seule valeur, une valeur symbolique, même si on peut l'imaginer. C'est cette valeur symbolique qui s'inscrit chez chaque sexe en tant que castration.

La deuxième remarque concerne la question de la sexuation, à propos de laquelle je pense que M. Causse n'avait pas tort de parler de père et de fils, plutôt que de mère et de fille. A partir du mythe de la horde, Freud a en effet construit un universel pour l'homme. Il a posé un Un, et l'a écarté pour en faire un mythe : il y a un "moins Un". Ce moins Un va laisser ce trou de l'origine, que rien ne vient remplir, sinon imaginativement.

Quelle est la place de la femme dans cette histoire ? Pour Freud, la femme est "le continent noir". A la question de ce que veut une femme, il n'a pas répondu. Lacan va par contre introduire quelque chose qui nous aide à faire un pas de plus. Il n'inscrit pas la femme dans l'universel. La femme est quelqu'un qui fait exception pour l'homme. Tous castrés sauf un, dans la horde primitive de Freud ; chez Lacan par contre, en ce qui concerne la femme, il n'y a pas d'universel : la seule approche possible est une par une.

Le troisième point renvoie à la question de la dette. Qu'est-ce qui est d'abord, la poule ou l'œuf ? La réponse m'a été donnée par une petite fille de neuf ans. C'est une réponse logique, cohérente, et incontournable. J'ai suivi cette petite fille entre trois ans et demi et six ans. Quand la famille d'accueil où elle avait été placée lui a annoncé son intention de l'adopter, elle a voulu me parler. La mère ne comprenait pas pourquoi. Cette grande fille un peu timide m'a dit : "Je veux savoir des choses. Je veux savoir pourquoi une mère abandonne sa fille. Et je veux savoir ce que c'est, une vraie mère." Je lui ai dit qu'elle me posait des questions vraiment très difficiles, que je ne savais pas quoi répondre, mais que j'allais lui poser une devinette. Elle aimait bien les devinettes. "Une poule pond un œuf, une autre le couve. Qui est la vraie mère ? - C'est facile : celle qui a pondu l'œuf. - Si tu veux. C'est une réponse." Elle n'en était pas contente. "Non, ce n'est pas ça. C'est celle qui a couvé l'œuf. - Si tu veux. C'est aussi une bonne réponse." Mais chaque fois que je lui disais : "si tu veux", elle n'était pas contente. Elle finit par me dire : "C'est les deux. □ C'est encore une meilleure réponse. Pourquoi ? - Parce que s'il n'y a pas l'une, il n'y a pas l'autre." Et voilà comment cette fille de neuf ans m'a donné une réponse à la question de ce qui est d'abord, de l'œuf ou la poule.

Autrement dit, cette fille était aussi intelligente que saint Augustin au cours du débat entre lui et les Manichéens (Augustin lui-même était manichéen, avant de les quitter, et de mener toute une vie à se battre contre eux). Une des questions que les Manichéens lui posaient était la suivante : si Dieu a créé la terre etc., que faisait Dieu avant la création ? Il chômait ? C'était une vraie question. Mais saint Augustin a répondu exactement comme cette fille de neuf ans, en disant dans une élaboration très intéressante (pour répondre aussi à la question de l'origine) : si je vous dis qu'à un moment donné Dieu a créé la terre etc., cela veut dire qu'il y avait un avant. Et dans ce cas-là, vous avez raison : Dieu avait chômé avant, ou, pour des raisons obscures, faisait quelque chose d'autre. Mais si je vous réponds que la création s'est faite avec le temps, cela veut dire qu'il n'y a pas d'historicité. Vous ne pouvez plus concevoir la notion de temps sans concevoir la notion de Dieu. Dieu est le temps, le verbe, etc. Saint Augustin est habile, et cette fille est tout à fait augustiniennne en répondant "les deux". Parce qu'à partir du moment où vous donnez une réponse, où vous désignez exclusivement l'une ou l'autre, vous introduisez une historicité, un temps, et vous figez le temps. Vous figez le temps avec la poule, ou avec l'œuf. Dans tel cas vous avez raison de dire : hier c'était l'œuf. Mais un mois plus tard, c'est devenu une poule. Une historicité est à l'œuvre. Et à partir du moment où il y a une historicisation, effectivement il y a un avant et un après. Dans l'histoire de l'œuf et de la poule, il n'y a pas d'avant, pas d'après, il y a un lien où l'un est la condition de l'autre.

Où cela commence-t-il ? Vous pouvez donner une réponse, mais vous serez religieux, religieux dans le sens où vous dites que cela a commencé avec la création, et que c'est dieu qui a créé le monde etc. Ou bien vous serez quelqu'un qui invente une fiction : à l'origine il y avait Gepetto qui s'ennuyait, et un jour il a créé l'enfant...

Dans l'adoption, vous avez en permanence affaire à cette question. Un couple, un homme, une femme adopte un enfant, qui à son tour adopte ou n'adopte pas (car il y a des enfants qui n'adoptent jamais leurs parents adoptifs). Il arrive avec quelques bribes, mais quelque chose de son histoire lui échappe. Il suppose que quelqu'un possède cette histoire, entre autres ceux qui sont les plus proches de lui, ses parents adoptifs, et s'adresse à eux pour savoir. On le sait maintenant, le fait est connu, admis par tous les travailleurs concernés par l'adoption : il faut raconter son histoire à un enfant. Mais voilà, comment raconter à un enfant une histoire, dont, même si on en a quelques éléments, beaucoup nous échappe ? Beaucoup en échappe à beaucoup de monde, parce qu'on ne sait pas, bien souvent, dans quelles conditions un enfant a été abandonné. Il faut donc raconter, avec les lacunes que nous avons.

Qu'arrive-t-il, si pour une raison ou une autre, l'enfant ne s'en contente pas ? Il veut en savoir plus. Il veut aller au-delà de cette temporalité qui est la sienne, c'est-à-dire l'histoire de son adoption ; il veut aller à la rencontre de quelque chose qui serait l'origine pour lui. Il pose cette question : mais qui est la vraie mère, le vrai père ? Qui est la vraie famille ? C'est la question de cette petite fille. C'est la question de chacun. Mais dire qui est la vraie mère, qui est la vraie famille, cela implique une autre question, autrement plus dramatique : quel est mon vrai destin ? Quelle est ma vraie vie ?

Chez les enfants adoptés, beaucoup ne se contentent pas d'avoir la vie qu'ils vivent avec leur famille adoptive. Ils partent souvent de cette hypothèse qui consiste à dire : à l'origine je suis Africain, par exemple. Je suis né en Afrique, d'une mère africaine, dans l'histoire de l'Afrique. Et puis tout à coup quelque chose s'est opéré comme une coupure, et me voilà dans un milieu nouveau, dans une langue nouvelle, avec des parents nouveaux et ainsi de suite. Alors s'agit-il de ma vraie histoire ?

Ce n'est pas seulement une hypothèse de travail. Vous pouvez voir arriver dans votre cabinet des adultes qui se présentent en premier lieu comme étant des enfants adoptés. Il est incroyable de voir ainsi quelqu'un qui arrive à l'âge de trente, quarante ans, et qui se présente encore comme un enfant adopté. Que dit un homme ou une femme, quand à l'âge de quarante ans, c'est-à-dire quand il a vécu quand même la moitié de sa vie, il se compte encore comme un enfant adopté ?

D'abord, effectivement, quelque chose semble avoir été figé au moment de la rupture, et ce quelque chose n'a pas été fictionnarisé. Qu'est-ce qu'une histoire familiale, après tout ? Vous pouvez vous référer à vos parents, à vos grands-parents, remonter trois ou quatre générations : après ce n'est qu'une fiction. C'est un récit, une histoire, un conte qu'on se transmet d'une génération à l'autre. Personne ne peut dire qu'il en est le garant, qu'il en sait le vrai. Vous faites avec ; exactement ce que fait votre enfant quand vous lui lisez un livre, un conte. Il vous demande ce livre, toujours le même, avec le même récit. Vous ne pouvez pas changer un signifiant, pas une virgule. Vous êtes surpris : pourquoi veut-il cela ? Mais vous découvrez qu'au-delà des événements de ce récit, il y a quelque chose qui s'est construit pour l'enfant. Quelque chose qui lui échappe, et vous échappe. C'est cela, ce qu'on appelle fictionnariser. L'origine est toujours une fiction, que ce soit sur le plan individuel ou collectif.

Sur le plan individuel, on vous raconte votre histoire familiale. Sur le plan collectif, on se réfère à un ancêtre, à un savoir, à un texte. De ce point de vue, le monothéisme est une fiction comme une autre. Je m'excuse auprès des croyants, mais quand on ne l'est pas, on peut effectivement poser cette fiction exactement au même titre que celle d'une tribu X qui dit descendre d'un éléphant ou d'un crocodile. C'est d'ailleurs aussi respectable, parce que cela construit nos mythes au même titre que cette histoire de dieu. Seulement quelqu'un pourrait avec raison répondre que le monothéisme a quand même introduit des choses importantes, absolument structurantes pour l'évolution. Je ne le conteste pas. Mais cette fiction, en tant que fiction, nous permet de nous repérer et de nous définir une appartenance, des repères symboliques qui nous permettent dire qui nous sommes, à quelle tribu nous appartenons, à quelle famille, quelle religion etc.

Mais qu'arrive-t-il avec l'enfant adoptif ? C'est en quelque sorte l'enfant né après le déluge. Après le déluge, qui est le garant, qui va lui transmettre ces fictions, l'aider à les construire ? Son entourage en possède quelques bribes. Mais au fond, ce qu'il y a de dramatique, c'est en vérité cette impossibilité pour l'enfant adoptif de décoller de la première génération. Au delà de moi, je ne sais pas à quoi me référer. Je ne connais pas les éléments de mon histoire. Je ne sais donc pas me projeter dans le temps, dans le passé, ce passé qui modèle aussi la manière dont je vis dans le présent, et dont je fictionnarise mon avenir.

A analyser la demande de ces enfants, ou ces adultes, trois repères apparaissent très souvent : le temps, le lieu, et le nom. Quand ils ne savent pas grand-chose, ils veulent d'abord un nom, le nom de leurs géniteurs (surtout le nom de leur génitrice,

parce que le plus souvent dans le discours des enfants adoptifs, seule la mère abandonne). Le deuxième repère est une adresse. Un lieu où cet enfant est né, et où il est reconnu, inscrit dans une communauté humaine. Il veut savoir qu'il est comme tout un chacun né dans un milieu social, et que ce milieu connaissait sa mère, peut-être son père, et que quelques-uns le connaissaient lui aussi, ne serait-ce qu'en tant que bébé. Le troisième repère qui me semble fondateur dans leur démarche, c'est une date. Quand est-ce que je suis né, quand mes parents sont-ils nés ? Ils cherchent donc à savoir à quelle génération ils appartiennent... C'est important parce que cela leur permet d'inscrire leurs parents en tant que mortels, ou la mère en tant que mortelle. Car vous pouvez avoir affaire à des enfants adoptifs, des adultes adoptés, qui sont encore avec cette peur de rencontrer leurs géniteurs, cette crainte de voir leurs géniteurs dans le visage de tout homme et de toute femme qui pour une raison ou pour une autre leur renvoie un trait de ressemblance. J'ai entendu plusieurs fois cette histoire : peut-être suis-je face à ma mère sans le savoir, ou face à mon père...

Pire encore, combien de fois des adultes qui affirment avoir été satisfaits de leur adoption, autonomes, responsables de leur vie, vous disent en passant : "la seule mauvaise surprise que je puisse avoir, c'est de rencontrer mes parents qui viennent me chercher". Vous vous représentez ce qu'ils sont en train de dire quand ils disent cela : "mes parents qui viennent me chercher" ?... Je me souviens d'une jeune femme. Je lui ai demandé son âge : "– Trente-trois ans, pourquoi ? – Je me demande comment les parents d'une femme de trente-trois ans peuvent venir la chercher. – Vous avez raison, à trente-trois ans on peut dire non. – En effet, quand on a trente-trois ans et qu'on est adulte, quand on est responsable de sa vie et qu'on sait ce qu'on fait, on peut dire non. Mais est-ce que la fille qui dit qu'elle a peur que ses parents viennent la chercher est capable de leur dire non ?"

En vérité, c'est là l'ambiguïté de leur position. Quelque chose fonctionne comme un clivage, entre "je suis l'enfant de mes parents adoptifs" et "j'ai toujours cette crainte de rencontrer l'origine". C'est vieux comme le temps. La Bible appelait ces enfants, les enfants "manzeres". Les enfants "manzeres" étaient enfermés en groupe, isolés. Ils n'avaient pas le droit de se marier à l'extérieur de leur propre groupe pour la même raison : ils pouvaient rencontrer une mère ou un père, ou rencontrer une sœur ou un frère sans le savoir. Autrement dit, la question de l'inceste est toujours là, derrière cette ségrégation.

Quand ces enfants sont ainsi très concernés par la recherche de l'origine, j'appelle ce processus la capture de l'origine. Qu'est-ce qui vient nous séparer de l'origine ? La seule possibilité de nous en séparer est de parvenir à ce que ces éléments retrouvés, ces repères qu'on a pu situer, nous aident à construire nos propres fictions d'individu, d'enfant de telle famille, d'adulte appartenant. Dans la mesure où quelqu'un n'arrive pas à construire ces fictions, vous pouvez être sûr qu'il continue à errer. Et cette errance amène parfois les enfants adoptés vers les hôpitaux psychiatriques. Un nombre assez important se retrouve ainsi en hôpital de jour, ou dans une autre forme d'hospitalisation.

Ceci dit, l'adoption est maintenant très fréquente. Vous ne pouvez pas rencontrer quelqu'un, en France ou ailleurs, qui ne connaisse une famille ayant adopté, ou un enfant adopté. En France on adopte environ six mille enfants par an ; un millier en adoption interne, et cinq mille en adoption internationale. L'adoption internationale est particulière. Quand vous analysez les agréments qui sont donnés, je me borne à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, vous découvrez qu'elle agrée près de 35% de personnes seules. Qu'appelle-t-on une personne seule ? Un homme ou une femme qui n'a pas d'enfant et qui ne vit pas avec un partenaire sexuel. Mais en réalité, dans la plupart des cas, il s'agit de femmes ou d'hommes homosexuels qui font une démarche seuls. Quelques uns font une démarche à deux, mais il s'agit alors aussi d'un acte militant, dans le sens où ils veulent faire reconnaître par le corps social leur préférence sexuelle. Ils veulent être agréés en tant que couple homosexuel. Or, nous le savons bien, ce n'est pas le couple qui est agréé, mais une seule personne, celle qui fait la démarche. L'autre ne fait que l'accompagner.

Il me semble que l'adoption est subversive à plusieurs niveaux. D'abord parce qu'elle tranche là où ce n'est que débat. C'est une position difficile à tenir : ceux qui travaillent dans le cadre de l'adoption ont à trancher là où, dans le corps social, il n'y a encore que débat. On parle de l'homoparentalité, de la monoparentalité, de ceci ou de cela, mais à partir du moment où il y a une demande pour l'adoption, ceux qui sont là pour accueillir les candidats doivent trancher. Ils prennent une position, certes, mais pas n'importe laquelle. Ils posent un acte. Et poser un acte a toujours des conséquences. Une fois l'acte posé, les choses ne sont plus comme avant. C'est impossible. A partir du moment où une ASE agrée un couple homosexuel, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait rien. Cela introduit quelque chose de nouveau dans le corps social : accepter de reconnaître l'idée d'une parenté homosexuelle.

Ce débat est très houleux en France. Souvenez-vous de Madame Boutin qui pleurait à la télévision. Souvenez-vous de ces procès qui ont été intentés contre des psychanalystes traités d'homophobes... En vérité, le débat porte sur le principe : on n'a pas en France de statistiques fermes, de recherches menées auprès des homosexuels. On a tendance à prendre des positions de principe, théoriques, alors que nos voisins anglo-saxons adorent les chiffres et les statistiques. En Angleterre, on est ainsi capable de chiffrer que les homosexuels forment 10% de la population, alors qu'en France nous l'ignorons. C'est aussi grâce aux Anglo-Saxons que nous avons appris à arrêter de parler des homosexuels en tant que tautologie : il faudrait arrêter de dire "un couple homosexuel" et dire "un couple" tout court. Parce qu'on ne juge pas un couple ou une personne selon sa préférence sexuelle, mais selon sa capacité à élever un enfant ou pas.

Les Anglo-Saxons nous disent que ce qui compte pour élever un enfant, ce n'est pas la préférence sexuelle, mais plutôt les modalités de rapports que ces gens-là ont au sein de leur propre famille ou à l'extérieur. S'inscrivent-ils ou pas dans le corps social ? S'inscrivent-ils ou pas dans le lien social ? Ont-ils un lien fort à l'autre sexe, une famille qui les épaulent etc. ? C'est à partir de ces réponses qu'on peut déclarer qu'une personne homosexuelle est en mesure d'élever un enfant ou pas.

La deuxième chose que nous apprennent les Anglo-Saxons d'après les recherches qu'ils ont faites, et qu'il me paraît intéressant d'évoquer ici, est qu'à partir du moment où un enfant est confié à une personne ou à un couple homosexuel, le premier pas que fait cette personne ou ce couple est de le réinscrire dans le corps social. Le premier temps de militance, pour faire reconnaître leur préférence sexuelle auprès du corps social, se traduit souvent aux Etats-Unis par le fait de vivre dans un ghetto homogène. Mais une fois l'enfant entré dans leur vie, ils quittent le ghetto pour aller en quelque sorte vivre dans la société, et se référer aux mêmes critères d'éducation que les leurs au moment où ils étaient chez leurs parents ou dans la société. Autrement dit les homosexuels n'ont pas inventé quelque chose qui serait une culture, une éducation spécifique, pour l'opposer à une éducation qu'ils auraient connue dans leur famille. Les seules références qu'ils ont en tête sont celles qu'ils ont connues auprès de leurs parents et de leur entourage élargi.

Je ne sais pas si les Anglo-Saxons veulent nous rassurer ou pas, mais toujours est-il qu'il y a quelques éléments à prendre compte dans cette histoire, qui est bien une histoire de nomination et de place. Quand on a la chance de recevoir les candidats, ne soyez pas étonnés de découvrir qu'ils fonctionnent effectivement dans la confusion des places. Qui est la mère ? S'il y en a une qui se désigne en tant que mère de l'enfant à adopter, ou de l'enfant à porter, quelle est la place de l'autre ? Comment l'autre se nomme-t-elle ? C'est clair, ou ce ne l'est pas. Si ce ne l'est pas, vous pouvez être sûr qu'elles vont fonctionner dans une confusion de places. S'il y a une mère, l'autre n'en est pas une. S'il y en a un qui se nomme, qui est reconnu légalement et socialement en tant que père, comment nommer l'autre ? Quelle est sa place ? Cette question me semble absolument primordiale. Parce que si vous ne la nommez pas, et si cette personne ne trouve pas sa place auprès de l'enfant, ils vont fonctionner exactement à l'image de ces deux mères dans le jugement de Salomon. S'il y en a deux qui prétendent occuper la même fonction, il y en a forcément une qui usurpe sa place en tant que mère.

Quand je travaille avec elles, surtout avec la deuxième qui accompagne, j'essaie d'introduire des repères qui lui permettent d'occuper une place auprès de l'enfant. Elle n'est pas la mère bis, elle n'est pas la deuxième mère. Il y a des repères qui président à l'éducation, à la filiation : dans une famille, il y a une mère, certes, mais aussi ce qu'on appelle la marraine. La marraine peut avoir une fonction affective, mais aussi une fonction symbolique. Elle vient remplacer la mère dans les situations difficiles, si pour une raison ou une autre la mère vit des moments rudes.

Un des pires dangers apparaît quand le père ou la mère croient, de manière tout à fait délirante, être le géniteur ou la génitrice de l'enfant adopté. S'ils se nomment père ou mère symbolique de l'enfant, il n'y a pas de danger. Le danger vient de la toute puissance de celui qui adopte. S'il fait passer le message qu'il est le véritable père, ou elle, la véritable mère génétique, vous pouvez être sûr que les conséquences seront graves. Mais dans le cas de quelqu'un qui dit d'emblée qu'il a adopté et qui raconte son histoire à un enfant, on retrouve la formule de Jean-Pierre Winter : cet homme est un transmetteur. Il transmet l'histoire de son origine à cet enfant, avec les lacunes que cette histoire comporte, mais il ne se pose jamais en tant que père géniteur. Il est le père de la réalité.

Quand on dit père et mère, ce sont des signifiants, à ne pas confondre avec des personnes. C'est pourquoi des personnes qui sont élevées dans des pouponnières, et n'ont jamais vu un homme, peuvent parler de père comme si c'était une réalité quotidienne. Comment un signifiant devient-il opérant chez un bébé élevé dans une pouponnière, qui n'a pas vu d'hommes ? Il est transmis par toutes ces maternantes, qui, elles, trouvent auprès d'un homme une référence quand cet enfant veut rester ou se marier avec elles : "je ne peux plus rester avec toi, je vais aller voir mon homme qui m'attend". C'est le discours de cette maternante qui introduit ce signifiant, et qui fait qu'il devient opérant auprès de l'enfant.

Je crois qu'il y a quelques homosexuels qui fonctionnent ainsi, dans la toute puissance délirante, qui prétendent être la mère

qui a donné naissance à un bébé. Là, il est sûr que les dégâts sont plus que probables.

Les repères symboliques ne s'inventent pas. Si vous essayez de les inventer, vous découvrez que vous enfantez des monstres. Vous enfantez la confusion, l'impossibilité pour chacun de se repérer quant à quelque chose de défini et reconnu socialement. Voilà pourquoi il s'agit d'un point à éclaircir dès le départ. Ce n'est pas seulement typique des couples homosexuels, mais se voit aussi dans des couples hétérosexuels. Quand un homme et une femme attendent un enfant pareillement, quand on leur "donne" un enfant, qui le leur donne ? Le corps social, les responsables, etc. Jusqu'à maintenant, on fonctionne avec cette idée qu'un homme donne un enfant, fait un enfant à une femme. Il n'y a rien de plus prétentieux. Aucun homme n'a le pouvoir de faire un enfant à une femme. Quel homme peut dire en toute impunité : je vais faire un enfant à une femme ? Il est vrai qu'un homme peut aimer une femme. Une femme peut aimer un homme. Mais à aucun moment un homme ne peut prétendre faire un enfant à une femme. Comme si c'était en son pouvoir... Pour faire un enfant, il faut être au moins trois. Je ne parle pas de l'amant ou de la maîtresse, bien sûr. Le troisième, c'est ce lieu vide, le lieu de l'autre, cette place de l'exception. Il faut effectivement croire que c'est quelque chose qui n'est pas en mon pouvoir, ni dans le pouvoir d'une femme. C'est une chose qui nous échappe, et c'est parce qu'elle nous échappe que l'enfant arrive ou n'arrive pas. Combien de fois se dit-on : quand j'aurai un travail, quand je gagnerai bien ma vie, on fera un enfant... Vous avez un travail, gagnez bien votre vie, essayez de faire un enfant : l'enfant n'arrive pas. Ou bien vous attendez, pensant faire un enfant plus tard ; mais voilà que l'enfant arrive, simplement parce que madame a oublié une pilule...

Heureusement que ce n'est pas quelque chose qui est de notre pouvoir. Il faut laisser une possibilité, une place à la grâce (appelons-la ainsi), cette castration, cette grâce qui fait qu'un enfant arrive ou n'arrive pas. Si on ne le définit pas, on risque de ne pas comprendre ce qu'est le désir d'enfant. Pour moi, ce n'est pas seulement aimer une femme (parce qu'on peut aimer une femme, plusieurs femmes, mais ne jamais désirer un enfant de ces femmes ; parce qu'on peut aimer un homme, plusieurs hommes, mais ne jamais désirer un enfant de ces hommes), il faut aimer une femme et désirer que cette femme devienne la mère de ses enfants, aimer un homme et désirer que cet homme devienne le père de ses enfants.

C'est ce qui amène Dolto à dire qu'il faut trois désirs pour faire un enfant : le désir d'un homme pour une femme, d'une femme pour un homme, et la rencontre de ces deux désirs qui fait le nid du troisième, le nid de l'enfant à venir. A partir du moment où cette rencontre s'opère de la sorte, il y a un enfant qui vient occuper sa place, peu importe que ce soit l'enfant biologique ou l'enfant adoptif. Il trouve son nid déjà fait dans le désir de couple. Et, pour arriver à la question de la dette, si pour une raison ou pour une autre, un homme accompagne une femme parce qu'il est stérile et veut absolument que cette femme puisse avoir un enfant, ou le contraire, on risque effectivement de se retrouver dans ce problème de dette imaginaire.

Il y a deux sortes de dettes : la dette imaginaire et la dette symbolique. La dette symbolique est celle dans laquelle on s'inscrit en tant que "parlêtre" comme dirait Lacan, c'est-à-dire en tant qu'être parlant. Mais la dette imaginaire, c'est ce que nous faisons tous en disant à un enfant : "avec tout ce qu'on a fait pour toi, voilà ce qu'on obtient de toi..." Et alors, que va-t-il donner en échange, votre enfant ? Y a-t-il quelque chose de matériellement définissable à donner à ses parents ? S'il y a une dette, c'est une dette à l'égard de la vie : vous m'avez inscrit dans la vie, j'inscrirai quelqu'un dans la vie. Voilà la dette. C'est la seule chose qu'on peut donner aux parents, dans le sens d'une dette symbolique : cette possibilité pour chacun de s'inscrire, pour la filiation de s'établir, grâce à vous, par mon intermédiaire, vers les enfants et les petits enfants.

Mais combien de fois a-t-on vu arriver un enfant adopté dans un couple, et qu'à partir de cette arrivée, le couple se défasse ? Vous êtes-vous demandé pourquoi ? Il se défait effectivement quand cette notion de dette est trop présente, trop prenante. Que fais-je quand une sorte de contrat de ce genre me lie à ma partenaire, un contrat basé sur une dette imaginaire ? Une fois que je m'acquitte de ma dette, je la quitte, tout simplement. Ce sont les dangers de ce qu'on appelle la dette imaginaire, qui est inhérente à ce qu'on appelle la stérilité pour l'un ou pour l'autre.

C'est pour cette raison que j'insiste sur l'idée d'attendre l'enfant pareillement, c'est-à-dire quand cet enfant qui arrive ne nous inscrit pas comme homme et femme, en tant que père et mère, mais en tant que pédagogue, psychologue... Combien de fois voit-on de ces couples, venant avec leur enfant adopté, qui ne font aucune confiance à l'intuition de l'autre, au savoir-faire d'un père ou d'une mère ? Combien arrivent avec des livres, disant : je ne suis pas d'accord, j'ai lu Dolto, ceci ou cela... Je l'ai vu, certains sont même venus avec mes livres, pour s'y référer dans leur éducation !

Le danger est de prétendre, pour un homme, occuper une place de savoir sur la jouissance d'une femme, ou pour une femme

de prétendre occuper une place de savoir sur la jouissance d'un homme. Ce qu'on peut rencontrer chez certaines féministes : confondre son désir de femme pour un enfant, son désir d'homme comme père, avec ces rivalités d'ordre professionnel, ces rivalités viriles. Il y a un lieu où il n'y a pas d'égalité. Aucune femme, peu importe son niveau d'éducation, son travail, ne peut prétendre à savoir sur la jouissance d'un homme, et remplacer un père auprès d'un enfant.

Cette situation se rencontre en adoption. Parfois aussi dans les divorces, quand la femme ne veut pas montrer à son mari qu'elle est dépassée par l'enfant, quand elle fait semblant d'être suffisante. Mais à cet endroit, personne n'est suffisant. Personne ne peut prétendre occuper deux places à la fois. L'enfant vient incarner ce troisième désir dont je parlais. En dehors de cette question de castration, comme je l'appelle, toutes les places sont possibles. On peut donc alors fonctionner dans la confusion des places. Une femme peut alors dire qu'elle n'a pas besoin des hommes pour éduquer son enfant.

Ceci nous amène à ce qu'on appelle une famille monoparentale. Pour moi, une famille monoparentale, ça n'existe pas. En tant qu'entité sociologique, ça existe, bien entendu : une femme ou un homme seul qui éduque un enfant. Mais il ne faut pas confondre cette entité avec ce qu'on appelle la monoparentalité. Du point de vue psychique en effet, la monoparentalité consiste en quelqu'un, homme ou femme, qui se prétend suffisant. C'est une fiction, une fiction d'origine : quand il a fait Adam, Dieu n'avait pas besoin de passer par l'autre sexe. Gepetto, s'ennuyant, n'a pas besoin de passer par l'autre sexe : il a fabriqué l'enfant. Voilà une fiction originaire. Mais pourquoi, une fois que Dieu l'a fabriqué, Adam s'est-il ennuyé à mourir au paradis ? Quand je pense qu'il y en a beaucoup qui se donnent la mort pour aller au paradis, je me dis que quelque chose ne va pas... Pourquoi Adam s'ennuyait-il au paradis ? On s'ennuie parce que son désir n'est pas à l'œuvre. On connaît cela avec les enfants : "Maman, je m'ennuie, je ne sais pas quoi faire. □ Fais ceci, fais cela. □ Non maman, je m'ennuie." L'ennui, c'est la mort du désir, c'est le désir en panne. Si je devais qualifier Adam, je dirais que son désir était en panne. Et c'est pour cela que Dieu a créé la femme, pour lui : au moins avec la femme, on ne s'ennuie pas. Vous avez des soucis, mais vous ne vous ennuyez pas. C'est la Bible qui le dit : une fois qu'elle était là, tout l'ordre que Dieu avait mis a été ruiné...

Je crois que c'est Ferenczi qui raconte cette histoire : pourquoi Dieu a-t-il fabriqué la femme de la côte d'Adam ? Parce qu'il voulait qu'Adam ait la paix. Il s'est dit qu'avec une partie de son cerveau, il aurait une femme de tête, et c'est pénible. Fabriqué à partir de la main, elle sera entreprenante, donc pire encore. La jambe... elle va courir en tous sens : impossible. Dieu a pensé à tout, et trouvé la chose la plus insignifiante possible, la côte. Mais après avoir façonné Eve ainsi, il a découvert qu'il avait raté sur tous les plans. La femme était intelligente, entreprenante etc.

C'est une image du paradoxe de la transmission. Même quand vous êtes créateur, votre créature vous échappe en permanence. Parce que la transmission n'est pas tout, parce qu'il y va de la responsabilité des sujets, qui commence très tôt, qui commence chez les bébés. Tous ceux qui travaillent dans les pouponnières savent que le bébé, dès le départ, si petit soit-il, fait l'hypothèse de son autre maternel. Vous nommez une référente, mais vous trouvez qu'il a élu une référente. Sur quelle base, comment un bébé est-il capable d'élire son autre maternel ? C'est précisément ce que je qualifie : sa responsabilité.

Il faut se poser la question de ce qui fait famille, ce qui fonde une famille. Pourquoi quand on place un bébé chez un couple devrait-on croire que ça fait toujours famille ? Ce n'est pas si anodin. Pourquoi un enfant n'adopte-t-il pas un couple, un couple n'adopte-t-il pas un enfant ? Au début de ma carrière, je travaillais avec Dolto, et lui ai posé la question : comment savoir ? "Il faut qu'il y ait une rencontre entre une femme et un bébé. Demandez à une femme de lui parler - peut importe dans quelle langue. Si vraiment cet enfant, pendant que cette femme lui parle, arrête de pleurer, lève la tête, fait des mimiques, essaie de se lever... vous pouvez être sûr qu'il y a eu une rencontre. Quelque chose de cette femme fait signe à cet enfant, et lui, en échange, lui dit qu'il est présent."

Un bébé, sans l'hypothèse du sujet, n'est pas un bébé humain. Il faut un autre, un adulte, une mère qui soutienne cette hypothèse du sujet chez le bébé. Il faut quelqu'un qui parie que derrière les pleurs, derrière la mimique, il y a une demande, un sujet humain qui exprime quelque chose, qui veut dire quelque chose, qui s'adresse à nous. A partir du moment où j'é mets cette hypothèse qu'il s'adresse à moi en tant que mère ou en tant que père, l'hypothèse du sujet est là. Plus encore, à partir du moment où je suppose qu'il a une adresse, j'incarne son autre, son autre maternel. Pour le dire simplement, j'incarne la fonction maternelle pour ce bébé pendant le temps de la dépendance.


Pour aller plus loin, ce qui fait famille, c'est ce partage des jouissances entre mère et enfant, entre des êtres où chacun soutient l'hypothèse chez l'autre : celle du sujet chez le bébé et celle de l'autre maternel chez la femme. S'il y a eu une rencontre sur ce plan-là, vous pouvez être sûr qu'il y a une famille, un lien familial qui s'établit. Mais quand il y a trop de jouissance, ce qu'on

a construit dans un premier temps tend à enfoncer l'enfant dans ce qu'on appelle une langue maternelle qui ne se castre pas ; on est alors face à l'autisme ou face aux psychoses précoces. Il faut qu'il y ait quelqu'un qui sache dire à une femme : non, tu ne jouiras pas de ton enfant. Et dire à l'enfant : tu ne jouiras pas trop de ta mère. Celui-là est l'homme vers qui va le désir de la mère, cette femme qui est cause de désir pour un homme.

Didier Houzel

Psychanalyste, professeur de
psychiatrie de l'enfant et de
l'adolescent (Université de Caen)

Le soutien à la parentalité



La notion de soutien à la parentalité, cette idée qu'il faut soutenir les parents avant de les juger ou de les condamner, est relativement neuve. Jusqu'à une époque assez récente, on considérait qu'il y avait de bons parents, et de mauvais parents, voire des parents indignes. Tout ce que je vais dire ici ne doit évidemment pas s'opposer à la sécurité physique et psychique de l'enfant, qui est une priorité que tous les professionnels doivent avoir en tête. Néanmoins le souci du soutien à la parentalité fait selon moi partie de cette sécurité. Beaucoup d'enfants sont en effet très insécurisés lorsqu'ils sentent que leurs parents sont disqualifiés par les professionnels. Nous avons affaire à des situations d'une très grande complexité, à la fois sur le plan émotionnel et sur le plan conceptuel. La parentalité n'est pas quelque chose de simple, ne va pas de soi.

Je vais rappeler quelques uns des textes qui depuis une vingtaine d'années ont attiré l'attention des professionnels et des parents sur la bienveillance, comme on dit maintenant, vis-à-vis de l'enfant, et sur la question de la parentalité ou, comme le dit le rapport du Conseil de l'Europe, la parentalité positive. Je trouve ce terme un peu discutable, d'ailleurs, puisque si on parle de parentalité positive, on sous-entend forcément qu'il y a une parentalité négative...

Je crois que c'est la charte des Nations Unies sur les Droits de l'enfant qui marque le virage de l'époque actuelle sur la conception de l'enfant, de la parentalité et de la relation parent-enfant. Elle officialise, formalise pourrait-on dire, un cheminement beaucoup plus long qui remonte loin dans le temps et qui est le fruit de très nombreuses recherches : recherche psychanalytique, recherche sur le développement psychique de l'enfant, recherche sociologique etc. Cette charte remonte à 1989. Ce n'est pas très ancien. Elle a été validée par tous les pays du monde, sauf deux, et c'est un peu triste : la Somalie et les Etats-Unis. Chez nous, en France, il y a aussi un texte qui marque cette évolution. C'est la circulaire de mars 1999, donc dix ans plus tard, sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Les autorités, dans chaque département, ont la tâche de mettre en place et de faire fonctionner des réseaux de soutien à la parentalité. Un bref extrait de cette circulaire de 1999 me semble bien poser le problème : "Les projets retenus devront avoir pour objectif prioritaire de valoriser les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant." Tout un programme.

Presque chaque année, une circulaire paraît sur ce thème. Je ne vais bien entendu pas vous en rendre compte, mais simplement présenter un extrait de la plus récente, qui date de 2006, et détaille ces fonctions parentales de manière intéressante. "Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant, dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue, en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si d'une façon générale tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions, ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant."

Il est intéressant qu'un texte ministériel souligne qu'il faut que les parents ne se sentent pas seuls. Cela va un petit peu à contre-courant, souvent, pour bien des familles, de l'évolution de la société. La famille élargie qui entourait la famille nucléaire tend à disparaître. On aboutit à des situations, que je crois tout à fait anormales, où des mères se retrouvent isolées avec des enfants, sans entourage familial, et souvent très peu de voisinage soutenant. Il incombe maintenant de plus en plus aux professionnels de remplir ce rôle de soutien à la parentalité. On peut espérer qu'ils le fassent d'une manière plus réfléchie, plus élaborée, plus affinée que ne le faisaient, même traditionnellement, les soutiens naturels.

Le rapport du Conseil de l'Europe, publié en mai 2006, porte sur le même thème. Je vous rappelle son intitulé : "Evolution de la parentalité : enfants aujourd'hui, parents demain." J'en retiens surtout deux notions. La notion d'écologie de la parentalité présente l'idée que, pour être parent, il faut quand même un minimum de conditions, une niche écologique qui comporte bien entendu tous les aspects sociaux, économiques, de logement... bref, toute cette dimension concrète de la famille. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, parce que ce n'est pas du tout mon domaine de compétence, mais évidemment il faut toujours l'avoir en tête. On ne peut pas être parent dans n'importe quelles conditions. La seconde notion est celle de parentalité positive, que j'ai mentionnée tout à l'heure avec une pointe de critique. Mais la définition qui en est donnée est intéressante. "La parentalité positive, c'est l'exercice des fonctions parentales dans l'intérêt supérieur de l'enfant, tel que défini par la charte de l'ONU." L'intérêt supérieur de l'enfant.

Je pense que dans les propositions qui sont faites dans certains de ces textes, que je ne vais bien sûr pas critiquer un à un, il y a beaucoup de bonnes intentions que nous ne pouvons que partager. Mais on sait bien, quand on est professionnel,

qu'entre les bonnes intentions et la réalité sur le terrain, il y a un monde. Et quelquefois un abîme. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Vous trouverez déclinés dans le rapport du Conseil de l'Europe tout un tas de choses positives en ce qui concerne l'enfant, les parents, la parentalité, le soutien, etc. Mais je crois qu'il faut approfondir notre réflexion sur ce qu'est la parentalité pour ne pas en rester aux intentions, et pour avoir réellement une approche utile, efficace, aidant les parents, et par voie de conséquence les enfants.

C'est ce que nous avons amorcé dans un groupe de recherche que j'avais dirigé dans les années 1990, à la demande du Ministère de l'emploi et de la solidarité, sur la question du lien parent-enfant, notamment dans les situations de retrait d'enfant. Qu'en est-il de ce lien ? Faut-il le favoriser, faut-il au contraire protéger l'enfant quand les parents sont estimés inadéquats ? Les réponses sur le terrain étaient, et sont peut-être encore, très variables, avec des soubassements parfois assez idéologiques. On a parlé de l'idéologie du lien : maintenir le lien à tout prix, même quand personne n'exprime un réel désir de relation. On peut parler de l'idéologie opposée : couper les liens si les parents ne répondent pas à l'attente de la société. Quels liens, dans quelles circonstances faut-il les soutenir, dans quelles circonstances faut-il reconnaître qu'ils n'existent pas ou qu'ils sont pervertis ?... C'est un peu la question, fort difficile, qui nous était posée.

Nous avons travaillé sur des cas cliniques, complexes, qui nous paraissaient paradigmatiques de la plupart des situations qu'on peut rencontrer sur le terrain. Nous avons abouti à des propositions qui ne sont pas des propositions précises de conduites à tenir. Nous n'y croyions d'ailleurs pas beaucoup car, encore une fois, sur le terrain, un protocole marche pour le calendrier des vaccinations, peut-être pour les régimes aux bébés et un certain nombre de choses de ce genre, mais pour la qualité des relations qui favorisent le développement physique et psychique de l'enfant, c'est beaucoup moins certain... A chacun de se les approprier s'il le souhaite, et d'en faire l'usage qui lui paraît intéressant.

Deux catégories, deux lignes de réflexion se dégagent de notre travail. La première est celle qu'on a appelée les niveaux d'analyse. Il s'agit d'analyser une situation selon plusieurs niveaux, qu'on peut situer du plus objectif au plus subjectif. Premier niveau : les ruptures, de toute sorte. Il y a longtemps qu'on connaît les effets pathogènes des ruptures, mais peut-être qu'on a trop en tête les seules ruptures physiques de l'enfant, et notamment avec sa mère. C'est par là qu'on a commencé les recherches dans ce domaine, pendant la deuxième Guerre mondiale, avec la quantité d'enfants qui étaient orphelins ou séparés de leurs parents, élevés en collectivité, etc. Des travaux considérables ont souligné les risques pathogènes de ces ruptures-là. Cela a permis d'une part de les limiter au maximum, ne serait-ce que dans le cas des hospitalisations, beaucoup moins fréquentes et moins longues, et d'autre part de les aménager, j'y reviendrai.

Mais il y a bien d'autres formes de rupture. La rupture du couple parental, par exemple, qui est assez d'actualité. Les ruptures culturelles, dans les situations d'immigration par exemple. Les ruptures linguistiques, parfois religieuses... Quantité de ruptures qui marquent, jalonnent la vie de beaucoup d'enfants, et dont il faut se poser la question non pas si on aurait pu les éviter (ou si l'on pourrait éviter toute rupture, ce qui je crois est une illusion), mais si l'enfant a les moyens psychiques d'y faire face. Tout enfant connaît des ruptures, même s'il est dans sa famille, gardé par sa maman. Elle n'est jamais là en permanence, avec une humeur égale, une disponibilité aussi grande. Ce serait d'ailleurs terrifiant, et probablement psychotisant. Il y a des ruptures nécessaires, il y a des ruptures structurantes. Le problème est de savoir si l'enfant peut y faire face, c'est-à-dire, pour le résumer sous la forme un peu rapide d'un adage, s'il peut faire du continu avec du discontinu. S'il peut, dans son monde psychique, rétablir une continuité, alors que dans réalité extérieure il a vécu des discontinuités. Pour y parvenir, il faut que les ruptures ne soient pas trop brutales. Il faut qu'elles se passent le moins possible dans des situations de catastrophe, d'angoisse, de panique, de violence, d'agressivité. Il faut, quand elles sont nécessaires (car, après tout, on peut en effet les limiter au maximum), les aménager.

Tout le monde connaît la notion d'objet transitionnel, que Winnicott a décrite. Il est très important pour l'enfant de pouvoir avoir son nounours, son pyjama, quelques objets familiers. Je me rappelle un film tourné dans les années 60 par mon maître Michel Soulé, qui montrait le cheminement des enfants d'abord placés à l'hôpital Saint Vincent de Paul, puis envoyés dans les Pyrénées pour de longs séjours dans une maison d'enfants. Les enfants étaient séparés de leur famille, de leurs parents. Ils restaient souvent à Saint Vincent de Paul plusieurs mois avec des puéricultrices, des infirmières qui s'en occupaient, avec une rotation des effectifs bien entendu souvent extrêmement importante (on a calculé que les enfants pouvaient voir jusqu'à dix-sept personnes dans la même journée). Le jour du départ, des dames spécialisées dans les transferts, qu'ils n'avaient jamais vues, venaient les chercher à Saint Vincent de Paul. Le trajet en train durait à l'époque plus de douze heures, pour les emmener à San Salvador dans les Pyrénées, et les déposer dans la maison d'enfants, sans le moindre passage de relais avec les

nouvelles puéricultrices qu'ils n'avaient jamais vues non plus. L'enfant ne pouvait rien comprendre, et vivait probablement une espèce de cauchemar, avec à chaque fois la rupture des liens et de l'attachement avec ceux qui s'en occupaient.

L'évaluation de ces ruptures est très importante dans chaque situation, et leur prévention tout autant, dans la mesure où on peut y répondre ; et je crois qu'on peut de mieux en mieux y répondre quand on sait comment l'enfant gère ces ruptures-là, et comment il peut ne pas être en état de les gérer.

Le deuxième niveau d'analyse est ce qu'on a appelé la stabilité des représentations. Ce niveau est plus subjectif, et peut-être un petit peu plus complexe à expliquer. Dans les situations que nous rencontrons, il est assez fréquent qu'il y ait beaucoup d'intervenants. C'est peut-être la raison pour laquelle vous êtes si nombreux à ce colloque... Il y a des pédiatres, des travailleurs sociaux, des éducateurs, des psychologues, des pédopsychiatres parfois, des juges des enfants, et je pourrais probablement continuer la liste. Pour une même famille.

Il est hautement souhaitable de se réunir : on ne peut pas traiter tout ça simplement sur dossier, il faut qu'il y ait des réunions, des synthèses, des échanges. Et je prêche toujours pour que les juges des enfants aillent aussi au charbon, qu'ils acceptent d'aller dans les synthèses. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas maîtres de leurs décisions, bien entendu, mais qu'ils ne se contentent pas d'une connaissance purement sur dossier de la situation. Si on se réunit, donc, on s'aperçoit que les représentations d'une même situation familiale sont extraordinairement variables.

Les uns trouvent que les parents sont absolument impossibles, toxiques, dangereux. Les autres trouvent que pas du tout, que ce sont des gens qui certes ont des fragilités, mais qui ont aussi beaucoup de raisons de les avoir, et beaucoup de mérite etc. On avait analysé, dans notre travail, un syndrome bien connu maintenant, le syndrome de Münchhausen par procuration : des mères (en général ce sont des mères, et souvent des femmes proches des milieux soignants) qui rendent leur enfant malade, en utilisant diverses substances ou techniques, et qui viennent ensuite demander des soins, aux urgences, à l'hôpital... Un magistrat avait rapporté ce cas très intéressant et complexe, plein de traits complètement divergents. Il faut rendre l'enfant à sa mère, c'est très important, disait la psychologue. Mais non, impossible, disait le pédiatre... Le magistrat en question avait eu la réponse, que je trouve remarquable : "écoutez, je prends une mesure transitoire de placement. Revoyez cette affaire ensemble, et revenez quand vous aurez des opinions suffisamment compatibles. Pas identiques, mais compatibles, convergentes."

C'est extrêmement important parce que quand on a affaire à une situation de ce type, chacun est un peu dépositaire d'un aspect. Il y en a beaucoup, dans une même personnalité, dans une même famille, dans un même couple, dans un même enfant... Je crois qu'il faut se départir de l'idée d'une unité, d'une cohérence parfaite, d'une simplicité du psychisme humain et des relations humaines. C'est au contraire extrêmement complexe, et chacun va capter un aspect ou un autre de la situation, parfois des aspects complètement divergents mais venant de la même famille, voire de la même personne. Il ne faut donc pas se dire : moi j'ai compris, les autres n'ont rien compris. C'est tentant, et tout le monde se le dit d'abord, en première intention. Mais il faut dépasser cela pour se dire : tiens, c'est intéressant, on n'est pas du tout d'accord, on n'a pas du tout le même point de vue, il y a quelque chose qu'on n'a pas encore compris... Il faut reprendre les choses, continuer l'élaboration. L'expérience montre que les décisions qui sont prises sont d'autant meilleures pour l'enfant, son évolution est d'autant plus favorable, qu'on a fait ce travail d'élaboration des divergences de représentation, jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment convergentes et compatibles.

Le troisième niveau peut-être encore plus subjectif, et surtout plus inconscient, est ce qu'on a appelé la contagiosité psychique. L'idée est qu'à un certain niveau de la communication humaine, les choses très intenses, très importantes, ne se communiquent pas en clair par le langage, par un message explicite, mais par ce qu'on appelle des projections. Ces projections sont efficaces, ce ne sont pas simplement des fantasmes : celui-là est sympathique, celle-là je ne peux pas la voir, ou le contraire... Tout le monde a ce genre de pensée, mais après tout cela ne fait rien aux gens. En général, quand on n'est pas trop en difficulté, on projette sur des gens suffisamment lointains pour que justement il n'y ait aucune implication : les personnages politiques, les acteurs, les vedettes etc. Mais ce type de projection-là est beaucoup plus violent, et transforme vraiment la personne sur qui elle se fait. On est induit dans une situation de conflits (et souvent on retrouve cette dispersion, voire ce clivage, que j'évoquais tout à l'heure à propos des représentations – des projections différentes sur différents personnages dans les équipes ou entre les équipes). Il faut vivre les choses. On ne peut pas travailler sur des choses que l'on met à l'écart et qu'on dénie. Il ne faut pas avoir peur de ces conflits. Mais là, encore une fois, il faut arriver à un moment où on se dit : tiens c'est intéressant, pourquoi se dispute-t-on sur cette histoire, cette famille, cet enfant ?... Pourquoi a-t-on des positions tellement

différentes, divergentes, opposées, conflictuelles, etc. Il faut admettre cette contagiosité, même quand on est professionnel. Il n'y a pas de protection contre la projection. Il y a, et c'est le rôle des professionnels, des moyens d'en prendre conscience, de les élaborer, d'en chercher le sens, soi-même et ensemble, pour faire le travail psychique que les gens ne peuvent pas faire, c'est-à-dire trouver du sens aux choses plutôt que les agir, souvent avec des actes dangereux et destructeurs.

La seconde catégorie de propositions que nous avons faites concerne ce que nous avons appelé les axes ou dimensions de la parentalité, en en différenciant trois. Nous avons appelé le premier exercice de la parentalité, mais exercice dans le sens juridique du terme, comme l'exercice d'un droit ; le second, expérience de la parentalité ; et le troisième, pratique de la parentalité. Je rappelle brièvement ce que nous entendons par ces termes. Exercice, c'est tout ce qui renvoie à la dimension juridique de la parentalité, ce que les juristes appellent la désignation du parent. Dans toute société, cette dimension existe. Lévi-Strauss, qui vient de disparaître, a été un pionnier en la matière, en décrivant les structures de la parenté, ce qu'il a appelé, dans les sociétés sans écriture, "les structures élémentaires de la parenté". Dans ces sociétés, la tradition est orale. Dans nos sociétés, c'est le droit, le droit de la famille, qui définit tout cela. Il faut faire très attention à respecter cette dimension de la parentalité. Qui est désigné comme parent, qui a l'autorité parentale ? Dans quelle filiation s'inscrit l'enfant, de qui reçoit-il son nom, etc. ? Il faut prendre en compte tous ces aspects de la désignation du parent. Je rappelle brièvement qu'en France seule la justice a la possibilité de modifier l'autorité parentale, de la réduire (la supprimer est très exceptionnel, il faut un jugement). Je le rappelle parce que sur le terrain, vous le savez, ce n'est pas toujours respecté. Pris dans l'urgence, avec tout ce qu'on reçoit de projections, d'angoisse, on est tenté de passer outre, et de demander ensuite au juge de régler les choses officiellement. Il ne faut absolument pas le faire. On n'a aucune raison de le faire, parce qu'on a toujours la possibilité de joindre un magistrat. Il y a des magistrats qu'on peut joindre en urgence, à toute heure du jour et tous les jours de l'année : le procureur de la République ou son substitut pour les mineurs. Pourquoi est-ce important ? Parce qu'on transgresse à ce moment-là ce qui fonde la parentalité, sur le plan social, mais aussi sur le plan symbolique. Comment peut-on prétendre ensuite donner ou redonner à un enfant un cadre structurant, comme dans le texte cité tout à l'heure, si on a commencé par une transgression, par un abus de pouvoir ?

Dans notre cohorte, nous avons étudié le cas de l'enfant d'une mère psychotique, donc tout à fait incapable de l'élever. Le pédiatre de l'hôpital avait placé l'enfant, et ensuite seulement on avait demandé au magistrat de régulariser les choses. Pendant toute la prise en charge, une espèce de fil semblable se déroule : on voit que les choses ont du mal à s'élaborer, comme s'il y avait là une faute originelle qui marquait lourdement le devenir de cet enfant et de sa prise en charge.

Le deuxième axe est l'expérience de la parentalité. Je pense que le terme même de parentalité a été créé pour souligner cet aspect subjectif, dynamique, processuel de la parentalité. Ce néologisme qui date de 1961 a été utilisé pour traduire un terme anglais, "parenthood", et surtout pour traduire son équivalent pour les mères, "motherhood". C'est un psychiatre et psychanalyste, Paul-Claude Racamier, qui étudiait les psychoses puerpérales (qui sont une forme extrêmement grave de pathologie de la parentalité chez les femmes) a utilisé ce néologisme pour traduire le "motherhood" anglais, ou plutôt américain puisqu'il s'appuyait sur des travaux américains dans ce domaine. Il est vrai que ce n'est pas la même chose dans toutes les langues, comme le souligne le rapport du Conseil de l'Europe. On a deux mots en français (parenté et parentalité), deux en anglais (parenting et parenthood), mais il y a d'autres langues dans lesquelles il n'y a qu'un seul mot. Mais je crois qu'il est bien d'avoir deux mots, car ce terme de parentalité se spécifie par cette dimension subjective, dynamique, processuelle. Là où on a commencé à le comprendre, semble-t-il, c'est quand on a vu qu'il y avait des gens qui ne faisaient pas face, dont la pathologie se déclarait à l'occasion d'une maternalité, mais aussi, on le sait, d'une paternalité, et possiblement d'une parentalité : le nombre de couples qui se séparent quand un enfant arrive, alors qu'ils voulaient tous les deux l'enfant, est impressionnant. Le passage de la conjugalité à la parentalité n'est pas simple.

On peut résumer ce deuxième axe en une phrase : pour être parent, il faut être désigné comme parent, mais cela ne suffit pas ; il faut devenir parent. Il y a un processus de parentification qui remue profondément la personnalité de chacun. La question se pose de savoir si, dans ce processus de parentification, le parent est suffisamment armé pour faire face à tout ce que cela remue en lui, et même s'il peut en tirer profit, ou si, au contraire, il est submergé par tout cela qui renvoie très souvent à des difficultés, des angoisses, des conflits, des traumatismes profonds de son enfance ou de son adolescence. Il est fréquent que, lorsqu'un parent en difficulté a réussi à parler, au cours d'entretiens ou d'une psychothérapie, de ce que cela réveillait en lui de difficultés d'être parent de cet enfant-là, les choses s'éclairent et deviennent ensuite beaucoup plus faciles.

Il faut donc tenir compte de cet aspect dynamique, processuel, du "devenir parent" avec, dirais-je, une certaine confiance

dans ce processus. Les gens ne sont pas d'emblée au meilleur de leurs possibilités. Il faut les accompagner, comme disent les circulaires, pour qu'ils y arrivent le mieux possible. A nous bien sûr d'évaluer quand ce n'est pas possible, et quand il faut des suppléances parentales. Mais il ne faut pas non plus s'arrêter à la première difficulté. Tout le monde en rencontre. Tout le monde a des problèmes à résoudre dans cette expérience de la parentalité. Ce qui est beaucoup plus intéressant souvent, c'est de voir comment les gens élaborent ces difficultés, et comment on peut les aider dans cette élaboration.

Le dernier axe est celui de la pratique de la parentalité. Je ne vais pas y insister, parce qu'il est mieux connu : il s'agit de l'aspect objectif des soins. Simplement je suggère de dire soins parentaux plutôt que soins maternels. La tradition parle de soins maternels, or le père a aussi, et de plus en plus, sa part de soin. Je crois que c'est une évolution très intéressante, sous réserve qu'il n'y ait pas de déni des différences, sous réserve qu'on ne nous dise pas qu'un homme et une femme sont la même chose, qu'un père et une mère c'est pareil... Toutes les observations montrent le contraire. C'est très bien quand le papa s'occupe du bébé, mais il ne s'en occupe pas de la même façon. C'est d'ailleurs une richesse pour l'enfant. Soins parentaux, donc, plutôt que soins maternels. Il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement de soins physiques, mais de soins physiques et psychiques. En n'étant jamais sûr qu'on en a terminé avec cette affaire-là. On a énormément progressé, c'est certain, dans les cinquante dernières années. Mais faisons attention que les restrictions budgétaires, les restrictions de personnel, le rendement, les systèmes informatiques qui organisent tout cela, n'aboutissent pas à oublier un peu cette dimension du soin, qui prend du temps, qui demande de la disponibilité et ne peut se mettre en équations. Il faut être exigeant sur cette dimension de la pratique de la parentalité.

J'aimerais pour finir dire un mot sur ce que nous avons proposé d'appeler parentalité partielle. Habituellement, les parents se débrouillent dans les trois axes de la parentalité, des trois en même temps et dans une certaine continuité. Mais il y a des parents en difficulté qui ne vont pas pouvoir assumer leur parentalité, soit dans la continuité (par exemple ils vont pouvoir un week-end, ou une demie journée, mais pas toute la semaine...), soit dans une de ses dimensions (avoir par exemple l'exercice de la parentalité, mais peut-être pas l'expérience ou la pratique). Notre étude nous a montré que l'évaluation de la parentalité sous ce regard est très différente selon la compétence des professionnels. Le juge des enfants va tout de suite voir s'il y a quelque chose du côté de l'exercice parental. Le travailleur social va peut-être plus voir du côté de la pratique. Le pédopsychiatre ou le psychologue, plus du côté de l'expérience. Très bien, mais à condition qu'on travaille ensemble, qu'on travaille en réseau, comme il est suggéré dans les circulaires, et qu'on oublie aucun des axes. Mais à condition aussi de faire tout ce qu'on peut pour laisser aux parents et pour soutenir chez les parents, même en très grande difficulté, un des axes, s'ils ne peuvent les assumer tous, un temps partiel, si ça ne peut pas être dans la continuité, voire un temps partiel avec une présence tierce. C'est extrêmement important, pour le parent bien sûr, mais aussi pour l'enfant.

L'expérience, très décourageante, nous montre que souvent des enfants qu'on avait mis dans d'excellentes familles d'accueil, dont on avait pris soin le mieux possible, venant de familles très perturbées dont on les avait isolés (par exemple de parents malades mentaux), se décompensent tardivement, à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Que s'est-il passé ? On ne comprend rien, on est désarmé devant cette évolution qui contredit les espoirs qu'on avait. Mais peut-être a-t-on oublié les fondations. Peut-être a-t-on oublié d'inscrire l'enfant dans sa filiation, dans sa relation à la mère, qui a existé dans la vie intra-utérine, au père, et qu'on a dénié l'importance de ce qui pouvait être maintenu et soutenu de la parentalité pour que l'enfant se fasse lui-même sa représentation.

Vous savez comme les enfants sont extrêmement attentifs à conserver les meilleures images possibles de leurs parents. Quitte à les trouver abominables par moment. Mais ils ne supportent pas que des tiers jugent leurs parents, parce que cela fait partie de leurs assises narcissiques. Ils ont besoin d'avoir une image suffisamment qualifiée, valide, valable de leurs parents pour se constituer cette base narcissique. Je crois qu'un aspect de la parentalité partielle est d'aider l'enfant à maintenir ce qui peut être maintenu de lien avec le parent, de façon à ce qu'il bénéficie des bons moments, des bons aspects. Qu'il puisse reconnaître petit à petit les perturbations, la pathologie, les insuffisances de ses parents, mais qu'on ne le prive pas de ce qu'il peut recevoir de ses parents, parce qu'à ce moment-là, on risque de le laisser s'identifier aux aspects les plus pathologiques. Voilà ce que nous avons appelé parentalité partielle. Je vais évoquer sans le détailler l'exemple d'une petite fille dont les deux parents étaient malades mentaux (c'est une situation qu'on rencontre fréquemment maintenant, avec les institutions psychiatriques mixtes), qui a été retirée dès la naissance, placée dans une excellente famille d'accueil, que notre équipe de pédopsychiatrie a pu suivre jusqu'à ses six ans, et qui continue d'être suivie par des travailleurs sociaux. Nous avons ainsi assisté à ces moments de rencontre ponctuels, quelques heures dans la semaine, où ses parents extrêmement malades ont pu avoir et continuent d'avoir des bons moments avec l'enfant, toujours accompagnée de tiers. Ne gâchons pas ces bons

moments, parce qu'en priver l'enfant c'est peut-être le priver de ce qui peut lui permettre de s'enraciner dans une histoire, dans une filiation, et de bénéficier, si peu que ce soit, de cet aspect de la parentalité.

Catherine Sultan

Juge des enfants, Présidente du
tribunal pour enfants de Créteil,
Présidente de l'association
française des magistrats de la
jeunesse et de la famille (AFMJF)

Protection judiciaire de l'enfant en danger et autorité parentale



Mon propos pourra peut-être éclairer différemment l'intéressante intervention du professeur Houzel, dont l'analyse est très porteuse pour les juges des enfants. Il est habituel dans ce champ de rappeler que la protection naturelle de l'enfant relève de ses parents, c'est-à-dire de cette autorité parentale. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'article 371.1 du code civil, modifié pour la dernière fois en 2002, qui définit cette autorité parentale : "un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité."

A l'analyse, ce texte détermine une fonction ; il ne décrit pas un état. Il décrit une relation situant les père et mère à une place distincte de celle de l'enfant. Les droits et les devoirs des parents sont exercés dans l'intérêt de l'enfant, et, en fonction de son âge, il est associé aux décisions. Il n'est pas le décideur.

Un peu plus loin dans le code civil, l'article 371.3 précise les contours de ces dispositions. "L'enfant ne peut sans permission des père et mère quitter la maison familiale. Il ne peut en être retiré que dans les cas de nécessité que détermine la loi." On rappelle donc que ce sont les parents qui décident du lieu de vie de l'enfant. S'il revient à la loi d'énoncer les cas permettant une séparation en dehors de la volonté des parents, c'est que l'autorité parentale doit être comprise comme une liberté individuelle. Il incombe à ses titulaires, le plus souvent les parents, d'en user en fonction de leurs choix éducatifs, personnels, religieux, philosophiques... Dans cette sphère privée de la vie sociale, la liberté est la règle, et l'autorité judiciaire, garante de la liberté individuelle selon la constitution, peut seule y porter des atteintes, mais dans des conditions légalement définies et dans le respect des règles de procédure attachées à une action en justice.

En simplifiant, mais je pense qu'ainsi les choses seront posées, la démarche consiste donc en l'application d'une loi générale à un cas particulier, avec des critères et des règles procédurales qui encadrent les pouvoirs du juge.

Quels sont ces cas de nécessité déterminés par la loi ? Tout d'abord les parents "auteurs d'un crime ou d'un délit commis sur la personne de leur enfant" (je cite le code civil), ou les parents qui "mettent manifestement en danger sa santé, sa moralité, par des mauvais traitements, l'usage habituel d'alcool ou de stupéfiants, une inconduite notoire", peuvent se voir retirer l'autorité parentale. Le Tribunal de Grande Instance (TGI) sanctionne alors la faute des parents par une rupture de ce lien de l'autorité parentale. On est donc bien dans le retrait qui sanctionne une défaillance grave. Le désintérêt des parents à l'égard de l'enfant peut également aboutir à une perte totale des attributs de l'autorité parentale, par le biais également du retrait de l'autorité parentale qui va tirer les conséquences d'une absence de lien, ou par le biais d'une déclaration judiciaire d'abandon qui permettra d'établir une nouvelle filiation, éventuellement, par la voie d'une adoption. Le professeur Houzel rappelait que ces cas de rupture du lien étaient rares, mais ils existent en réponse à certaines situations.

Quand le lien parent-enfant n'est pas remis en cause, mais que les circonstances rendent nécessaire d'en aménager l'exercice, le juge des Affaires familiales (un juge unique, avec une procédure plus souple que le TGI, qui est plus collégial et suit une procédure beaucoup plus formelle) est chargé de cet aménagement, suite à la séparation des parents ou quand une délégation de l'autorité parentale est nécessaire. Ce juge des Affaires familiales va prendre des décisions en veillant au respect de l'intérêt de l'enfant.

L'assistance éducative, donc le champ de compétences du juge des enfants, limite l'exercice de l'autorité parentale pour permettre la protection de l'enfant en danger. Cette procédure s'applique toujours en référence à cet ensemble de droits et de devoirs, cette autorité parentale. Elle confronte l'exercice de ces droits et devoirs des parents aux besoins de l'enfant, "à ses conditions d'éducation, à son développement physique, affectif, intellectuel et social", pour reprendre les termes actuels de l'article 375 du Code civil, puisqu'il a été enrichi de cette notion de développement sur de multiples plans complémentaires. L'intervention du juge des enfants porte sur cette relation parent-enfant et peut conduire soit à évaluer ce lien, soit à l'accompagner, soit à le soumettre à des conditions, soit à le limiter ou encore le suspendre (toujours provisoirement, mais on est bien dans cette graduation des interventions sur le lien parental).

Dans son cabinet, le rôle du juge des enfants est de conduire un débat qui doit permettre de faire émerger cet ensemble de questionnements. L'histoire qui est au cœur des débats s'est nouée en amont de l'audience. Elle se développera hors du

tribunal à partir d'une décision construite et énoncée dans ce cadre. C'est pourquoi, du point de vue subjectif d'un juge des enfants, l'examen de chacun des protagonistes de cette audience peut éclairer la question du lien et de la séparation.

D'une manière un peu schématique mais que j'espère illustrative, je m'arrêterai sur la place et le rôle de chacun pendant l'audience. Je parlerai de l'enfant, des père et mère, bien sûr, des services, du juge. J'oublie d'autres protagonistes qui peuvent être présents, l'avocat ou des tiers par exemple. Mais sans ceux dont je vais parler, il n'y aurait pas d'audience devant le juge des enfants.

L'enfant est sujet ; il n'est pas partie (partie au sens du débat judiciaire). Il est au cœur de la procédure. Son existence constitue la condition première de cette procédure, d'où les questions autour des signalements d'enfant à naître, qui nécessitent débat, discussion, mais il n'y aura pas de procédure d'assistance éducative tant que l'enfant ne sera pas né. De même, son état de minorité est aussi une condition de la procédure. Le critère déterminant de l'intervention du juge des enfants repose sur la situation singulière de cet enfant quant à sa sécurité, ses conditions d'éducation, son développement. Il doit être entendu à l'audience, mais il peut en être dispensé par le juge. Son adhésion doit être recherchée, et son intérêt doit être strictement pris en compte. Pourtant il n'est pas une partie au procès, ne pouvant pas faire appel des décisions. Il peut être assisté d'un avocat, qui soutiendra sa parole, veillera à ce que ses droits soient respectés. L'enfant n'a pas l'obligation de parler. On lui doit cette liberté de pouvoir se taire, de dire sa vérité ou pas, même dans l'hypothèse, rare mais possible, où c'est l'enfant lui-même qui a saisi le juge des enfants. La charge de la preuve ne doit pas peser sur lui, quel que soit le point de départ de la procédure. La conduite de l'audience doit elle-même traduire ces différentes préoccupations. L'enfant est sujet de protection, son avis est requis, mais il ne décide pas. L'audience s'inscrit dans une histoire, mais l'histoire ne s'y joue pas. On lui doit par contre une clarification des enjeux, sans mettre en scène une violence dépourvue de sens.

Les deuxièmes protagonistes d'une audience sont les père et mère, détenteurs d'une fonction. La présence des parents, ou de ceux qui exercent l'autorité parentale, est incontournable. Dans l'hypothèse de l'absence durable des titulaires de l'autorité parentale, ou de leur accord total sur l'opportunité d'une mise en œuvre des dispositions de précaution préconisées, l'assistance éducative n'a pas lieu d'être. Quand je dis accord total, je ne veux pas dire accord formel (c'est une autre question). Ils doivent être présents. Ils sont entendus au titre de leur responsabilité éducative et juridique. Depuis la convocation judiciaire, la question du placement est vécue comme une possibilité, et très souvent ressentie comme une menace. La question de la séparation fait partie de l'assistance éducative, puisqu'elle est possible. Pour les parents, plus particulièrement celui dont l'enfant est placé, revendiquer ses droits et revendiquer le maintien de l'enfant à son domicile, est une manière de manifester sa présence et sa préoccupation pour l'enfant. Il est fréquent que des parents dont l'enfant est placé depuis longtemps disent avant tout au juge des enfants : je veux qu'il revienne, il doit vivre avec moi. Je pense qu'on peut souvent l'entendre comme une manière de dire : je suis parent, donc je demande mes droits.

Pourtant, dans le cabinet du juge, ce n'est pas l'existence de ces droits qui est discutée, mais l'incidence de leur exercice sur les besoins de sécurité de l'enfant. La responsabilité parentale est concrètement interrogée sur ses effets face à une réalité et des besoins. Le comportement des parents, leur situation, leurs difficultés sont considérées en fonction de leur incidence sur la sécurité, l'éducation et le développement de leur enfant. Si le principe reste le maintien de l'enfant dans sa famille, la prise en compte des choix éducatifs des parents, le maintien des liens (le rôle du juge est de mesurer ces priorités), ces choix peuvent être limités quand leur exercice n'est pas compatible avec l'exigence de la protection de l'enfant. Pour les parents, il me semble donc que le sens de l'audience est de transformer ce "j'ai des droits" en "j'ai une fonction par rapport à mon enfant" et "comment puis-je l'assumer".

J'ai en tête les exigences que le professeur Houzel a formulé par rapport au savoir des services, puisque je pense que les services présents à l'audience, par leurs écrits ou physiquement, sont garants d'un savoir. Classiquement, un débat judiciaire (devant un juge ou dans un tribunal) est contradictoire, car il s'agira d'arbitrer les arguments opposés présentés par les parties au procès. L'assistance éducative, donc le champ d'intervention du juge des enfants, est une procédure dérogatoire à ce principe. On n'est pas dans une instance purement contradictoire, car il ne s'agit pas simplement d'arbitrer un conflit mais d'une procédure dite de sûreté. Ce ne sont pas les parties elles-mêmes qui fixent les éléments et qui limitent le débat. On ne va pas débattre uniquement à partir des arguments des unes et des autres, puisque la notion d'enfant en danger (critère d'ouverture de la procédure d'assistance éducative) est le plus souvent appréciée à partir d'une observation et d'une analyse réalisées par des professionnels qui sont extérieurs à la famille. Et c'est ce signalement qui va fixer les bornes du débat, et

non pas les points de vue des parties.

Ce travail d'observation et d'analyse est réalisé le plus souvent par des professionnels absents de l'audience. Pourtant leur place est essentielle, d'où la nécessité pour le juge de les identifier pour pouvoir éclairer leur point de vue et la logique qui les anime. L'interprétation que fera le juge à partir de ce travail est une garantie et une limite nécessaire au pouvoir de ce signalement. Il ne s'agit pas pour le juge, ou avant lui pour le procureur qui est le premier destinataire de ces informations, de déformer, de contrarier ce qui lui a été transmis, mais de l'intégrer dans un raisonnement, un raisonnement que fixe la procédure. Dans un second temps, d'autres services auxquels une mission de protection de l'enfant a été confiée, donc engagés dans un travail avec la famille, occuperont aussi une place singulière dans le cabinet du juge. Leur rôle sera de rendre compte d'une mission, d'apprécier une évolution à la lumière d'un savoir et d'un engagement professionnel, tout en restant en retrait du débat.

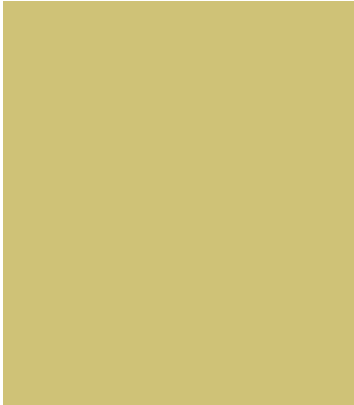
Le dernier point de vue que j'aborderai concerne la place du juge des enfants, celui que l'enfant nomme "mon juge". Il n'est pas l'arbitre d'un conflit d'intérêts contradictoires, ni uniquement le garant des droits de chacun, même s'il assume aussi ce rôle. L'existence même du juge des enfants, magistrat spécialisé qui applique une procédure dérogatoire et spécifique, traduit un choix de société à l'égard de l'enfance. Le juge des enfants n'est pas neutre. Il est chargé de transmettre ce que la société estime devoir à l'enfant. Cette double compétence du juge des enfants, qui n'est pas le sujet ici, fait en effet débat. Le juge des enfants doit incarner ce choix de la société à l'égard de l'enfant, c'est-à-dire dans l'état actuel du droit protection, éducation et développement. Il dispose pour ce faire d'un mode d'intervention particulier : la continuité de l'intervention du juge des enfants, qui va suivre dans la durée la situation d'un enfant et d'une famille ; la révisibilité des mesures (le fait que les mesures sont ou doivent être réévaluées régulièrement) ; l'articulation des cadres judiciaire et éducatif (la décision du juge est mise en musique par d'autres services, puis lui reviendra, on est tout le temps dans ces allers-retours). Sur ces bases de procédure, le rôle du juge n'est pas d'opposer les droits des parents à ceux de l'enfant, de les arbitrer, mais bien d'apprécier les uns à l'aune du besoin de protection de l'autre. On n'oppose pas les droits des parents aux droits de l'enfant, mais on mesure la compatibilité de l'exercice des droits des parents au besoin de protection de l'enfant. C'est dans cette logique que s'offre donc un large panel de mesures, de l'investigation au milieu ouvert, au placement aux modalités variables, à l'organisation ou la suspension des droits de visite et d'hébergement ou de correspondance, et la durée variable des mesures (particulièrement depuis la loi du 5 mars 2007 qui permet quand les parents sont durablement hors d'état de subvenir aux besoins de l'enfant de prendre des mesures de séparation qui vont au-delà de la limite de deux ans qui existait jusqu'à présent).

Pour conclure, le juge des enfants est-il le juge du lien et de la séparation ? Certainement, dans la mesure où ce lien est maintenu tout au cours de la procédure, que ce soit pour s'exercer ou au contraire pour être limité ; dans la mesure également où dans le cabinet du juge il est toujours question du lien : entre les générations, au sein de la famille, entre les institutions.

Michèle Créoff

**Responsable Enfance et Familles au
Conseil général du Val de Marne**

**Le respect des liens nécessaires
à la construction de l'enfant
dans le dispositif judiciaire et
administratif de protection de
l'enfant**



Cet exposé s'appuie sur les travaux du professeur Houzel (avec lequel j'ai eu la chance de travailler au Ministère, notamment sur la prévention des violences en institution), qui proposent une définition de la parentalité.

Les pistes de réflexion que je vous présente ici balaisent un peu la loi du 5 mars 2007 qui vient reconsidérer, reconstruire le paysage institutionnel, et qui bien évidemment vient interroger la question des liens en matière de protection de l'enfance : leur maintien, leur suspension, leur aménagement et la qualification de ces liens. Cette loi, que par ailleurs, à d'autres moments et sur d'autres sujets, je critique volontiers, me semble particulièrement intéressante justement sur la notion de lien, puisqu'elle va introduire dans une démarche législative des concepts qui d'habitude n'ont pas leur place dans un texte juridique. Ce texte aborde la notion d'attachement ; il autorise l'énonciation, dans le cadre de l'intérêt de l'enfant, de ses besoins affectifs. C'est donc un texte qui élargit notre compréhension et notre notion des liens.

Je vous propose de le visiter à partir de trois axes qui me semblent particulièrement pertinents quant à la notion de lien : la reconnaissance des besoins affectifs de l'enfant ; la reconnaissance de la mission de suppléance parentale (je reviendrai sur ce concept élaboré par Paul Durning) ; et enfin la notion de cohérence et de continuité de la prise en charge. Je présenterai pour finir les conséquences de ces grandes orientations législatives sur le plan institutionnel, c'est-à-dire sur l'organisation des services.

Cette loi reconnaît qu'un des objectifs de la prise en charge est de répondre aux besoins affectifs de l'enfant. Elle cite un certain nombre de besoins auxquels la prise en charge doit répondre de façon assez classique (santé, sécurité, éducation, conduite), mais elle cite aussi des besoins qui n'apparaissent pas jusque là, les besoins affectifs de l'enfant. Elle considère que ces besoins affectifs sont partie prenante de cette notion d'intérêt de l'enfant que nous avons beaucoup de mal à définir entre nous de façon à construire un consensus large. Cette loi va également nous permettre de nous représenter la multiplicité des liens.

On a beaucoup parlé dans les interventions de ce colloque de la question des liens parentaux (leur maintien, leur suppression, leur aménagement). Cette loi nous autorise à penser que l'enfant qui est confié à un dispositif de protection de l'enfance développe d'autres types de liens avec d'autres personnes que ses parents. Elle nous invite à nous représenter la complexité des liens, et donc à favoriser les liens d'attachement que l'enfant va construire avec d'autres personnes que ses parents pendant sa prise en charge. Je trouve que là encore c'est une avancée significative de penser qu'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance n'est pas qu'une parenthèse, neutre affectivement, émotionnellement, une mise à l'abri en attendant que ça se reconstruise dans la famille, mais d'estimer au contraire que cet enfant va entretenir avec les partenaires, les acteurs de la prise en charge, des liens qui sont basés sur l'émotion et l'affection, et qui ont un sens pour lui comme pour les professionnels. Le fait qu'un texte nous autorise à le penser est, me semble-t-il, assez gratifiant après de longues années où on avait quand même le sentiment que, hormis le retour en famille, on ne pouvait parler de succès pour une prise en charge. Tout ce qui ne permettait pas ce retour en famille était vécu comme un échec. Mais il se passe dans la prise en charge des choses extrêmement riches pour l'enfant, pour l'institution, et pour le professionnel engagé auprès de l'enfant.

Bien évidemment, à partir du moment où cette loi nous autorise à penser qu'il y a plusieurs types de liens, que l'enfant en entretient durant sa prise en charge, et que tous ces liens sont à respecter, elle va nous offrir une délicate complexité. Des questionnements réguliers vont s'imposer : que privilégie-t-on en termes de liens d'attachement, au regard des liens parentaux, des liens avec l'assistante familiale, avec le référent etc.

Il s'agit donc aussi d'une invite à la réflexion sur la complexité. Cette loi précise un maintien des liens parentaux extrêmement fort et va dans le détail de nos obligations. Ce n'est donc pas simplement un vœu pieux qu'elle énonce ; elle nous définit comment la prise en charge doit respecter les liens parentaux. Il y a des choses extrêmement précises, comme la proximité du lieu d'accueil et du domicile ; le respect d'un placement de proximité pour les fratries ; la nécessité de renouveler, reconquérir, remettre en œuvre des liens avec le père, même lorsque la mère et l'enfant sont accueillis dans des centres maternels (ce qui d'ailleurs pose la question de la prise en charge des violences faites aux femmes, avec la possibilité de conflits d'intérêts qui ne seront pas neutres à discuter et à se représenter dans toute leur complexité).

Cette loi précise aussi que le maintien des liens peut se faire de plusieurs façons, et notamment par le recours à la médiation familiale. Cette loi est donc précise, et présente des préconisations extrêmement fortes sur l'obligation et les manières de maintenir des liens avec l'ensemble de la famille.

La loi nous autorise à penser la suppléance parentale à moyen et long terme dans deux articles, que je pense assez fondateurs. L'article premier définit les objectifs de la prise en charge, et notamment dans le cas où il s'agit d'élever les enfants sans parents. On avait un peu oublié qu'historiquement notre dispositif de protection de l'enfance s'était construit d'abord dans la prise en charge des enfants orphelins. Ce qui d'ailleurs peut expliquer qu'au fur et à mesure de notre histoire nous avons des pratiques professionnelles autour de l'autorité parentale peut-être très discutables. L'émergence ces dix dernières années des mineurs étrangers isolés, qui arrivent sur notre territoire sans représentants parentaux (ou en tout cas sans représentants parentaux désignés par eux), fait que cette question est redevenue d'actualité. Cela nous a permis de repenser la question d'une suppléance parentale totale, ou complète, face à l'absence de parents. En énonçant dans son article premier que c'est un des objectifs de la prise en charge, cette loi élargit nos possibles. Non pas qu'il faille imaginer que ces possibles soient majoritaires (ils vont être très résiduels), mais cela nous permet de penser à ce que j'appelle souvent, ou j'appelais souvent car j'espère pouvoir maintenant employer l'imparfait, la mission honteuse de l'Aide Sociale à l'Enfance. Lorsqu'on élevait les enfants des autres, on avait toujours l'impression que c'était un échec. C'était par défaut, parce qu'on n'avait pas bien fait, pas laissé assez de place aux parents, parce qu'on n'avait pas trouvé le bon lieu d'accueil, pas assez bien travaillé en réseau... Notre prise en charge était fatalement un échec.

Il me semble là que le fait de pouvoir énoncer qu'un des objectifs de la prise en charge, pas le seul, mais un d'entre eux, est d'élever les enfants sans parents, nous permet de penser cette mission ; et en la pensant de l'organiser, l'organiser dans toute sa complexité. J'y vois une autorisation de penser la coéducation institutionnelle parentale : comment nous allons élever ensemble, sur du long terme, des enfants dont les parents sont absents ou empêchés, momentanément ou durablement.

C'est ce que nous dit la loi dans son article 17, puisqu'elle propose : "lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état des connaissances actuelles, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, une mesure d'accueil peut être prononcée au-delà des deux ans." On peut donc aujourd'hui penser et organiser un accueil à long terme pour un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous avons commencé à travailler sur un certain nombre de dossiers. La particularité du Val de Marne est d'accueillir relativement peu d'enfants : 1881 enfants pour un département 1,2 million d'habitants. Les enfants que nous accueillons sont le "noyau dur" des difficultés. Près de 30% des enfants ont une durée de séjour au-delà de cinq ans. Cinq ans, dans une enfance, commencent à compter. On pense donc qu'environ 20% des enfants accueillis par le Conseil général du Val de Marne sont concernés par un accueil, et donc par une suppléance parentale durable, à long terme. Il me semble qu'aujourd'hui avec les deux concepts, élaborés par Paul Durning pour la suppléance parentale et par le professeur Houzel pour la parentalité partielle, nous avons les outils suffisants pour penser cet accueil à long terme.

Je rappelle que la conception de Paul Durning nous apprend que la suppléance parentale n'est pas substitution : elle vient combler le manque, et même, pour en rajouter en reprenant ce que disait Derrida, pas tout le manque. On voit donc que si les institutions s'organisent dans l'idée de proposer et d'organiser une suppléance parentale, c'est bien comment on évalue ce qui manque dans l'exercice, dans l'expérience, dans la pratique de l'autorité parentale, et comment l'institution vient combler ces manques, qui nécessitent qu'il soit élevé à l'extérieur de sa famille, pour construire avec les parents une coéducation à long terme pour cet enfant.

Le troisième axe que propose ce texte au regard de la notion de lien est la responsabilité du président du Conseil général de mettre en œuvre la cohérence et la continuité de la prise en charge. Il en est le garant. Or un des éléments de la continuité que propose ce texte est la stabilité affective. Ici encore, la notion de lien se construit dans une représentation de stabilité, de cohérence, de continuité, avec peut-être une réaction face à cette multiplicité d'accueils, ces tentatives de retour, ces tentatives de médiation, ce patchwork qu'on essaie dans certaines situations, de façon peut-être un peu rapide, et qui revient à multiplier réponse sur réponse pour sauvegarder l'essentiel. Le texte nous demande ce qui est cohérent pour l'enfant, ce qui lui permet de se poser, de grandir dans une stabilité géographique, affective, qui lui permette de préserver les liens significatifs pour lui.

Pour imposer cet objectif, le texte fournit un outil très pertinent : nous devons construire un projet de vie pour l'enfant. La loi de janvier 2002 parlait de projet individuel. Les projets d'établissement parlent de projet d'accueil. Là, il me semble que ce que propose le législateur est beaucoup plus ambitieux : ce n'est pas seulement un projet d'accueil, mais un projet de vie. Il s'agit de savoir comment l'institution, le dispositif de protection de l'enfance dans toute sa richesse, va projeter pour cet enfant-là un désir de vie, et du côté de l'institution, comme je le dis parfois à mes élus, un devoir d'avenir (je ne m'autoriserai

pas à paraphraser une femme politique en parlant de désir d'avenir). Comment l'institution construit un projet de vie pour cet enfant-là, avec ces parents-là, dans notre représentation partagée de ce qui peut lui advenir, me semble très intéressant comme socle de l'organisation des liens dont l'enfant a besoin pour se construire. C'est au président du Conseil général, à l'administration départementale, d'être garants de cette continuité et de l'élaboration de ce projet de vie.

On serait un peu au pays des bisounours si tout était aussi simple. Parallèlement le texte nous envoie d'autres messages, qui peuvent paraître paradoxaux : il préconise par exemple la modulabilité des modes d'accueil (le fait que ça peut changer, que dans une semaine un enfant peut être deux jours chez ses parents, un jour en famille d'accueil, deux jours au foyer de l'enfance et puis peut-être le week-end dans le lieu de vie de province pour que tout ça tienne...). On voit bien que ce n'est pas si simple. La question de la modulabilité, la diversification de la prise en charge va venir impacter la notion de stabilité. Il s'agira donc de composer avec à la fois la notion et le besoin de stabilité, et la diversification de la prise en charge, qui va évidemment amener de nouveaux partenaires, de nouveaux lieux. Quand le professeur Houzel racontait ce parcours d'un enfant qui passe de saint Vincent de Paul à son lieu d'accueil en province, on voit bien comment il est nécessaire, dans la diversité des lieux et des prises en charge de l'enfant, de construire de la stabilité, de la cohérence, de la lisibilité et un maintien des liens. C'est une sacrée gageure : diversifier nos outils, nos réponses, et être en même temps extrêmement lisibles dans nos prises en charge.

Quelles vont être les conséquences de ces grands axes sur le plan institutionnel ? Je voudrais revisiter avec vous une belle notion professionnelle, qui en tout cas m'a accompagnée pendant toute ma carrière : la notion de référence. Le professeur Houzel parlait de l'objet transitionnel. Cette notion de référence, qui est une conception professionnelle du champ psycho-éducatif, traduit la façon dont, dans une institution, dans un processus institutionnel, on désigne un fil rouge, un professionnel qui va avoir en charge d'être le lien itératif entre ce qui a été vécu par l'enfant et sa famille, et ce qui se vit, ce qui doit se vivre ou ce qui va se vivre. Ce lien itératif qui fait sens, qui relie toujours le passé, le présent et l'avenir, qui permet le partage des représentations, ce lien appelé "référence institutionnelle" va bien évidemment devoir être musclé au regard des enjeux qu'on nous propose aujourd'hui dans l'organisation de la prise en charge.

Responsable d'un dispositif, je sais bien tout ce qui attaque la notion de référence : le temps de travail extrêmement morcelé, la mobilité géographique des professionnels, notamment en Ile-de-France, la difficulté d'organisation des plannings (aujourd'hui dans notre pouponnière sur une prise en charge de vingt-quatre heures, neuf personnes significatives pour l'enfant sont présentes. On n'en est pas aux dix-sept que mentionnait Monsieur Houzel, mais quand même à neuf. Et nous avons pourtant dans notre pouponnière une prise en charge extrêmement rigoureuse sur la question de la référence et celle des transmissions)...

Comment aujourd'hui permettre à l'enfant de maintenir et construire des liens efficaces dans une référence qui est très attaquée par l'organisation et la complexité de nos modes de travail ?

Comment une institution va-t-elle autoriser ces professionnels de l'enfance à entrer en relation, et à maintenir la relation ? Comment va-t-elle accompagner ces professionnels de l'enfance pour résister à cette relation qui se construit ? On a retrouvé vingt-cinq anciens de l'ASE du Val de Marne. Un psychologue du foyer de l'enfance les a tous rencontrés. Certains ont soixante ans, d'autres juste trente. Au cours d'une rencontre informelle, il leur a fait raconter leur parcours et demandé ce qu'ils en pensaient, ce qu'il leur restait de leur passage à l'Aide Sociale à l'Enfance du Val de Marne. Tous, qu'ils aient été en famille d'accueil ou dans nos grands internats des années trente, dans le parc de Chérioux, tous disent que c'est l'histoire d'une rencontre : avec un éducateur, un cuisinier, une lingère, un père d'accueil. A un moment donné, quelqu'un a été un signifiant pour lui, quelqu'un auquel il a pu s'identifier, quelqu'un sur lequel il s'est construit. Mais comment traduire cela en organisation institutionnelle, comment le décliner en termes de professionnalité, de process, de profils de postes, de polyvalence de tâches, tout ce qui se met à l'œuvre quand on doit organiser la prise en charge ?...

Ce défi qui nous est lancé dans le cadre de l'organisation du maintien des liens et de la stabilité affective de l'enfant est crucial : comment l'institution va-t-elle accompagner les professionnels référents dans leur prise en charge, leur permettre la rencontre, leur permettre l'investissement affectif, tout en les protégeant de l'épuisement émotionnel ? Il y a des réponses : l'étayage et l'analyse des pratiques ; l'équipe pluridisciplinaire ; des organisations pratiques où s'opère un partage, comme le dirait le professeur Houzel, de la pratique de la parentalité, de la pratique des soins ; des notions de traçabilité (même si

le terme n'est pas beau) précisant ce qu'on note pour porter témoignage, pour porter à la connaissance du collègue qui va prendre le relais de ce qui fait sens... "Aujourd'hui c'est un peu tendu pour telle jeune fille parce qu'on lui a volé sa valise". Et l'éducateur de groupe ne comprend absolument pas pourquoi elle pète les plombs, met à sac l'unité de vie. Parce qu'on lui a volé sa valise. Et que s'y trouvait la seule photo de sa maman. Si l'éducateur de groupe ne le sait pas, il ne prend pas au sérieux le vol de la valise et n'est pas en capacité d'accompagner la jeune dans ce qu'elle est en train de vivre comme un deuxième grave abandon (elle a reperdu sa maman), et donc n'est pas en mesure d'anticiper la violence qu'elle va mettre en œuvre contre elle et contre les autres. Ce lien entre le vécu et le présent n'a pas pu être fait. Qu'est-ce qu'on a transmis à cet éducateur de groupe, pour qu'il puisse être ce référent-là, en connaissance de ce passé-là, dans le présent qu'elle est en train de mettre en place. C'est du rôle de l'institution, des organisations de travail de permettre ces passages de relais, ces constructions de relais. Je pense que la loi nous fait là une intéressante invitation.

A mon sens, la notion de référence professionnelle doit devenir une notion de référence institutionnelle. C'est toute l'institution qui est en charge de porter la référence. C'est toute l'institution qui est en charge de permettre cette rencontre entre ce professionnel, cette équipe de professionnels, et cet enfant-là, à ce moment-là. Je sais que parfois les professionnels du Val de Marne ne comprennent pas mon exigence, mais l'ambition de pouvoir soutenir cette référence institutionnelle nécessite des processus rigoureux, des passages de relais. Elle exige que les choses s'énoncent pour qu'elles puissent se dire aux autres, et donc en effet des organisations de travail extrêmement précautionneuses et précises dans leur mise en œuvre. Chaque maillon de la chaîne qui construit la référence permet aussi de proposer à la famille et à l'enfant ce que j'appelle une alliance, autour de quoi on est d'accord pour construire la prise en charge de l'enfant, sa stabilité géographique et affective, le fait qu'il puisse entrer en relation avec des adultes signifiants pour lui. Il s'agit de construire les contours de cette alliance, des objectifs partagés des uns et des autres.

Je conclurai sur le fait que cette loi du 5 mars 2007 a organisé une subsidiarité dont la conséquence est que l'autorité administrative va devenir de plus en plus présente dans les prises en charge. Je crois que le professeur Houzel énonçait la fonction de tiers pour le juge pour enfant. Si le juge, non pas disparaît, mais si la posture du juge s'atténue dans la prise en charge en terme de protection de l'enfance, quelle va être la posture de l'administration ? Quelle va être la posture de l'administration départementale dans le respect des maintiens des liens, le respect de l'exercice de l'autorité parentale, dans un cadre administratif ?

C'est le deuxième enjeu, en terme de conséquence institutionnelle, de cette loi, sur la question des liens, et notamment entre l'enfant et sa famille, du respect de l'exercice de l'autorité parentale. Il me semble que là aussi, la loi nous fait obligation de revisiter notre idée des relations entre l'administration et les parents. Comment construit-on des débats contradictoires ? Comment construit-on des espaces d'arbitrage ? Et comment construit-on une lisibilité de nos principes d'action, de nos évaluations ? L'enjeu de ces questions est que le parent et l'enfant aient connaissance de nos modes de fonctionnement, et puissent les mettre en débat avec nous dans des espaces d'arbitrage, de façon à ce que, lorsque nous sommes véritablement dans un partenariat avec les parents, nous soyons bien dans un partenariat éclairé.

Aldo Naouri

Pédiatre et psychanalyste

Eduquer ses enfants aujourd'hui



Mes collègues intervenants qui ont parlé avant moi se sont tous déclarés intimidés par l'importance du public auquel ils s'adressaient. Je partage leur sentiment. Mais pendant tout le temps où je les écoutés, ce sentiment s'est redoublé chez moi d'un malaise grandissant : j'ai l'impression que le topo que j'ai préparé est hors sujet ; je m'apprêtais à y renoncer quand je me suis aperçu que le sous-titre du colloque était : "De l'art d'accommoder les enfants". C'est donc de ce sous-titre que je m'autoriserai puisque je vais parler d'éducation. Et d'éducation de l'enfant destiné à être "sain". Ce qui va bien au delà du cadre de la pathologie dont il a été question jusque-là.

Je voudrais vous signaler à ce propos que le titre qui a été donné à mon intervention est un condensé de celui de mon dernier livre. Et que jamais aucun de mes treize précédents ouvrages n'a eu un tel retentissement. Outre le courrier considérable qu'il m'a valu – aussi bien par voie postale que par courrier électronique –, il m'a posé et continue de me poser de gros problèmes d'agenda en raison de la quantité inattendue de demandes d'interview et d'interventions dont je suis l'objet et qui émanent, soit dit en passant, de partout en France, d'Europe et même d'autres parties du monde !! Les très nombreuses rencontres que j'ai déjà eues avec le public m'ont permis de constater que, derrière l'intérêt consistant qu'il porte au sujet dont je traite, ce dernier manifeste une inquiétude dont il semble ne pas cerner la cause alors même qu'elle ne cesse pas de le tenailler. Il en irait comme si, à elle seule, la simple référence à la notion d'éducation le renvoyait à la promesse d'une forme de soulagement ! Mais de quoi donc le public souhaiterait-il et penserait-il pouvoir être ainsi soulagé ?

Rien moins – et il le dit quand il s'exprime – que des interrogations torturantes qui le travaillent quand il cherche à trouver la bonne attitude dans sa relation aux enfants. Ce qui n'est ni mince ni négligeable quand il est confronté à la quantité d'informations, souvent contradictoires au demeurant, qui prétendent lui apporter la bonne réponse à sa quête. Un problème de communication somme toute ! Inévitable, dira-t-on. Regrettable néanmoins, infiniment regrettable, ajouterais-je.

Et les organisateurs de ce colloque peuvent témoigner des dispositions dont je fais état ici. Puisque j'ai discuté avec eux, pratiquement ligne à ligne et mot à mot, leur texte de présentation avant d'accepter de prendre la parole.

C'est dans un égal souci de rigueur que j'ai pris le parti de continuer de travailler sur les formulations de mon propos pour le rendre le plus clair possible. Et je vais m'en expliquer. Pourquoi, tout d'abord, ai-je soudain décidé de consacrer un ouvrage tout entier à l'éducation précoce ? Et de l'écrire en le divisant en deux parties complémentaires, l'une théorique et l'autre plus pratique, plus terre à terre, quasi prescriptive !

En premier lieu, en raison de mon expérience professionnelle de pédiatre. Voilà des dizaines d'années que j'ai centré mon attention et mon travail sur ce secteur. Pas seulement au sein de mes consultations, mais dans mes précédents ouvrages : chacun d'eux témoigne en effet de l'étude approfondie d'un axe de la relation parents-enfants où se manifeste un obstacle à la menée de l'éducation. Mes livres *Une place pour le père*, *Les filles et leurs mères*, *Les pères et les mères*, témoignent très précisément de ce souci.

Le second facteur qui est intervenu dans ma décision d'aborder de front ce sujet provient de la publication en septembre 2007 du constat du Haut Comité de l'Éducation nationale, à savoir que 40% des élèves entrant en sixième ne maîtrisaient pas le langage écrit et le calcul. 40%, c'est énorme ! 4 sur 10, presque 1 sur 2 !! Les enseignants n'ont pourtant pas plus changé que leurs méthodes pédagogiques. La preuve en est qu'ils continuent d'écrire les mêmes appréciations que celles qui avaient déjà cours du temps de ma propre enfance : "Ne travaille pas assez", "Distrait", "Manque de concentration", "Ne fait aucun effort", etc. Les programmes quant à eux n'ont pas non plus beaucoup changé. Et quand ils l'ont fait, ils ont été plutôt allégés qu'alourdis !

Alors ?

Alors, ce qui a dû changer, c'est le dernier terme de l'équation, c'est à dire l'enfant. C'est ce que constatent les enseignants qui en témoignent. Mais aussi et surtout la clinique et l'environnement dont elle s'est pourvue. Jamais on n'a vu en effet une telle multiplication des rééducateurs de toutes obédiences : des orthophonistes aux psychomotriciens en passant par les psychologues et les orthodontistes, ce sont des secteurs professionnels entiers qui ont prospéré ; et s'ils sont parvenus à le faire à ce point en moins de trois décennies, c'est qu'ils ont rencontré, comme le dirait Marx, un marché demandeur florissant.

Ce qui n'est pas sans renvoyer à une série de vérités fortes qui semblent avoir été oubliées.

Lorsque Kant, par exemple, dit de "l'espèce humaine (qu'elle) est la seule espèce animale qui ait besoin d'être éduquée",

lorsque Danton martèle qu' "après le pain, c'est d'éducation que le peuple a besoin", l'un et l'autre entendent cet humain comme ne pouvant pas être autre que "cet animal social" dont parle Aristote ; et dans la foulée, ils insistent sur le fait que l'éducation est la seule entreprise qui puisse l'aider à atteindre sa condition. Ce à quoi nous renvoient ces considérations, c'est à ce que la psychanalyse elle-même dit du social quand elle affirme que seuls les névrosés peuvent tisser un lien social. Ainsi énoncée, cette affirmation qui fait référence à la névrose n'est peut-être pas sans poser problème. Surtout si on la réfère au fameux échange entre Marie Bonaparte et Freud. On sait qu'à la question précise que lui posait la princesse, à savoir "quelle peut être la conduite éducative susceptible de prévenir la névrose des enfants ?", ce dernier a répondu : "De quelque façon qu'on s'y prenne, on s'y prend mal". Mais le problème qui serait ainsi soulevé viendrait de la confusion possible entre deux contenus différents du mot "névrose".

Le même mot désigne en effet :

- ce qu'on pourrait qualifier du terme de maladie, et qu'il importerait en conséquence de prévenir, quand on parle de névrose phobique, de névrose obsessionnelle, de névrose d'échec ou de névrose hystérique.
- et ce qui constitue une structure psychique qui différencie la névrose de la psychose ou de la perversion.

Or, en tant que structure psychique, la névrose est la chose la mieux partagée du monde. Quand on parle d'un individu "normal" ou "équilibré", il faut entendre rien moins qu'un individu "correctement névrosé, normalement névrosé". Et il est heureux qu'il le soit, puisque sa structure lui permet de tisser du lien social, de fabriquer des sociétés et d'y vivre sans trop grande souffrance avec l'ensemble de ses déterminants.

À quoi cela tient-il ? Au fait qu'un tel individu dispose d'un mécanisme psychique, le fantasme, qui lui permet plus ou moins facilement :

- de refouler ses pulsions,
- de supporter sa frustration et de la dépasser voire de la sublimer,
- et d'en faire parfois une philosophie ou un mode d'action.

Il n'éprouve pas en conséquence le besoin irrépensible de passer à l'acte. Ce qui fait qu'il a la capacité de tenir compte, et qu'il tient compte, de l'existence de son voisin et de l'autre en général qu'il respecte quand il ne le craint pas. Tout cela ne signifie pas que le névrosé soit un agneau ou qu'il soit en tous points satisfait de son sort. Mais disons qu'il « fait avec » sa condition.

Quand on prend acte de cela on peut en déduire que le tout premier devoir des parents à l'endroit de leurs enfants serait rien moins que de les névrotiser, pour en faire des adultes de qualité susceptibles de s'inscrire sans trop de mal dans leur environnement social. Comme pour remplir leur tâche, les parents doivent ordonner, diriger, interdire, priver, frustrer, marquer des limites, discipliner, etc., et que leurs enfants sont naturellement soumis à la tyrannie de leurs pulsions ils sont immanquablement vécus par ces derniers, comme directement responsables de ce qui semble leur "manquer" dans la vie. Et là, nous avons ce qui constitue le cœur du malaise que les parents ressentent aujourd'hui plus que jamais devant leurs enfants et en particulier pour ce qui concerne les problèmes de leur éducation.

Les sociétés qui se sont succédées, en particulier dans notre sphère occidentale, ont été jusqu'à ces dernières décennies, des sociétés de pénurie.

Le credo qui y circulait était du type "Dans la vie, on ne peut pas tout avoir". Ce credo, à lui seul, conditionnait le comportement parental :

- les parents faisaient comme ils le pouvaient ce qu'ils croyaient pouvoir faire sans se préoccuper de savoir si leurs enfants allaient ou non les aimer.
- Et les enfants faisaient ce qu'ils pouvaient pour essayer d'obtenir le plus possible de ce tout impossible à avoir. L'effort et la dynamique qu'il met en œuvre se trouvaient automatiquement au rendez-vous.

L'éducation, aussi bien dans son esprit que dans sa mise en œuvre, devait aller de soi et ne pas poser de grand problème. Il appartenait aux parents "d'élever" leurs enfants. De les "élever", au sens ascensionnel du terme. En les hissant depuis leur bas niveau de conscience du monde et de ses règles, au niveau le plus élevé possible dont l'exemple était celui du chef – Dux, ducis, est le terme latin dont dérive le mot éducation.

Les sociétés d'abondance, dans lesquelles nous nous trouvons depuis quelques décennies, soutiennent qu'elles sont désormais capables de tout apporter à chacun.

Ce qui, à bien des égards, est d'ailleurs vrai et suffisamment agréable pour qu'on ait à s'en féliciter. Le problème qui a surgi, au sein de ce progrès matériel appréciable, c'est que, soumises à une logique de consommation effrénée, ces sociétés, de séduisantes sont devenues séductrices et ont redoublé leur message d'un regrettable "vous avez droit à tout" qui s'est mis à viser en premier lieu l'enfant :

- droit au bonheur,
- droit à la santé,
- droit au respect,
- droit à la libre expression,
- droit à la satisfaction des revendications,
- droit à l'amour,
- droit à l'enfant.

Lequel enfant, puisqu'il a droit à tout, n'a plus aucune raison logique, pour sa part, de produire le moindre effort pour obtenir ce qu'il désire. Et que le droit qui lui est ainsi consenti, ne va pas seulement lui être formellement reconnu par une Convention Internationale, mais par la place sommitale qui va lui être dévolue dans la constellation familiale : les parents devront se mettre à son entier service et se faire les prêtres de son système pulsionnel auquel, volens nolens et en toute innocence, ils le laisseront totalement livré. Ils ne pourront plus l' "élever" au sens ascensionnel du terme et ils le laisseront addicté au plaisir qui fera de lui l'enfant tyran dont ils viendront parfois se plaindre avant qu'il ne soit trop tard..

Ce qui est le plus grave dans tout cela, c'est que cette manière de procéder est proprement perversogène. C'est à dire qu'elle va contribuer à conférer à l'humain en construction une structure psychique perverse. Or à l'inverse de la structure névrotique dont elle est le parfait négatif et auquel elle s'oppose point par point, la perversion est une structure proprement pathologique aussi bien dans son fonctionnement immédiat que dans ses effets à long terme. La psyché du pervers ne comporte tout simplement pas, en effet, le mécanisme du fantasme. Le pervers ne peut donc - ni refouler - ni supporter la frustration.

Il est à l'écoute attentive de son seul désir et attend patiemment, quand il n'œuvre pas pour le faire, le moment de passer à l'acte pour le satisfaire. En se riant bien évidemment des lois qu'il contourne sans le moindre état d'âme et en instrumentalisant l'autre avec lequel il ne tisse strictement aucun lien social. Tout cela donne au pervers une aura considérable, au point qu'il fascine littéralement le névrosé. Il le fascine tant que, non seulement il l'entraîne – par l'effet de ce que M. Houzel a appelé "contagiosité psychique" – à adhérer à sa logique avec une foi de catéchumène, mais qu'il en fait son plus ardent défenseur et le promoteur infatigable de sa vision du monde. Sans bien sûr lui faire savoir que lui, le pervers, vit dans un immense malheur qui lui fait envier... le névrosé !

Le destructeur du lien social parvient ainsi à mettre au service de son objectif les auteurs même de ce lien. Son objectif consiste à promouvoir par toutes sortes de moyens l'individualisme et l'idéologie du "chacun pour soi et que le meilleur gagne". Une manière au mieux fasciste au pire naturelle, autrement dit barbare.

Je vous signale, au passage et pour votre information, que, sur le plan biologique, c'est la stratégie exacte des rétro-virus !

La perversion a toujours existé. Et elle n'a pas été seulement négative dans l'évolution des sociétés. Le comportement des pervers a eu parfois pour mérite de désinhiber certains névrosés et leur a permis de prendre des initiatives qui ont produit des résultats appréciables. Il suffit, pour s'en convaincre de se reporter aux mythologies, à l'Odyssée, au texte biblique de l'Exode, ou à la vie de Christophe Colomb ou de Magellan.

On pourrait dire de la perversion qu'elle serait comme un condiment utile, comme le sel, le poivre ou le sucre de la cuisine quotidienne. C'est l'importance qu'elle a pris dans nos sociétés consuméristes de l'image qui pose problème, non seulement pour le fonctionnement de ces sociétés mais pour leur devenir. Usant de tous les moyens qu'offre la séduction, depuis le respect méticuleux du droit de chacun qu'offre l'idéal démocratique, jusqu'aux slogans tels que "Il est interdit d'interdire" ou "Jouir sans entrave", "Tout vaut tout", "Rien ne vaut rien", etc. elle fait tâche d'huile. Elle ne contamine évidemment pas les vieilles badernes comme moi, mais elle s'attire la sympathie et l'adhésion des jeunes parents soucieux de se faire aimer de leurs enfants – comme si la chose pouvait être possible !! – et les enfants des générations montantes.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans montrer rapidement combien, au sein même du développement de l'enfant, le discours pervers a réussi à brouiller les cartes.

Il faut savoir que jusqu'à 9 – 10 mois le nourrisson est convaincu d'être un morceau de cette mère attentive et prévoyante dont il disposait depuis sa gestation.

Son développement l'amène vers la fin de cette première année à comprendre qu'il est lui, coupé de sa mère. L'immaturation qui est la sienne et dont il prend conscience va lui faire vivre sur un mode tragique les défauts récurrents inévitables de la toute disponibilité de sa mère. Il va en conclure que si cette dernière lui assure sa survie, elle pourrait décider de ne pas le faire. La toute puissance dont il la crédite va l'engager à développer contre elle sa propre toute puissance. Il entre alors pour environ deux ans dans cette phase de caprices et d'opposition dont se plaignent toutes les mères sans exception. Si, au motif qu'il serait "une personne" comme on le lui a dit en insistant sur le fait, cette dernière devient sa vestale, elle l'ancre dans la certitude du scénario faux qu'il s'est construit. De là à le persuader qu'elle serait même dotée d'un pénis, il n'y a qu'un pas ! "À mère sainte fils pervers" professait Lacan. La formule est on ne peut plus heureuse. Il ne reviendra sur la certitude qu'il s'est forgée que si sa mère ne se laisse pas prendre à sa stratégie et qu'elle entreprend de réagir à ses comportements, de le discipliner et de le frustrer, toutes choses qui entrent dans son devoir d'éducatrice.

Mais quelle mère, gavée aujourd'hui de ce discours piégeant parce qu'il dégouline de considérations sur son devoir d'amour, peut entendre un tel propos ? Et le père dans tout cela, me direz-vous ?

Le grand perdant, vous répondrai-je, le premier à être passé à la trappe dans une atmosphère de soulagement consensuel. Les quinze jours de "congé de paternité" qui lui ont été consentis ayant fini de l'achever.

La seule lueur d'espoir, que je garde et qui fait que j'ai accepté de prendre la parole ici, réside dans les centaines de lettres que j'ai reçues à la suite de mon livre de jeunes parents qui m'en remercient.

Mais c'est une lueur faible. Très faible. Car le combat est inégal sinon déjà largement perdu.

Irène Théry

Sociologue

**Penser les transformations de
la parentalité**



Je suis heureuse de pouvoir m'exprimer dans le même cadre que Marc-Olivier Padis et Philippe Jeammet, auxquels je suis liée par des voies différentes. Ce n'est pas ici le lieu d'évoquer ni l'importance que j'attache au travail de Philippe Jeammet avec qui ma mère aujourd'hui disparue a collaboré, en particulier comme traductrice des travaux de Stoller sur masculin/féminin, ni mon travail à la revue *Esprit* avec Marc-Olivier Padis. Je note cependant que leurs exposés portaient sur les rapports adulte-enfant, ou parent-enfant, ou d'une génération à l'autre, tandis que mon propos sera davantage centré sur la question des sexes. Non pas que je sous-estime en quoi que ce soit les distinctions d'âge ou de génération, mais parce que cela permettra d'équilibrer les apports à ce colloque.

En effet, je constate que la distinction masculin/féminin est une des celles qui font le plus difficulté aujourd'hui, que les gens ont beaucoup de mal à penser ce problème. La notion de différence des sexes était de celles qui ont suscité il y a une dizaine d'années, au moment du PACS, des conflits quelquefois très violents. Il ne fallait peut-être pas moins, pour moi au moins, de ces sept cent pages pour déplier ce qui, ai-je l'impression, est un nœud conceptuel qui s'est noué depuis la philosophie des Lumières autour de cette question de la confusion entre une différence et une distinction. Cette confusion est à la fois logique, morale, à multiples dimensions. Nous écrivons par exemple masculin/féminin avec une barre transversale pour bien faire sentir que l'un n'existe pas sans l'autre (un peu comme il n'y a pas de droite sans gauche, de devant sans derrière, de dessus sans dessous etc.). Il faut dépasser la confusion initiale pour arriver à comprendre comment une notion relative en vient à être transformée en une notion au contraire substantielle : "le masculin, le féminin", comme on dit le soleil, la lune. Je crois que nous avons absolument besoin de nous sortir de cette confusion. C'est possible, mais il faut pour cela, comme le disait Wittgenstein, avoir la patience de dénouer les fils les uns après les autres, pour ne pas retomber toujours dans les mêmes ornières.

Dans la plaquette d'appel au colloque, il est écrit : "La psychanalyse nous enseigne que la naissance d'un sujet, d'un être humain parlant, ne saurait se réduire à la seule production de chair. Pour simplement pouvoir vivre, un enfant doit entrer dans des liens, un monde symbolique de langage où il trouvera une place." J'aime beaucoup cette phrase, mais je pense que je pourrais tout à fait la remplacer par : "La sociologie nous enseigne que la naissance d'un sujet, d'un être humain parlant, ne saurait se réduire à la seule production de chair. Pour simplement pouvoir vivre, un enfant doit entrer dans des liens, un monde symbolique de langage où il trouvera une place." En effet, à la naissance de ma discipline, la question du langage a été absolument centrale dans la façon dont Durkheim et l'école française de sociologie ont dessiné le sens, la raison d'être d'une nouvelle discipline. Il y avait d'après eux une particularité des sociétés humaines, par rapport à toutes les sociétés connues, par rapport évidemment à l'ensemble des sociétés animales même si nous ne sommes pas sans aucun rapport avec elles. Par le fait que le langage chez nous, humains parlants, n'est pas simplement un moyen de communication mais une forme d'être-au-monde, s'élaborent des formes de sociétés sans autre exemple dans la nature, des sociétés instituées. Des sociétés qui reposent donc non seulement sur des régularités, mais sur des règles. Non seulement sur des prévisions, mais sur des attentes. Pour eux, l'objet même de la sociologie était l'étude de cette institution, institution qui suppose évidemment que la particularité du langage articulé qui est le nôtre par rapport au langage des baleines ou à celui d'autres animaux, est qu'il passe par la médiation de formes symboliques, et qu'une forme symbolique ne peut jamais être ramenée à une forme au sens morphologique.

Donc nous sommes bien, les sciences sociales et la psychanalyse, autour des mêmes sujets. Pourtant, entre les sciences sociales et la psychanalyse (et au-delà je me permets de penser aux sciences cliniques en général, la psychologie clinique ou d'autres formes d'approche clinique), le dialogue n'est pas toujours facile. Les transformations de la famille contemporaine amènent souvent à fabriquer des champs disciplinaires dont on se demande quel sens ils ont. J'ai conçu mon intervention, non pas en essayant de ramasser mon livre en une sorte de résumé, mais avec l'idée d'introduire au moins un aspect de ce livre, la distinction de sexe, autour duquel il voudrait collaborer à mettre en place les conditions d'un dialogue renouvelé entre les sciences de la société (le droit, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire) et ce que j'appelle en général les sciences cliniques, c'est-à-dire celles qui s'intéressent à la singularité des personnalités, des trajectoires biographiques, et avec tout ce qu'elles entraînent d'éventuels problèmes dans la construction de la personnalité.

Je pense en effet que nous nous intéressons les uns et les autres à la particularité de la condition humaine comme condition de langage, mais que les sciences cliniques s'efforcent avec leurs méthodes à elles d'apporter une connaissance, et plus que cela, une aide, à la construction individuelle du sujet ou de l'être humain, alors que les sociologues ne devraient rien prétendre savoir sur l'individu en tant qu'il est singulier. Autrement dit, l'individu singulier n'est pas notre objet d'étude. Nos disciplines n'ont pas de méthodes qui puissent en dire quoi que ce soit. Vous avez ici quatre individus devant vous ; sur la singularité

de chacun d'entre nous, la sociologie ne prétend rien dire. En revanche ce sur quoi elle prétend dire quelque chose, c'est sur le fait que la singularité n'est pas un donné. On ne peut pas confondre la singularité de quelqu'un avec son unicité. Je suis unique, vous êtes uniques, on peut dire aussi que ce verre est unique, cette montre est unique. Aucun autre objet n'est au même croisement de l'espace et du temps, par exemple, ou ne possède exactement les mêmes propriétés. Mais l'unicité qui est celle de n'importe quel individu vivant, moi, mon chat etc., se double chez nous d'une singularité, c'est-à-dire de la construction à travers la vie et les relations d'une dimension qui est à la fois psychologique et morale de l'unicité, une dimension centrale dans la construction des sociétés humaines, celle de l'irremplaçable. Cette dimension est centrale pour comprendre les rapports que notre espèce entretient avec sa condition de mortalité, les rapports entre vie et mort, puisque nos sociétés sont toujours construites sur la tension entre le fait que nous serons remplacés, et que pourtant nous serons irremplaçables, au moins aux yeux de certains. Une société qui ne vivrait pas sur la tension entre l'un et l'autre ne serait pas vivable.

Si elle nous pensait seulement irremplaçables, alors tout serait sacrifié au maintien de la vie. Rien ne vaudrait la vie. Aucune raison n'existerait de la sacrifier. Il n'y aurait donc plus qu'à se coucher devant les puissants, par exemple. Et en même temps, si on n'attache pas un prix incalculable à la vie, au caractère irremplaçable des individus, alors c'est la possibilité de réduire l'humain à de la chair à canon, à de la chose etc.

La sociologie s'intéresse donc à la façon dont nous parvenons peu à peu, dans nos rapports avec d'autres, à nous construire comme des êtres singuliers. Nous ne pouvons le faire que par référence à ce qui n'est pas singulier. Le singulier, d'une certaine façon, c'est l'incompréhensible. Si vous voyez quelque chose qui est totalement singulier, vous ne le comprenez pas. La sociologie ne s'intéresse donc pas à ce qui est unique, mais à ce qui est semblable. Elle va s'intéresser à la similitude, à ce qui est identique par exemple chez vous et chez moi. Chacun de nous a des traits particuliers, singuliers, mais il y a bien des points communs entre mon itinéraire de vie et le vôtre. Et, surtout, on va s'intéresser à distinguer ce qui est semblable entre nous et ce qui nous est commun. Ce qui nous est commun n'est pas la même chose que ce qui chez nous est semblable. Pour moi, c'est là que se fait le lien entre mon engagement sociologique et mon engagement à Esprit, car Esprit défend un rapport au monde qui maintient le caractère fondamental d'un monde commun sans lequel il n'est pas possible de devenir des individus à part entière.

Le point sur lequel je voudrais insister est le fait que nous sommes arrivés aujourd'hui, à mon avis, à un tournant en ce qui concerne la parenté. Il y a longtemps que je travaille sur ces sujets. On pourrait le voir d'un point de vue moins positif : on a pris de l'âge... Mais il est sûr qu'à compté le moment, que j'ai partagé avec un certain nombre d'entre vous, où on a eu le sentiment de voir sous nos yeux et même dans nos vies surgir tous ces changements de la famille : ces années 70, où tout à coup les gens ont arrêté de se marier, ont fait des unions libres et des enfants en union libre, puis se sont séparés, ont recomposé, ont fait des fécondations in vitro, où des couples de même sexe sont sortis des placards et où sont apparues des familles homoparentales... Tout cela, nous l'avons vécu directement. Mais, cependant que nous le vivions, il fallait essayer de comprendre ce qui se passait. Ce n'est jamais facile de comprendre ce qui se passe au moment où ça se passe ; "on est dedans".

Je pense que nous assistons aujourd'hui à un tournant. On peut faire depuis la fin des années 1990 un premier bilan de cette période où il s'agissait de comprendre ce qui se passe, et se tourner vers d'autres tâches, considérer qu'à un certain moment il y a quand même des acquis. Ces autres tâches ne sont plus de simplement voir tout ce qui change, et faire le décompte de tout ce qui a disparu, mais de nous donner d'autres moyens intellectuels pour mieux saisir ce qui émerge et a émergé. C'est en ce sens que j'ai pensé les conditions d'un nouveau dialogue entre sciences sociales et sciences cliniques, autour de deux notions : la notion de relation, dont l'objet serait de comprendre pourquoi l'égalité de sexe, qui est devenue une valeur cardinale des démocraties, n'est pas pour autant une indifférence, parce que les relations humaines sont toujours des relations asymétriques. L'asymétrie est politiquement très incorrecte ; simplement l'asymétrie c'est la vie. J'ai beaucoup appris de la psychanalyse sur le caractère mortel d'une relation spéculaire, symétrique, qui ne pourrait pas avancer. Le poète, qui préfère l'impair comme disait Verlaine, a le sens de la dissymétrie et du fait qu'on ne procède que par des déséquilibres successifs... Nous avons donc un enjeu commun, qui est d'arriver à réintégrer la notion de relation suffisamment pour penser qu'on peut avoir une conception égalitaire des individus, par exemple des hommes et des femmes, et penser la dimension asymétrique des relations. C'est très important aussi pour les relations entre générations, pour les relations parent-enfant.

La deuxième notion sur laquelle j'insisterai est la notion de personne, la moitié de mon livre est consacrée à cette notion que je propose de réhabiliter, non pas pour revenir au personnalisme de Mounier, comme quelquefois les gens l'imaginent, mais plutôt pour retrouver ce que ce personnalisme avait laissé de côté dans la personne, c'est-à-dire le personnage de théâtre, qui a été disqualifié, et la personne grammaticale (je, tu, il), le tout autour d'une réflexion sur l'interlocution.

En gros ma proposition est de dire : nous nous intéressons les uns et les autres au langage. Mais c'est trop vague, le langage. Le point qui peut être la rencontre entre les sciences de la société et les sciences cliniques, c'est la mise en œuvre, la pratique du langage, à travers cette action très particulière qu'est une interlocution, organisée par le système des trois personnes : celui qui parle, celui à qui on parle, et celui dont on parle. Ce système des trois personnes a été trop peu investi par la psychanalyse à mon avis, trop peu investi en général par nos disciplines, alors même qu'il est tout à fait central pour la distinction de sexe masculin/féminin. Quand je dis je, tu, il ou elle, vous remarquez tout de suite que je et tu n'ont ni sexe ni genre, et que ce n'est que par la médiation de la troisième personne, non pas celle qui parle ou à qui on parle mais celle dont on parle, et qui n'apparaît donc que dans le discours que se tiennent ceux qui sont en situation d'interlocution, qu'apparaît la référence au fait que nous sommes deux sexes, distingués par sexe en référence à la distinction masculin/féminin.

A partir de là je vais donner simplement quelques éléments sur la question de la parenté. Le point sur lequel je pense qu'on peut considérer qu'en 2008 il y a un acquis (il y avait d'ailleurs un malentendu, parce que j'ai préparé un exposé qui s'appelait "penser les transformations de la parenté", mais ce n'est pas grave puisque la parentalité telle que je la conçois s'intègre dans cette parenté, on y reviendra), est en effet qu'aujourd'hui il me paraît ne pas faire de doute que ce que nous vivons, ce sont des transformations de la parenté. Pourquoi pourrait-ce être un premier bilan ?

Parce que la sociologie que j'ai présentée tout à l'heure sous un certain jour en parlant de Durkheim, du langage, et j'aurais aussi pu citer Mauss... est loin d'être d'accord sur la référence à la parenté. C'est quelque chose qui n'a pas toujours été compris. Nous nous sommes beaucoup divisés entre sociologues autour de cette notion de la parenté. Quand on a commencé à voir tous ces changements de la famille, il y a eu schématiquement deux positions. Une partie des sociologues dit que ce que nous vivons à travers la baisse du mariage, la montée du divorce, l'augmentation des unions libres, des recompositions etc., c'est une désinstitutionnalisation, ou le passage de la famille du groupe à l'individu. Selon eux, nous sommes en train de vivre un changement qui est que ce qui restait d'institution dans la famille laisse place à un réseau intersubjectif d'individus, qui ne sont organisés que par le principe de la "relation affective pure". Je crois que ce point a été abordé au cours de ce colloque. La thèse est de Giddens, célèbre sociologue anglais devenu le principal conseiller de Tony Blair. Cette hypothèse qui pose le passage du groupe à l'ego a été beaucoup reprise chez nous par certains courants de la sociologie de la famille. Cette position, par définition, ne dit rien de la parenté.

Au contraire, l'autre position, dont j'ai fait partie, disait que ce qui se passe n'a rien à voir avec une individualisation. Il y a des individus, mais il y en avait avant. C'est simplement parce que vous ne connaissez pas le passé que vous imaginez qu'il n'y avait pas d'individus, ou parce que vous n'avez pas voyagé que vous ne savez pas que dans les tribus de Papouasie, il y a des individus bien aussi individualisés que nous. Ce qui se passe est une métamorphose de la parenté, pour reprendre le terme de Maurice Godelier.

La raison de notre divergence tenait à ce que les sciences sociales ont connu dans les années 1950 un grand changement qui a pesé très lourd sur elles. Quand on se replace avant la Deuxième Guerre mondiale, les sciences sociales ne séparent pas la sociologie de l'ethnologie, de l'anthropologie. Il n'y a qu'une seule discipline, et la dimension de l'histoire est présente partout. Il suffit de penser aux grands fondateurs des sciences sociales : ils sont à la fois sociologues, anthropologues, ethnologues et historiens. Prenez toutes les œuvres d'Éliás, de Durkheim, de Weber, de Mauss, elles ont toujours toutes ces dimensions à la fois.

C'est après, en 1950, que l'académie a séparé les disciplines. Cette séparation a eu des tas d'effets catastrophiques, en particulier dans le rapport qu'elle introduisait entre nous et les autres, puisque faire de l'anthropologie c'était, pour nous occidentaux, faire l'étude des autres sans nous intégrer à cette étude nous-mêmes. Parmi les effets problématiques de ce mouvement, on peut surtout retenir celui de la tradition des études de parenté qui avaient commencé dès le début de la discipline, et qui s'est poursuivie dans l'étude des autres, des sociétés lointaines. Là-bas, on a fait des études de parenté. Mais chez nous, la sociologie, qui s'occupait de nous, a oublié quand on parlait de famille d'insister sur le fait que les familles humaines n'existent qu'instituées dans des systèmes symboliques de parenté. D'où, dans les débats récents, le fait que les sociologues se soient divisés entre des gens qui n'avaient aucune idée de tout cet enjeu sur la parenté, les places symboliques etc., qui n'avaient

pas été éduqués dans ce domaine. Et d'autres pour lesquels les "lunettes" de la parenté étaient absolument capitales pour comprendre que ce qui se passait était un bouleversement des liens d'alliance, de filiation, de germanité, et que le mouvement de tout cela n'était pas du tout l'individualisation, au sens de I, me, ego, myself dont on nous a rebattu les oreilles pendant une décennie, mais une modification de ces relations et de tout ce qui se construit avec elles. Et cette métamorphose des relations se produisait parce qu'était en train de se produire une révolution qu'il n'est pas exagéré, je pense, de nommer la deuxième révolution démocratique, qui est la révolution de l'égalité de sexe.

Le moteur des changements de la parenté, de la redéfinition des liens d'alliance, de filiation, de germanité, et du rapport entre eux, est le fait d'essayer d'organiser des liens de parenté sous l'égide de l'égalité des sexes. Quelque chose de vraiment nouveau se joue là, puisque non seulement aucune société humaine n'a été organisée sur un principe d'égalité des sexes, mais nos propres sociétés démocratiques modernes, qui valorisaient l'égalité et la liberté comme leurs valeurs ultimes, avaient justement fait une exception : à l'intérieur d'une valeur individu intégrant les valeurs de liberté et d'égalité, justement dans la famille, il était annoncé que les rapports entre les hommes et les femmes, en particulier dans le couple, dans la petite famille conjugale, seraient des rapports hiérarchiques. Hiérarchie du couple, à travers la puissance maritale, et hiérarchie sexuée dans les rapports de filiation, à travers la puissance paternelle.

Voilà le désaccord. Je pense qu'on peut aujourd'hui considérer que tout le monde n'a pas eu également raison, mais que c'est bien à penser mieux encore les métamorphoses de la parenté que nous sommes arrivés.

A partir de là, le problème pour moi concerne en effet la question de l'égalité. Si nous réfléchissons en termes de relations de parenté, la question peut se poser ainsi : quelle est la particularité d'une relation humaine en tant qu'elle est spécifiquement humaine, par rapport à la relation qu'on peut avoir avec un animal, ou qu'un animal peut avoir avec un autre animal ? Les relations que je peux avoir par exemple avec mon chat (je l'aime bien, c'est pourquoi je le cite souvent) peuvent intégrer tout un ensemble de choses, par exemple des régularités. Mon chat repère très bien des régularités. Certains événements sont pour lui des signaux. Il sait très bien que telle chose veut dire telle chose... Nos relations sont donc réglées, en partie référées à ces régularités, on peut se caler sur elles pour prévoir. On connaît le sens d'un certain nombre de choses que nous faisons l'un et l'autre. La différence est que les relations proprement humaines ne sont pas simplement calées sur des régularités (elles peuvent l'être, des habitudes, des choses qui se refont à l'identique), mais qu'elles sont référées à des règles, ou encore à des normes, et donc médiées par des règles, des normes... Nous sommes capables d'agir en tant que. C'est cette médiation qui fait que la relation n'est pas seulement intersubjective, mais qu'entre nous la relation en cause est chaque fois définie : quelle est cette relation ? Une relation de locuteur à auditeur ? De conférencier à auditoire ? De prof à élève ? De mère à fille ?... Nous avons à notre disposition tout un répertoire de relations, et chaque fois nous nous comportons en montrant que nous savons quelles sont les attentes de cette relation. C'est la relation introduite par ce qu'on appelle le symbolique, ou l'institutionnel : le fait qu'on accorde sens, valeur, signification à des relations sous la forme de système d'attentes. Et Mauss disait que l'attente est ce qui définit le social humain : "je m'attends à", et qu'il faut bien faire la différence entre "s'attendre à" au sens sociologique et "s'attendre à" au sens naturel. S'il fait gris, je m'attends à ce qu'il pleuve. Ça n'a rien de symbolique, je connais les régularités naturelles. Mais si je suis dans une relation de parenté, je m'attends à ce que l'autre se cale sur des droits, des devoirs, des interdits. Pas de famille humaine sans la médiation d'un système symbolique de parenté, qui énonce justement pour chaque relation de quelles attentes elle est investie, quels droits, quels devoirs, quels interdits, et comment ces différentes relations ne sont pas une liste mais sont articulées les unes aux autres pour former un système de parenté, qui lui-même n'est pas isolable mais intégré dans un système social plus large, qui est un système religieux, politique, cosmologique etc.

Dans les changements que notre système de parenté a vécu du fait de l'égalité de sexe, le plus important est à mon avis le démariage. Ce que j'ai appelé le démariage n'est pas simplement le fait qu'on se marie moins, ni le divorce, mais le fait que le mariage moderne (pas celui du Moyen-âge, mais le mariage moderne) organisait tout le système de parenté qui a été le nôtre depuis l'entrée dans la modernité jusqu'aux années 60. Le mariage guidait l'ensemble de la question familiale. Une famille n'existait que mariée. En dehors du mariage, on n'était pas censé avoir une famille. Le mariage organisait la notion de couple. En dehors du couple marié, il n'y avait pas vraiment de couple. Il organisait la paternité, c'était l'institution qui donnait des pères aux enfants, et hors du mariage il n'y avait pas vraiment de pères. Et d'une certaine façon il organisait également la filiation, parce qu'en dehors du mariage aucun enfant ne bénéficiait pleinement de la double lignée paternelle et maternelle,

de la plénitude de la filiation.

Le démariage est la traduction d'un système égalitaire : quand on remet en cause l'idée d'un couple marié par principe hiérarchique entre l'homme et la femme, l'époux et l'épouse, on a une traduction qui est le démariage. Le mariage devient une question privée. Se marier, ne pas se marier, se démarier a été remis aux individus eux-mêmes. Il s'agit donc de l'équivalent, dans le domaine de la parenté, de ce qui s'est produit dans le domaine politique quand la religion, qui était une affaire commune par définition, a été intégrée comme une affaire de conscience personnelle. Il y avait toujours de la religion, mais tout était changé, comme au moment de la Révolution française, par exemple. Parce que c'était à chacun d'avoir à penser la question religieuse, il fallait réorganiser le lien social et politique sur d'autres bases : inventer la laïcité etc. Si le mariage devient une question de conscience personnelle, s'il est possible de le choisir, ne pas le choisir, choisir de le rompre, alors il faut également réorganiser la parenté.

Mais le point où l'on retrouve la parentalité, c'est que plus on a organisé le démariage, plus on a abandonné ce modèle du couple marié, plus on a créé des situations où dans la filiation, dans la naissance, dans la trajectoire biographique d'un enfant, dans sa vie quotidienne, il y avait plus d'un homme et une femme. Il est important de comprendre que le modèle un homme une femme, pas un de moins pas un de plus, est un modèle matrimonial, et n'est pas, comme on le dit quelquefois, un modèle biologique. C'est un modèle qui était porté par notre système matrimonial où par définition on était censé être à la fois le géniteur de l'enfant, son père domestique et son père par le droit. Tout était censé se rassembler sur une seule tête masculine, une seule tête féminine. Aujourd'hui, parmi les enjeux sur lesquels nous devons travailler ensemble, c'est le fait que notre société organise des relations dans lesquelles il y a plus d'un homme et une femme, et qu'elle ne sait pas quoi en faire.

Premièrement, on peut citer toutes les situations d'engendrement d'enfant avec des tiers donneurs : tiers donneurs d'ovocytes, de sperme, d'embryons, éventuellement de capacité gestatrice, pour les gestations pour autrui. On organise tout cela (pas les GPA chez nous), on le fait, on considère donc qu'il y a des engendremens à plus de deux. Mais une fois qu'on l'a fait, on le cache. On le fait et on l'oublie. Notre système de droit efface ce qu'il a fait, efface le don, les donneurs, les anonymise, les oublie, et on fait comme si le couple qui a reçu l'enfant, reçu le don, était celui qui avait engendré tout seul. Ce problème suscite aujourd'hui beaucoup de débats. N'a-t-on pas tort de ne pas assumer ce qu'on fait ? C'est le problème que posent en particulier ceux qui demandent à connaître leurs origines et qui souhaitent avoir à la fois des parents et des donneurs, pour pouvoir être réintégrés dans la vie commune. Même chose pour l'adoption : l'adoption plénière a pendant longtemps été organisée. Il y a donc plus d'un homme et d'une femme dans la vie d'une enfant (ses parents de naissance et ses parents adoptifs). On l'a fait mais on l'a effacé aussi, en assimilant la filiation adoptive à une filiation par le sang, pourrait-on dire, en effaçant toute l'histoire antérieure de l'enfant, et en prétendant même que l'enfant était "né de" ses parents adoptifs. Donc là encore des pluri-parentalités (au sens où il y a plus d'un homme et une femme en situation parentale, en fonction parentale), mais qu'on efface.

Même chose enfin d'une certaine façon pour les familles recomposées, où sont présents des beaux-pères, des belles-mères, auxquels on ne sait pas très bien quelle place donner. C'est un immense champ pour nous tous, et nous devrions le discuter avec une réflexion renouvelée sur la relation, la question des places. Avoir des places oui, mais pas forcément toujours les mêmes. Il peut y avoir aujourd'hui enrichissement par de nouvelles places.

Je finirai en parlant brièvement de l'interlocution. Le point de contact entre ceux qui travaillent sur la façon dont un nouveau-né devient un humain (avec tous les problèmes que pose le fait de passer du "hopeful and dreadful monster" qu'il était au départ jusqu'à l'être humain adulte) et les sciences sociales devrait être l'interlocution. Parmi les choses que j'ai beaucoup aimées et apprises de Françoise Dolto, il y a son intérêt pour le fait que dès qu'un nouveau-né apparaît, la première chose que l'on fait est de le faire entrer dans l'interlocution. Enfin, si tout se passe bien. La situation est grave si personne n'est là pour lui adresser la parole, lui tendre les bras pour qu'il entre dans cette façon d'être au monde que nous construisons à partir de l'interlocution. L'interlocution est un type d'échange qui seul nous permet d'apprendre une langue maternelle, c'est-à-dire d'entrer dans le langage alors que nous n'avions pas déjà le langage. Je n'ai pas le temps de développer, mais les plus grands et les plus passionnants débats de la philosophie de l'action et du langage depuis Wittgenstein sont autour de cette idée que depuis très longtemps la philosophie occidentale n'a pas pris suffisamment au sérieux : le fait que le langage ne peut pas être considéré simplement comme un moyen de communication, comme si on apprenait à un enfant à se servir d'une deuxième langue alors qu'il en aurait déjà une. Il faut faire entrer l'enfant dans le monde du langage alors qu'il n'a aucune idée de ce que c'est.

L'interlocution est profondément sociale et profondément individuelle. Travailler l'étrangeté de l'interlocution nous ferait avancer par rapport à des déclamations que nous pouvons avoir les uns ou les autres sur l'être de langage. Ce point est très important pour comprendre que la règle, ce n'est pas l'interdit.

On dit souvent en psychanalyse que l'entrée de l'enfant dans le monde de la parenté est l'entrée dans le monde de l'interdit. C'est une vision qui peut être contestée, qui a été contestée par la philosophie et par les sciences sociales à travers ce souci, dont je rends compte longuement dans mon livre, de ne pas confondre le symbolique, l'interdit, les places... Ce souci se traduit aussi par un questionnement sur la place peut-être abusive donnée à l'interdit de l'inceste dans l'interprétation psychanalytique.

Pour expliciter cette conclusion, partons d'une phrase de Wittgenstein, "Tu ne peux pas dire : au tennis, il est interdit de marquer des buts." On ne peut pas marquer des buts au tennis, bien sûr. Est-ce pour autant interdit ? Non, ce n'est pas interdit. La notion même d'interdit suppose quelque chose que vous pourriez faire, et qu'on vous empêche de faire. Or marquer des buts au tennis n'est pas quelque chose que vous pourriez faire et qu'on vous empêche de faire. C'est quelque chose qu'on ne peut tout simplement pas faire au tennis, sinon on joue à autre chose.

Cette remarque familière, qui demande un travail immense, la marque de Wittgenstein, introduit la distinction entre l'interdit et l'impossible. Marquer des buts au tennis n'est pas interdit, mais impossible. Mais quelle est cette forme d'impossible ? La question nous renvoie au monde symbolique des places. Si l'on veut que le mot tennis ait un sens, qu'un jeu soit entièrement constitué sur les règles d'un jeu qui soit le tennis, alors il faut admettre que dans ces règles constitutives, rien n'est prévu qui permet des buts. Quand vous apprenez à l'enfant à parler, quand vous le faites entrer dans l'interlocution, en parlant de lui en troisième personne, en vous adressant à lui en deuxième personne, et que peu à peu il va apprendre à dire "je", ce qu'il va apprendre est que chez les humains, il y a des choses qui sont impossibles et qui ne sont justement pas interdites. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire, bien que personne ne vous empêche de les faire. Mais si on les faisait, alors on ne pourrait pas jouer au jeu du langage ensemble.

Dans mon livre, je prends cet exemple: "tu ne peux pas dire la mâle et le femelle." Ce n'est pas interdit, mais s'il n'y a pas des règles constitutives du langage auxquelles on se tient, on ne peut pas jouer ensemble au jeu du langage. Je pense donc qu'il est très important de comprendre que les systèmes de parenté reposent sur des règles constitutives. Ces règles peuvent changer, elles peuvent évoluer. Mais ce dont on ne peut pas se passer, c'est d'avoir les références à des règles communes, un monde commun finalement. Notre responsabilité aujourd'hui est d'être capables, à notre tour, après les autres, à notre place nouvelle, d'énoncer quelles sont les règles communes du jeu de la parenté auxquelles nous voulons jouer ensemble aujourd'hui. Ces règles ne sont pas exactement les mêmes que celles du passé, mais la naïveté est de croire qu'il serait plus démocratique, comme cela a pu être dit, de s'en passer.

[Questions et compléments]

Q. Je suis psychomotricienne. J'avais déjà, par des lectures, cette notion de différence entre interdit et impossible dans le cadre de la prison. En prison, rien n'est interdit, puisque rien n'est possible. Par contre, en ce qui concerne l'inceste, c'est interdit, mais physiquement c'est possible. Au tennis, on ne peut pas marquer de but parce qu'il n'y a pas de cage. C'est pour cela que ce n'est pas possible. S'il y avait une cage sur un terrain de tennis, ce serait interdit.

R. J'ai lancé des pistes pour des discussions à venir. Mais je peux dire qu'un des problèmes que nous a légué l'anthropologie, est qu'on fait souvent une confusion entre les places dans la parenté et les permis et interdits sexuels, justement. On parle de prohibition matrimoniale, comme si tout ça était la même chose, et on va appeler ça l'interdit de l'inceste... Effectivement, on ne peut empêcher personne de coucher ensemble. On peut donc dire que c'est interdit. Les relations sexuelles sont interdites entre untel et untel, si les pères couchent avec leur fille on va les punir etc. Mais cet interdit-là repose lui-même sur une règle constitutive qu'on a appelée à tort prohibition matrimoniale. Comme si on vous empêchait d'épouser au même sens où on vous empêche de coucher ensemble. Or, en fait, cela fait partie du mariage. C'est une condition constitutive du mariage qu'on ne peut pas se marier avec n'importe qui. C'est ce qui définit ce lien : on ne peut pas épouser n'importe qui. Le mariage joue un rôle dans l'organisation de la parenté.

On ne devrait pas parler de prohibition matrimoniale, comme si on pouvait épouser n'importe quel parent et qu'ensuite on

vous interdisait d'en épouser certains. Le mariage contribue en fait à ce qu'on distingue certaines classes de parents. Il y aura ceux qu'on peut épouser, et ceux qu'on ne peut pas épouser etc. La filiation et l'alliance nous paraissent des choses séparées. Ce que nous apprend l'histoire de l'anthropologie, c'est qu'au départ c'était des notions relatives l'une à l'autre, qu'on ne pouvait pas distinguer l'une de l'autre. On était parent par la filiation, la descendance, et les systèmes prescrivait qui on pouvait épouser.

L'essentiel à retenir est que l'interdit de l'inceste repose sur une règle constitutive qui est celle selon laquelle le mariage contribue à permettre de distinguer des catégories de parents, entre épousables et non-épousables. C'est une règle constitutive, comme le fait de ne pas marquer des buts est constitutif au tennis.

Il y a un système de parenté, qui ne se décalque pas sur la nature. Il introduit dans les corps mâles, femelles, petits, grands, une autre dimension du lien, celle des attentes, qui supposent d'avoir transformé ceux qui n'étaient que de simples géniteurs en des parents, qui sont autre chose. C'est là qu'il y a un système.

Ce qu'il y a de commun entre la psychanalyse et la tradition sociologique de l'école française dont je me réclame, est que l'interdit de l'inceste est à mettre en rapport avec l'existence d'un système de parenté, et c'est en ce sens qu'il n'est pas simplement un interdit, parce qu'il oblige à penser non pas des prohibitions matrimoniales au sens d'un interdit d'épouser, mais un système où l'alliance et la filiation sont des notions qui ne sont pas séparables l'une de l'autre, mais relatives l'une à l'autre.

Q. Je suis en formation d'éducateur spécialisé. Je ne vois pas très bien l'enjeu de cette distinction entre interdit et impossible.

R. L'enjeu est de dire que dans ces relations entre les humains, dont j'ai dit qu'elles sont médiées par des attentes, ces attentes rendent les choses possibles ou impossibles, et pas simplement permises ou interdites. On ne peut pas ramener tous les faits humains à la question de ce qui est permis et interdit. Cela ne permettrait pas de comprendre que des choses doivent d'exister à la règle. L'exemple qui est toujours pris pour le faire comprendre est le rapprochement entre le vivre en société et les jeux de société. Vous ne pouvez pas déplacer un pion, et que ce soit un coup comme on dit au jeu d'échecs, s'il n'y a pas les règles du jeu d'échecs. Vous pouvez toujours prendre un objet qui a telle forme dans votre main, le lever, le poser. Mais ce qui fait que c'est un coup dans le jeu, c'est justement qu'un pur geste physique est transformé en quelque chose qui a du sens, qui s'appelle un coup dans le jeu, par l'existence constitutive d'une règle du jeu. Cet exemple, on peut l'élargir à la vie sociale en général. Nous avons des façons d'agir qui peuvent être comprises comme un coup dans le jeu. Vous allez faire ceci ou cela dans vos rapports avec votre mère, votre père, votre fils, mais vous serez comme quelqu'un qui joue un coup dans le jeu, comme si vous étiez en quelque sorte les personnages d'une dramaturgie sociale, une dramaturgie dont nous empruntons les vêtements, les rôles, mais qui n'a pas de coulisses. Nous sommes des personnages qui jouons un jeu, au sens théâtral ou social, mais sans coulisses : pas besoin d'aller imaginer qu'après les masques sont enlevés, et qu'apparaissent les vraies personnes. Vous ne les trouvez pas, les vraies personnes : ces rôles, c'est nous, notre façon d'être.

L'important est de faire comprendre qu'une société doit toujours dire quelle est sa règle du jeu, ou ses règles du jeu. Il est naïf de croire qu'on peut s'en passer, en renvoyant à chacun le soin de dire la règle qu'il veut. Par exemple il y en a qui trouvent ennuyeux de définir une femme : "une femme, un homme, ça fait réac... Que chacun définisse son genre. Moi je me sens femme, ou bien je ne me sens pas etc." C'est un ressenti. Mais si chacun a son ressenti intérieur, on ne peut jouer à aucun jeu.

L'enjeu est d'apprendre qu'on ne met pas en cause la singularité des gens, l'unicité des vies, si on rappelle qu'il faut des institutions justes, un monde commun dans lequel on définit la règle du jeu qui définit le possible et l'impossible. Au contraire, elle ouvre aux gens des possibilités.

Q. Si ces règles sont constitutives, comment expliquer qu'on ait à réévaluer les places qu'elles sont censées désigner ? Comment se fait l'évolution, finalement ?

R. Je pense d'abord que l'évolution est permanente. Au lieu de partir de quelque chose qui n'existerait pas, qui serait une espèce de société idéale ou stable, il faut partir (c'était la grande leçon de Mauss) du donné. Le donné, c'est qu'il est constitutif d'une société d'être dans le temps et dans le changement. L'erreur des sociologues est au contraire souvent de figer la société à un moment, puis de dire "c'est incroyable, ça se maintient", ou bien "c'est incroyable, ça change". Il faut plutôt partir du

fait que le temps est la substance même de la vie sociale, et la substance même de la parenté aussi. Mais le temps n'est pas qu'une coordonnée physique. Le cœur de la parenté, pour moi, est justement qu'elle met en forme du temps, elle construit du rapport entre hier, demain...

Le fait qu'il y ait des significations instituées permet à un moment de répondre à un enfant : parce que. Parce que la chaîne des demandes doit s'arrêter. Parce que. Parce qu'il faut bien qu'il y ait une règle. Cela n'empêche pas qu'en permanence, le tissu social étant d'une telle complexité (car il n'existe qu'activé par des gens concrets qui se servent des règles pour s'aimer, se haïr, se combattre), la règle du jeu est modifiée par la façon dont on joue, qui fait qu'à certains moments elle se déplace, elle change de sens... Je crois donc qu'on peut montrer qu'aujourd'hui par exemple le sens des mots père, mère, famille, a profondément changé. Il n'est pas complètement stabilisé, mais ne peut plus être celui qui avait cours il y a deux ou trois générations.

Q. Une remarque sur cette distinction de l'impossible et de l'interdit. Je crois que la question est plutôt qu'à partir du moment où on constate un impossible, à quoi bon l'interdire. C'est la question que pose l'interdit de l'inceste en psychanalyse : le jouir de la mère est impossible, à quoi bon l'interdire. C'est là je crois tout le sens de l'appui pris par Lacan dans le saint Paul de l'épître aux Romains : sans la loi, je n'aurais jamais connu le péché. La loi m'impose de désirer. C'est l'aspect positif de l'interdit de l'inceste, qui est d'informer, ou de renseigner le désir. Il y a cette dialectique de l'interdit et de l'impossible.

R. Les sociologues ne vont pas forcément jusqu'aux affirmations de Lacan, mais ce qui est sûr, c'est que le point commun est de penser que l'introduction au monde de la règle rend des choses impossibles, mais en rend aussi possibles. L'exemple bête est le jeu d'échecs. Mais ça rend aussi possible la parenté, etc. Un des problèmes dans une société individualiste est qu'on croit que les règles sociales nous briment, ne font que nous brider. Cette conception est une conception de l'authenticité de l'être avant la chute, une conception chrétienne dont on peut remonter l'histoire. Mais la théologie chrétienne elle-même n'est pas si simplette. Cette idée qu'on pourrait tout faire si on n'était pas bridé par les lois, est ridicule d'un point de vue sociologique du langage, puisque c'est ce qui rend possible d'agir à la manière humaine. Effectivement, ça rend par le même mouvement des choses possibles et impossibles.

Marc-Olivier Padis

Rédacteur en chef de la revue
“Esprit”

**Actualité des solidarités
intergénérationnelles**



Je suis très heureux d'intervenir entre Philippe Jeammet et Irène Théry, qui m'a fait découvrir, au moment où je travaillais pour le rapport du Commissariat général du Plan, la richesse incroyable de toutes ces questions. Je ne parlerai pas en psychanalyste, que je ne suis pas, ni en sociologue.

Pourquoi ce titre, "Solidarités et relations intergénérationnelles", un mot un peu lourd et barbare ? Parce que je voudrais parler des relations familiales en prenant en compte le fait que ces relations sont constituées pour une part de soins, d'aides, d'échanges mutuels, mais aussi de transferts monétaires entre les membres de la famille. Et plus encore, je voudrais prendre en compte le fait qu'une part de ces formes d'échanges est socialisée, ou encadrée, dans des dispositifs plus larges de protection ou de redistribution publique.

Au delà des analyses sur les évolutions de la famille nucléaire, dont vous avez déjà beaucoup parlé, des relations entre parents et enfants, je vais ici m'efforcer de voir comment se dessinent les relations entre générations telles qu'elles s'organisent au sein de nos systèmes de protection sociale : Etat providence au sens large, retraite, sécurité sociale, etc.

Du point de vue qui m'intéresse, les solidarités entre générations se marquent de deux manières qui doivent être prises en compte simultanément et de façon croisée. D'une part par des transferts intra-familiaux, c'est-à-dire à l'intérieur d'une famille, transferts qui sont de ce fait privés : de parent à enfant, d'enfant à parent, de grands parents à petits enfants etc. Et d'autre part par des dispositifs de protection collective qui, même quand ils sont individuels, ont toujours en même temps un impact sur les relations familiales. Le fait que vous cotisez pour votre retraite est un dispositif individuel : il s'agit de votre cotisation, de vos points-retraite à vous. Et pourtant, cela a un impact sur l'ensemble des relations au sein de la famille, je vais y revenir. Les dispositifs sociaux qui existent, même s'ils n'ont pas une visée redistributive, comme par exemple à nouveau les cotisations retraite, ne visent pas à lutter contre les inégalités sociales (sauf dans le cas du minimum vieillesse et des choses semblables), mais ils ont quand même toujours une incidence sur le partage des revenus entre les générations au sein de la société.

Par exemple la généralisation du système des retraites, et l'unification de tout le système après la Deuxième Guerre mondiale, n'a pas seulement permis aux salariés de se créer en fait un salaire différé qu'ils touchent au moment où ils partent en retraite, elle a aussi rendu chacun d'entre nous moins dépendant du soutien familial qui, jusqu'alors, permettait de vivre dans son grand âge en se reposant sur ses descendants, qui étaient chargés de fournir le revenu qu'on n'obtenait plus par son travail. Mais réciproquement, en dégageant les actifs de la responsabilité de consacrer une part de leurs revenus à l'aide de leurs parents âgés, ou de mettre de côté une part de leur revenu qui pourrait servir à protéger leurs parents du besoin, la généralisation du système de retraite a permis aux actifs de consacrer une plus grande part de leurs revenus à leur consommation propre, ce qui a participé au cycle vertueux de la croissance d'après-guerre, où la croissance des salaires et surtout la redistribution ont permis d'augmenter la consommation, qui a généré l'activité, qui a permis la croissance, qui a augmenté les revenus etc.

L'Etat providence lui-même change donc les relations familiales. On l'a souvent observé dans un sens négatif, au moment de l'industrialisation, de l'exode rural, de l'urbanisation, du développement du salariat. Une abondante littérature a reproché à la mise en place de l'Etat providence d'éroder le sentiment de la responsabilité familiale, en favorisant le développement de l'individualisme. Puisqu'on n'a plus besoin du soutien de ses enfants, au fond, c'est chacun pour soi... Ce qui serait au final dangereux pour la cohésion de la société. Or l'Etat providence connaît depuis une vingtaine d'années, on en parle tous les jours, une crise qui est justement liée aux difficultés de cette société industrielle, à l'accroissement des coûts de la protection, et d'une manière générale à la difficulté d'équilibrer les budgets. Mais quelles conséquences cela a-t-il sur les relations familiales, ou plus exactement, pour rester dans le sujet qui m'intéresse, sur l'équité intergénérationnelle ?

Les équilibres à partir desquels les mécanismes de solidarité ont été établis sont en train de se défaire, ce qui risque de remettre en cause le contrat intergénérationnel en quelque sorte implicite qui est le nôtre, et en particulier, j'y reviendrai à la fin de mon exposé, de reporter sur les femmes des charges de travail domestique dont elles avaient en partie commencé à se libérer. Ce profond changement risque finalement d'entraîner une évolution qui au total ne serait pas favorable à une plus grande égalité au sein de la société, ni à une plus grande cohésion sociale.

Revenons sur la mise en place de l'Etat providence. Il avait permis de limiter la dépendance familiale, en mettant la vieillesse à l'abri de l'ingratitude filiale. La dette intergénérationnelle, avant que ces mécanismes ne soient mis en place, se présentait

de la façon suivante : les enfants remboursaient en quelque sorte à leurs parents les soins dont ils avaient bénéficié durant leur éducation, en prenant en charge leurs parents dans leurs vieux jours. Quand on a mis en place l'Etat providence, on a en quelque sorte annulé ce système de dette, en organisant une solidarité synchronique entre les actifs et les inactifs, plutôt qu'entre membres d'une même famille. Une solidarité fondée sur le travail se substituait à une solidarité fondée sur les liens de sang, les liens familiaux. L'Etat providence a individualisé la protection, et la montée du travail des femmes n'a fait qu'amplifier ce phénomène en limitant la dépendance économique des femmes au sein du couple lui-même. Aujourd'hui le taux d'activité féminine est d'environ 60% en France, ce qui est à peu près la moyenne européenne (il est plus faible au sud de l'Europe, environ 50%). Les femmes dépendent donc moins du revenu de leur mari pour bénéficier par exemple de la couverture maladie.

Le travail des femmes a aussi eu un effet extrêmement important qui est la baisse de la pauvreté dans le grand âge, puisque les personnes les plus pauvres parmi les personnes âgées étaient en fait souvent des veuves qui touchaient de très faibles pensions de réversion. Comme elles n'avaient jamais travaillé elles-mêmes, elles ne bénéficiaient pas de leur propre système de retraite.

L'Etat providence met l'individu à l'abri d'une série de risques, quatre classiquement : maladie, perte d'emploi, accident, vieillesse. Mais surtout, en limitant ces risques, il instaure un équilibre dans le partage des risques entre générations. Or l'équilibre qui a été mis en place après la Deuxième Guerre mondiale, qui a très bien fonctionné pendant les Trente Glorieuses, est en train de se défaire actuellement. Pourquoi ?

D'une part en raison de l'augmentation de la durée de vie. La durée de vie en France, en Europe, augmente d'abord parce que la pauvreté dans le grand âge s'est réduite.

En 2015, un quart des Français aura plus de soixante ans. En outre l'augmentation de l'espérance de vie signifie aussi une augmentation de la proportion de la population qui atteint le quatrième âge, les quatre-vingts ans et plus représentent une part de la population qui double tous les vingt ans, et qui représentera 7% de la population française en 2050. Et cette population aura des besoins de santé importants, que nous ne savons pas, aujourd'hui, comment financer, indépendamment même de la question de la dépendance qui est considérée maintenant comme un cinquième risque, et dont on ne voit pas encore très bien à quels types de dépenses elle va nous engager.

La deuxième évolution qui déstabilise notre équilibre des relations entre générations est le changement de mode d'entrée dans la vie active, du fait de l'allongement de la durée des études et de la difficulté de l'accès au monde du travail, qui ont fragilisé la situation des jeunes, et des jeunes adultes jusque dans leur trentaine, puisque c'est aux environs de la trentaine qu'on finit en moyenne par atteindre une situation stable dans l'emploi, c'est-à-dire un revenu autonome suffisant pour vivre convenablement.

Ces deux évolutions sont en fait à considérer ensemble, parce qu'elles traduisent un seul et même changement, qui est le changement du calendrier de notre existence. Il y a quarante ans, on faisait des études pendant huit ans, on travaillait pendant quarante-cinq ans, on était à la retraite pour cinq, ou dans le meilleur des cas dix ans. En France aujourd'hui on passe en moyenne onze ans à faire des études, l'espérance de vie s'est allongée de huit ans pour les hommes, de dix pour les femmes. En conséquence, le nombre d'années de travail est tombé en dessous de quarante ans, ce qui est à peu près équivalent au temps du non-travail. Quarante ans de travail, quarante ans hors travail.

C'est donc un changement global du calendrier, qu'il faut prendre comme un tout. Il ne va faire que s'accroître dans les années qui viennent, rien ne nous indique une inversion de cette tendance. C'est l'ensemble des rapports des âges de la vie qui est en fait en train de changer. Et dans le changement actuel, le maintien du statu quo, le maintien en fait des dispositifs qui ont été imaginés après la guerre, se révèle en réalité largement défavorable pour les jeunes qui entrent dans la vie active.

Les jeunes doivent en effet vivre plus longtemps sans ressources propres, à la fois durant leurs études et tant qu'ils ne sont pas parvenus à décrocher une situation professionnelle stable. Dans ce contexte difficile, ce sont les parents qui soutiennent leurs enfants, durant toute la période de formation et d'accès au travail. Ce sont en fait les transferts intra-familiaux qui ont compensé la paupérisation relative des jeunes, qui n'ont plus accès aussi facilement ou aussi rapidement au marché du travail, et qui ont compensé aussi les arbitrages systématiquement défavorables aux jeunes générations qui ont été faits dans les choix collectifs en France depuis vingt ans. Quels sont ces arbitrages ?

D'abord sur le marché du travail. Comme vous le savez, le chômage est important en France, durablement installé depuis

longtemps, et il risque d'ailleurs de croître dans la période qui s'ouvre. Or le contrat implicite qui a été défendu dans le modèle français (qui n'a pas été défendu loin s'en faut dans les autres pays européens) est qu'on a protégé le noyau dur du salariat, situé entre 35 et 55 ans. Le taux de chômage de cette classe d'âge est très faible, de l'ordre de 5%. En fait, on a limité l'entrée sur le marché du travail, ou dans le monde salarial, des moins de trente-cinq ans, et on a poussé dehors le plus vite possible les plus de 55 ans. Un seul chiffre : depuis vingt-cinq ans, le taux de chômage des jeunes, c'est-à-dire des moins de trente ans, n'est jamais descendu en dessous de 20%. C'est ce qu'on peut appeler un arbitrage collectif en faveur du chômage des jeunes.

Du point de vue de la redistribution ensuite, la pauvreté des personnes âgées a été fort heureusement progressivement allégée, notamment parce que le minimum vieillesse a été revalorisé etc. Mais la population qui est devenue la plus vulnérable au sein de la société française, et d'une façon qui n'a pas été véritablement bien perçue ni bien discutée, est celle des jeunes femmes seules avec enfant. Ce sont elles qui constituent une part croissante des ménages pauvres. Il faut savoir qu'en Europe en général, 15 à 20% des familles avec enfant sont dirigées par des mères célibataires, une part très significative donc, et ce sont ces familles-là qui sont les plus susceptibles de se trouver dans des situations de pauvreté.

Mais plus largement, la politique sociale française se caractérise par un sous-investissement dans la petite enfance, l'école, l'université, et la formation continue, tandis que les comptes sociaux sont en déficit chronique, au point qu'on ne sait pas si les actifs d'aujourd'hui, ou les jeunes qui entrent sur le marché du travail aujourd'hui, bénéficieront demain du système de retraite tel qu'il existe pour le moment.

Au total, la population âgée de soixante ans et plus, qui représente un cinquième de la population française, reçoit en transferts de retraite et de santé 19% du revenu national, c'est-à-dire davantage que l'ensemble des autres classes d'âge tout confondu en dépenses de santé, d'éducation, d'allocations familiales, de minima sociaux, indemnités chômage etc. On peut dire que ce déséquilibre d'ensemble a bien été perçu par les jeunes eux-mêmes, si l'on interprète la succession des mobilisations lycéennes et étudiantes, qui est d'une récurrence moyenne de tous les trois ans sur les vingt dernières années, comme une revendication de pouvoir entrer dans la société et de pouvoir bénéficier des statuts protecteurs et des statuts redistributifs dont bénéficie le reste de la population.

Par défaut, dans cette situation, c'est la solidarité familiale qui a été mise à contribution pour financer le prolongement de la période de jeunesse à charge. J'utilise à dessein cette expression, puisqu'on a en France cette catégorie juridique et fiscale très étonnante de "grands enfants à charge", qui pointe en réalité un vide de notre dispositif social, le fait que tant qu'on n'a pas 25 ans, on reste à la charge de sa famille alors même qu'on est majeur. D'où toute une interrogation qu'on pourrait développer, je n'en aurai pas le temps ici, sur ce qu'il advient de la distinction majeur/mineur dans une société où on peut accéder à la majorité à dix-huit ans, sans que cela ne signifie rien d'un point de vue de l'accès à l'autonomie, et où on est toujours considéré du point de vue des dispositifs redistributifs comme un grand enfant à charge, avec toute la lourdeur sémantique du terme "à charge".

Je pense donc qu'on pourrait dire que le choix qui a été fait par la société française est un choix de domestication de la jeunesse, au sens où la jeunesse est devenue un sujet d'économie domestique, c'est-à-dire comment transférer entre soi, au sein de la famille, libérer de l'argent, pour permettre aux jeunes de faire leurs études et d'entrer dans la vie active.

La solidarité familiale supplée donc au manque de ressources pendant les études, aux difficultés du logement (avec la cohabitation prolongée), aux grosses dépenses telles que le permis de conduire etc. Et même pour de jeunes actifs déjà insérés professionnellement, on voit que pour la prise en charge des enfants en bas âge, c'est à nouveau les parents ou les grands-parents qui sont sollicités. C'est effectif, en moyenne en France, un grand parent, généralement plutôt une grand-mère, consacre 14 heures par semaine à s'occuper de ses petits enfants.

On pourrait donc dire que le circuit de la dette intergénérationnelle s'est inversé. Désormais ce sont les retraités qui transfèrent massivement des revenus à leurs enfants et petits enfants sur un mode privé, tout en bénéficiant de la plus grande part des transferts publics sous forme de retraites et de dépenses de santé. Les transferts familiaux ne vont plus du bas vers le haut, vers l'amont, pour protéger les personnes âgées de la misère, mais vers l'aval, puisqu'il s'agit désormais d'aider les jeunes à entrer dans la vie active. Evidemment toutes sortes de situations existent et sont possibles, et ces transferts vont dans tous les sens, mais ils vont dix fois plus vers l'aval que vers l'amont. Deux économistes pouvaient ainsi écrire dans une étude récente : "les flux financiers publics ont tendance à remonter les générations, les flux financiers privés à les descendre, mais les flux publics représentent 19% du PIB et les flux privés 5%".

Ce déséquilibre entre les générations va continuer à s'accroître, puisque toutes les évolutions en cours vont se poursuivre.

L'entrée dans la vie active va continuer à intervenir plus tard, à mesure qu'une part de plus en plus importante de la population sera diplômée. Du fait de l'évolution démographique, du faible taux de natalité et de l'allongement de la durée de vie, la part des jeunes va continuer à baisser dans la population. En entrant plus tard dans la vie active, dans un contexte économique peu porteur et dans une situation en moyenne plus instable que pour les générations précédentes, les jeunes vont accumuler moins de droits pour leur retraite de demain. Les actifs auront donc une charge croissante d'inactifs, étudiants et retraités, à supporter. Ils le feront avec une clé de répartition qui a été établie pour un ratio démographique qui n'existe plus, et dans un contexte où l'influence politique et le poids électoral seront de plus en plus favorables à la population âgée.

Dans ce riant tableau, une pression certaine s'exerce sur les femmes pour qu'elles prennent une part plus importante du travail de soin qui doit être fourni soit aux enfants dont les parents essaient d'entrer dans la vie active, soit aux parents plus âgés qui, du fait de l'allongement de leur durée de vie, vont connaître de plus en plus des situations soit de maladie chronique, soit de dépendance. On pourrait donc d'une certaine façon en revenir en deçà de notre situation antérieure, où les solidarités familiales ont été défaites au profit de mécanismes de transferts, et revenir à du travail familial internalisé. Or je voudrais plaider pour l'idée que, pour maintenir une société dans laquelle la solidarité entre les générations reste forte, il faut au contraire continuer à défamilialiser les charges de soins familiaux.

Un grand débat a déjà cours, et va continuer à se développer, sur le fait de savoir s'il est préférable que ce soit les familles qui prennent en charge le travail de soin, notamment pour les parents âgés, ou s'il faut confier cela à des institutions publiques ou privées. Tout un discours moralisateur et culpabilisant stigmatise le recours aux maisons de retraite, aux maisons de vieillesse médicalisées, aux services d'urgences des hôpitaux, aux infirmières libérales etc. Le choix moral, le seul choix qui ferait preuve de la force du lien affectif et familial, consisterait selon ce discours, à prendre nous-mêmes en charge nos parents âgés. Nous serions de mauvais enfants si nous avions l'idée de recourir à des processus socialisés de prise en charge des personnes âgées. Or les études de comparaison européenne (je m'appuie sur un spécialiste de ce travail de comparaison européenne, Gösta Esping-Andersen) arrivent à la conclusion, qui peut paraître un peu paradoxale, qu'il existe un rapport symétriquement inverse entre la fréquence des liens familiaux et l'intensité des tâches qu'ils réclament. En d'autres termes, on se voit plus souvent si la charge de travail liée à ces rencontres familiales n'est pas trop lourde.

Le maintien des relations familiales, de ce point de vue, suppose plutôt une prise en charge du travail de soin par des dispositifs externes à la famille pour pouvoir maintenir la fréquence du lien familial. Un exemple : comme je l'ai dit, une grand-mère en France consacre en moyenne 14 heures à ses petits enfants par semaine. En Italie, cette durée atteint 28 heures par semaine. En France une grand-mère peut, en ayant un travail, consacrer le mercredi après-midi et un samedi aux enfants, ce qui correspond en gros à cette moyenne de 14h. Alors qu'une grand-mère italienne, avec vingt-huit heures, ne peut pas continuer à travailler.

Le cas de l'Italie est très intéressant. C'est le pays au monde qui fait le moins d'enfants, le taux actuel est je crois de 1,2, et 0,8 en Italie du nord. Mais c'est aussi, comme les pays d'Europe du sud, un pays où le taux d'activité féminine est particulièrement faible. Ce n'est pas parce que les femmes sont au travail qu'elles font moins d'enfants, au contraire il y a une corrélation très forte entre le fait de ne pas travailler et de ne pas avoir d'enfants. J'entends bien sûr "travail" au sens de "travail salarié" : car sans celui des parturientes, il est certes avéré que le nombre d'enfants serait considérablement réduit... Le troisième élément qui caractérise l'Italie, tout comme la Grèce et l'Espagne, est qu'il s'agit d'un des pays où la cohabitation juvénile est la plus longue, où les enfants restent le plus longtemps chez leurs parents. Les jeunes femmes, habitant chez leur maman, ne vont pas au travail, et ne font d'enfants non plus.

Le maintien des femmes dans la vie active suppose donc une limitation de la charge de travail qui est liée aux soins, au soin des petits enfants en l'occurrence. On constate que la fréquence des occasions de se voir augmente quand la durée du travail effectif est plus faible. Typiquement, si je demande à ma belle-mère de garder mes enfants, il vaut mieux que je lui fasse la cuisine, pour que le repas soit prêt. Elle sera plus susceptible d'accepter de me laisser partir au cinéma. Si elle doit en plus faire deux heures de repassage, elle va venir moins souvent, et j'irai moins souvent au cinéma. La bonne relation est que je lui laisse moins de travail, et qu'elle profite plus des enfants : qu'elle leur lise des livres, raconte des histoires etc.

Un phénomène semblable s'observe pour des parents âgés. Un Français, une Française en réalité, consacre neuf heures par semaine à s'occuper d'un parent plus âgé ; en Italie, cette durée est de vingt-neuf heures. Autant dire l'équivalent d'un trois-quarts temps.

Dans ce débat pour savoir si une plus grande intervention publique dans la manière de prendre en charge les personnes dépendantes, dans tous les sens du terme dépendant (les petits-enfants et les personnes âgées qui ont besoins de soins), il ne s'agit pas d'opposer intervention publique et solidarité privée, la seconde étant évidemment valorisée du côté du lien, de l'affectif, de la piété filiale, et l'autre signifiant soi-disant une démission, l'abandon parental etc. Au contraire, c'est si nous avons de bons systèmes de prise en charge publique que nous pourrons maintenir de bonnes relations fréquentes et, dirais-je aussi, ne faisant pas remonter toutes sortes de conflits familiaux très complexes. Il y a une complémentarité des deux modes de prise en charge, un cercle vertueux à instaurer.

Quel est le bon équilibre entre solidarité familiale et Etat providence ? Ne croyons pas qu'une extension de l'Etat providence signifie un abandon de la solidarité familiale. Il y a au contraire un rapport d'incitation réciproque, d'amélioration réciproque. Mais cela suppose qu'on accepte de modifier les arbitrages qui sont faits actuellement, qui ont été pensés dans des situations démographiques où le grand âge, la dépendance n'existaient pas, qui étaient aussi pensés à l'origine dans un modèle où "monsieur Gagnepain" rapportait le salaire au foyer tandis que "madame Aufoyer" ne travaillait pas. Ce qu'a permis l'activité plus forte des femmes est une meilleure prise en charge des enfants, une plus grande solidité des systèmes de retraite, parce que les femmes qui travaillent cotisent elles-mêmes au système de retraite dont elles bénéficieront plus tard et donc sont moins souvent dans des situations difficiles. Ce qu'on a vu comme effet positif pour les enfants de l'augmentation du taux d'activité des femmes (augmentation qui n'est comme vous le savez pas incompatible avec un taux de natalité relativement satisfaisant, puisque la France combine à la fois un bon taux de natalité et un bon taux d'activité des femmes), il faudra réussir à le refaire en ce qui concerne les personnes âgées.

Philippe Jeammet

Psychiatre et psychanalyste, professeur de
psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
(Université Paris VI)

**Pour nos adolescents,
soyons adultes !**



Je vois dans les propos de Madame Théry à propos de l'interdit et de l'impossible un rapport avec le titre de mon livre : Pour nos ados, soyons adultes. Qu'est-ce qu'être adulte ? Derrière cette idée apparaît un implicite : certaines choses ne se font pas. Et d'autres se font. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un interdit, néanmoins un certain nombre de choses dans l'éducation marquent implicitement des limites dans un sens ou dans l'autre. Il me semble d'ailleurs que même si elles ont apporté une ouverture formidable, ces notions de loi, d'interdit, en sont peu à peu venues à obturer plus qu'à éclairer le problème. Culturellement, un implicite écarte l'inceste ; le système de parenté est organisé pour que la question de l'inceste, de manière générale, n'ait pas à se poser. Je n'ai jamais entendu dire chez moi : dans la famille, pas d'inceste, c'est la loi !... Une famille où les choses se passent de cette façon m'inquiète aussitôt. Si on le dit, c'est que ça ne va pas. Il n'y a guère que les paranoïaques ou les pervers pour énoncer des choses qui sont implicites, parce qu'en effet "c'est comme ça".

Quelque chose s'est organisé culturellement pour faire que l'inceste n'ait même pas à être interdit. Non que ça ne se produise pas, on le sait bien hélas, dans un certain nombre de cas. Mais si cet interdit doit se dire, c'est que quelque chose d'essentiel ne marche plus dans le système de fonctionnement, dans les fonctions d'adulte. On participe de la vie, on ne l'a pas choisi mais c'est ainsi. L'essentiel reste que nous sommes génétiquement programmés pour créer de la vie, pour continuer à vivre, pour s'épanouir et pour échanger.

Pourtant un je ne sais quoi dans notre culture ambiante va faire que la valeur en bourse de la souffrance monte, monte, monte. Pour vendre, il faut parler de la souffrance des jeunes. Une idée aussi simple que celle-ci n'a plus cours : "tu te scarifies, mais ça ne va pas la tête, tu n'as pas le droit de faire ça, ce n'est pas possible !" Non. Aujourd'hui, on dirait plus volontiers : "Tu te scarifies, comme tu dois souffrir ma chérie..." Le danger de ce type d'attitude est de renforcer le côté passif et victime.

Derrière le fait de se faire souffrir se trouve la peur de ne plus être le maître de son destin. Se faire du mal est une façon de tenter de le maîtriser. Je n'ai pas choisi de vivre, mais je peux décider de mourir. Quelque chose dans la destructivité est une fascination par l'agir qui paradoxalement donne au sujet l'impression qu'il redevient maître de son destin, là où il se sent par ailleurs impuissant. La valorisation culturelle le favorise dans cette idée de victime. Tu subis, certes, mais en même temps c'est une valorisation : tu deviens intéressant si tu souffres. Si ça marche, si en effet ta vie se réduit au boulot, dodo... bref, si tout va bien, ce n'est pas intéressant. Mais si on souffre, là... Une collègue sociologue avait fait une étude sur les scénarios de films proposés à la télévision : 95% représentaient des choses macabres, tristes. Culturellement, la survalorisation de la souffrance est donc à mon sens quelque chose d'extrêmement pervertissant.

Car la souffrance, la destructivité, le fait de s'abîmer, voilà la drogue spécifiquement humaine, la grande drogue humaine. On a toujours la possibilité de se faire du mal si on est déçu. La chance que j'ai eue dans ma vie est de m'être occupé d'adolescents. Or les ados vous offrent un tableau extraordinaire, un miroir dans lequel se voient, de façon un peu grossissante, un peu caricaturale, les grands enjeux humains. Si bien que finalement, et c'est à la fois triste et fascinant, on se demande ce qui pousse les hommes à faire le contraire de ce qu'il faudrait, et en particulier à s'abîmer.

Je me suis beaucoup occupé en particulier de ce couple infernal anorexie/boulimie, qui en est une sorte d'illustration paradigmatique. Si l'anorexique ne mange pas, ce n'est pas, vous le savez, que la nourriture ne l'intéresse pas : elle ne pense qu'à ça. Ce sont des passionnées de la bouffe. Leur grande peur pourrait s'exprimer ainsi : si je commence à manger, je ne pourrais plus m'arrêter. Comment résoudre ce problème ? En me privant de ce qui risque de m'emporter, ce qui me menace de ne plus être moi-même. Il faut cependant savoir que même si elles guérissent de leur anorexie, un des grands risques est que le problème se déporte sur le plan des sentiments : dès que je peux avoir du plaisir et une relation proche, j'ai tellement peur d'être débordée que je vais m'en priver...

Parce qu'en fait, ce n'est même pas la nourriture qui les intéresse. Ce qui les intéresse, comme tout le monde, c'est d'être les plus belles, les plus aimées, les plus réussies (je le mets au féminin parce que c'est plus souvent féminin). Comme tout le monde, si ce n'est que ce sentiment est extrêmement fort, parce qu'elles doutent énormément d'elles. On retrouve là encore ce couple infernal : leur envie d'être les meilleures, d'être vues et prises en considération, avec toujours le sentiment d'être en dessous de ce qu'elles voudraient, doit directement sa force à la mauvaise image qu'elles ont d'elles-mêmes. Et cette mauvaise image entretient une attente qui va les pousser à retrouver une forme de pouvoir et de maîtrise de ce qui leur échappe, en se faisant du mal.

Le côté miroir de l'adolescent est là très frappant, puisqu'on constate la réalité d'une société adulte qui ne se sent plus légitime pour imposer, non pas justement des interdits, mais des règles : on ne s'abîme pas. Pourquoi ne pas s'abîmer ? Pas parce qu'on veut formater nos enfants, en faire forcément des gens qui vont être livrés à une société pour augmenter son rendement, pour les robotiser, pas du tout. Dans l'ensemble, c'est parce qu'ils sont trop précieux. Quand on aime quelqu'un, on n'a pas envie qu'il s'abîme, qu'il se mette en échec. Désormais pourtant, cette évidence ne va plus de soi.

En quinze ans de pratique, et je ne suis pas le seul, j'ai vu un renforcement considérable du nombre de parents qui, loin d'être démissionnaires, sont très motivés, mais qui ne se sentent plus légitimes pour imposer une limite au fait que leurs enfants s'abîment. Que leur enfant ait douze, vingt ou vingt-cinq ans, ils vous tiennent ce type de discours : "il ne va pas bien, il ne travaille plus, il prend des drogues, il a des conduites à risques importantes, il est anorexique, il se scarifie... - Amenez-le, nous verrons. - Mais il ne veut pas. - Vous croyez qu'il veut aller mal ? - Mais si je l'oblige, alors je perdrai sa confiance. Je ne saurai plus ce qu'il fait."

Quelle confiance peut avoir un enfant dans son parent si, à partir du moment où il lui impose quelque chose, à partir du moment où il ne veut pas qu'il se fasse du mal, cet enfant est capable de lui échapper totalement ?... Quelle confiance peut-on avoir en un parent qui doute à ce point du lien d'attachement de son enfant à soi, que la formule la plus élémentaire, "on ne se fait pas de mal", ne puisse être dite ?

De même au niveau de la société, et j'y reviendrai, il me semble que l'école est le grand problème de notre époque. L'école est la chance de l'humanité. Ce cumul spécifique à l'être humain du savoir qui peut être transmis d'une génération à l'autre, permettant une progression géométrique des connaissances, est la plus belle création humaine. Or, on ne sait plus si l'école est légitime. On ne sait plus comment imposer un certain nombre de choses. Certes on peut discuter des programmes, de l'adéquation de telle ou telle méthode : cette réflexion a son importance, et notre conception de l'enseignement devra évoluer et changer. Mais le fait de transmettre demeure le plus extraordinaire des actes. Il y a dans l'école quelque chose qui est le summum de la créativité humaine ; ce qu'on y fait ennoblit nécessairement ceux qui y sont, l'élève comme l'enseignant. On y fait de son mieux, comme on le fait chez soi, parce qu'on s'estime, ou encore comme on le fait dans les religions, mais avec, dans l'école, contrairement aux religions, une véritable liberté... Car l'école ne vous donne pas une finalité mais des outils pour vous permettre d'être un peu plus vous-même, d'être ce qu'il y a de plus propre à l'être humain, c'est-à-dire une certaine capacité de choix à partir des connaissances accumulées.

Or on ne se sent plus légitime d'imposer que ce lieu soit un lieu privilégié, qu'il soit propre, qu'on y parle avec respect, qu'on ait une tenue respectable, qu'on n'ait pas besoin pour exister, être vu, d'avoir des accoutrements invraisemblables, de se taillader ou de se mettre des plumes de paon dans les fesses... Ce qu'on y fait est suffisant en soi. La société n'est plus capable de dire que ce ne peut être que beau et noble, parce que les valeurs qu'on y transmet sont nobles. Au lieu de cela, elle va discuter pour savoir quel degré de licence est acceptable...

Cette situation est dramatique, en particulier pour les enfants d'immigrés venus en France pour trouver une éducation. Le chômage des jeunes est un problème majeur, mais l'ascenseur social est très lié à la qualité des apprentissages. Il ne devrait pas y avoir de discussion possible sur l'école. Ce qu'on y fait est forcément ennoblissant, et exige donc des marques de respect.

Je pense que ce qui est devenu difficile, ce qui s'est perdu culturellement, nous renvoie à ce qui se passe pour l'adolescent (cet effet de miroir encore). La plupart des adultes ne sont pas démissionnaires (je trouve que les gens sont au contraire extraordinairement motivés) ; comment n'arrive-t-on pas à faire quelque chose de très positif de cette énorme motivation ? Parce qu'on est perdu dans la complexité des choses, peut-être dans un cumul des savoirs qui finit par nous écraser. Et nous avons, nous, une part de responsabilité. Nous faisons comme l'adolescent, non pas que nous soyons spécialement adolescents, mais parce qu'actuellement les adultes n'ont plus de miroir dans lesquels voir quelles valeurs sont essentielles. Nous sommes incertains à propos de l'école, à propos de cette injonction : "on ne s'abîme pas parce qu'on est précieux"... On ne sait plus. On ne sait plus ce qu'on doit faire. Ce flottement énorme est une source de désorganisation possible pour le groupe et pour l'individu. Cette désorganisation est la menace essentielle pour l'adolescence, et c'est ce en quoi elle est un miroir de notre société. C'est aussi peut-être pourquoi notre société fait preuve d'une complaisance complice avec la souffrance de ces ados : parce que nous nous y regardons et nous nous y voyons avec nos propres doutes. On entend alors des discours tels que : au nom de quoi imposerais-je à mon enfant de travailler, si c'est pour être au chômage ? Au nom de quoi ne voudrais-je pas qu'il fume de hasch ou qu'il s'abîme, après tout ai-je tellement bien réussi ma vie ? Comme l'affirmait Madame Créoff, nous avons pourtant un devoir d'avenir.

On n'a pas choisi de naître. On y est. Ce n'est pas plus mal, et de toute façon, ça ne va pas durer très longtemps. En attendant il y a quelque chose. On sent bien la force et la beauté de la vie, son tragique aussi. Mais cette beauté entraîne une solidarité du vivant, qui doit nous donner un devoir d'optimisme pour nos enfants. Le monde est à l'image de la bouteille, à moitié pleine, à moitié vide, et le restera ; mais peut-être que la voir plutôt à moitié pleine contribue à la remplir un tout petit peu. Cette solidarité du vivant doit entraîner les adultes ayant donné naissance à des enfants à dire : oui, ça vaut la peine de vivre. Oui, il y a des choses affreuses, mais il faut tout faire pour que vous puissiez accéder aux choses les plus belles. Cela n'est plus dit. On en arrive à tolérer ce qui ne devrait pas pouvoir l'être. Notre position de soignant est à cet égard caricaturale : j'ai connu des anorexiques qui sont mortes parce qu'on n'a pas pu imposer un traitement. Et j'en ai connu d'autres qu'on a

dû quelquefois interner, et qui maintenant, pour un certain nombre, sont heureuses de vivre. Sans ces mesures de contrainte, elles seraient mortes. Voulaient-elles mourir ? Non. Elles étaient prises dans cet engrenage où le seul moyen d'exister était de maîtriser. Seulement on maîtrise toujours par la destructivité, jamais par le plaisir ou par la réussite, car cela est incertain, aléatoire, dépend des autres. S'abîmer, détruire, échouer, est sûr, possède le confort de la certitude. La romantisation de la souffrance doit cesser. D'une certaine façon, c'est un confort de souffrir. C'est un confort de s'abîmer, de dire "moi, je ne travaillerai pas", "moi je n'apprendrai pas". Parce que derrière, il n'y a pas un choix mais un évitement de la peur, de la confrontation à son insuffisance, au fait qu'on va se sentir humilié, qu'on va voir tout ce qui nous manque, tous nos trous, toutes nos défaillances.

L'adolescence nous montre la réponse de la société à un phénomène physiologique, la puberté. On a dit que la puberté était une création récente. La forme de la réponse, en effet, est une création récente, mais la puberté que je sais n'est pas nouvelle. Même les animaux supérieurs y sont soumis. Toute société a eu besoin d'organiser ce point de passage.

Nous avons selon moi intérêt à regarder ce qui se passe chez les animaux pour comprendre la puberté, parce que nous avons beaucoup de points communs avec eux : un patrimoine génétique semblable sur bien des points, et puis un certain nombre de différences qui font qu'il n'y a pas de confusion possible, en tout cas dans l'immédiat.

Cherchons ces différences, plutôt que de nous appuyer sur des a priori. La sexualité, l'agressivité, l'attachement ne sont pas spécifiques aux êtres humains. La puberté implique la nécessité d'être confronté à un changement du corps sans qu'on l'ait choisi. Le paradoxe est qu'elle se produit au moment où l'enfant est passé par l'âge de raison, alors qu'il commence à réaliser qu'il maîtrise son savoir, qu'il a des pouvoirs sur le monde... Et tout d'un coup, ce qui est le plus nous-mêmes, notre corps, nous explose entre les mains. Cela renvoie l'enfant, l'enfant devenant adolescent, à une situation de passivité et de dépendance. Voilà le traumatisme. Oui, il y a des pulsions, des désirs, des envies qui vont le renvoyer à des contradictions. Mais je crois que la grande crainte de l'adolescent, et de l'être humain, est ce sentiment de ne plus être maître chez soi. On peut y rattacher la peur d'être fou, ou encore la dysmorphophobie (j'ai le nez de travers, mes oreilles sont comme ci, je suis comme cela)... Tout m'échappe, et je me rends compte que je n'ai rien choisi : je n'ai pas choisi mon corps, je n'ai pas choisi mon sexe, je n'ai pas choisi mes parents...

Si, pourtant, je peux choisir quelque chose : de m'opposer. A plein régime ! Vous me dites de faire ceci, moi je vais vous montrer que je suis libre, alors je fais le contraire, sans voir l'extrême dépendance que ce comportement révèle aussi. Ou encore on va recourir à l'accoutrement. Vous connaissez bien tous les accoutrements des adolescents (et cela va un peu au-delà), dont il est rare qu'on dise : "comme tu te mets en valeur... Viens voir ta fille, sa tenue gothique lui va bien, comme elle est belle. Tu es ravissante ma chérie"... Non, tout au plus : "tu es vraiment sûre que c'est ton choix ?"

Si nous (je m'y inclus notamment en tant que psychanalyste) avons amené une ouverture formidable sur l'enfant en tant que sujet, sur le monde de la parole ou l'importance des expériences infantiles, nous sommes néanmoins restés sur un langage qui a plus de cent ans, et n'a plus d'effets de découverte. Non qu'il soit faux, mais je crois qu'il n'a plus de pertinence, qu'il n'ouvre plus d'horizons nouveaux. Il masque plus qu'il n'éclaire, et ses contenus varient d'une personne à l'autre. Nous faisons comme si c'était le même langage. En fait derrière le mot de pulsion, de libido, de sublimation, il peut y avoir des choses assez différentes...

Nous avons besoin d'une révision des langages, sans abandonner l'essentiel. Il faut revenir à quelque chose de plus basique et de plus phénoménologique. Car après la grande découverte de l'inconscient sont immédiatement apparus des spécialistes de l'inconscient, pour qui l'inconscient n'est plus inconscient, en restant un peu inconscient... Nous sommes capables, comme tout le monde maintenant, de vous expliquer que si vous faites un lapsus, cela veut dire ceci ou cela... Cela ne veut rien dire du tout. Vous n'en savez rien, de ce que ça veut dire. Ce langage opère une espèce de réification terrible. Ce serait seulement assez pitoyable si les effets n'en étaient dévastateurs, parce que dès qu'on veut faire quelque chose d'assez naturel, par exemple dire "tu ne t'abîmes pas", on risque de se voir répondre : "Vous parlez bien rapidement. Cela a un sens, il faut comprendre. N'éduquez plus, mais comprenez."

Et puis la vie sera passée, on n'aura toujours pas compris, et on aura raté l'éducation.

Mon discours pourrait être taxé de populisme, mais il y a quand même un temps où il faut revenir sur des éléments assez simples, et retrouver un certain nombre de valeurs essentielles : "On ne se fait pas de mal, parce qu'on est précieux."

Pour qu'il puisse devenir un homme, il faut qu'un enfant se nourrisse de ce dont il a besoin pour accroître ses compétences.

Et c'est assez simple. Il y a selon moi trois champs dans lesquels on se nourrit : celui du corps, celui des apprentissages, celui de la sociabilité. Dans tous les troubles psychiatriques, il y a au moins une amputation d'une partie d'un de ces trois champs, et souvent des trois. Les troubles psychiatriques nous amputent d'une partie de nos potentialités. Assez de romantisation des troubles mentaux ! Oui, le sujet qui a des troubles mentaux est un sujet potentiellement riche, notamment du fait de sa grande sensibilité et de sa grande vulnérabilité. Mais le trouble est toujours un appauvrissement, et un appauvrissement qu'on n'a pas choisi.

Il nous faut revenir aux bases. Par exemple, on ne choisit pas ses émotions. Ma conviction est que les émotions sont liées à une menace sur le territoire. En les regardant sous cet angle, on voit assez simplement que, comme pour les animaux, la grande source de la peur des êtres humains est une menace sur le territoire ; sa protection consiste dans la défense de son espace géographique. Et on sait que chez les sujets fragiles, la géographie, c'est-à-dire le rapprochement, la distance, est un point très important : trop près, trop loin... Tu ne me regardes pas, tu me méprises ; mais si tu me regardes, qu'est-ce qu'elle a ma gueule ? Plus on est en insécurité interne, plus notre espace est ressenti comme vulnérable, plus les variations de la distance vont être menaçantes.

Cependant pour l'être humain il faut introduire quelque chose de spécifique : la distance n'est pas simplement géographique. Pour nous, la distance est dans la représentation qu'on a de soi, et qu'on pense que les autres ont de nous. Je me demande si ce n'est pas là le point central, qui fait que dès qu'on touche à cette représentation que j'ai de moi, c'est-à-dire à mon image, à ma valeur, mon narcissisme (si on veut reprendre ces termes-là), il y a menace, l'humiliation étant la pire. On y réagit comme on peut, et d'abord par des émotions, qui sont des réponses basiques, de la même façon que l'animal dont le territoire est menacé produit de l'adrénaline et se met en situation défensive. Nos modalités d'action sont un peu plus variées, bien que l'animal aussi puisse manifester des comportements de dépression, d'agressivité, de fuite... Elles restent toutes des réponses aux menaces, qui vont, c'est le point important, nous donner un rôle actif.

Le sujet qui est menacé peut se sentir complètement débordé, et c'est la crise de panique, la désorganisation, ou bien il va essayer de retrouver un mode de réponse qui lui donne le sentiment qu'il reprend une certaine maîtrise.

Prenons quelques exemples assez simples. Qui de nous n'a pas de petites phobies, ou de tocs (les phobies plus chez les femmes et les tocs chez les hommes, la question comporte des aspects génétiques) ? Choisit-on d'avoir peur des souris, des serpents ?... Peut-être est-ce plus ou moins lié à notre histoire, mais le résultat est là : on sait que c'est idiot d'avoir peur de la souris, mais on a peur. On sait que c'est idiot de vérifier trois fois qu'on a bien fermé à clé, ou de refaire systématiquement ses calculs cinq fois, mais si on ne le fait pas, on ressent une inquiétude. Voilà la clé du trouble psychiatrique, et ce en quoi il ne pourra jamais se réduire à une neurologie des émotions, même si les émotions sont essentiellement biologiques et une question de chimie. C'est que le trouble touche cette représentation. Quand j'ai eu cette réponse obligée, de type phobique (toc ou autre), je suis rassuré parce qu'elle me donne un sentiment de maîtrise. Parce que j'y crois. Une certaine forme de croyance se retrouve à ce niveau.

Ces phénomènes peuvent s'expliquer par ce qui caractérise l'être humain par rapport aux êtres vivants. On a parlé du langage symbolique, mais c'est avant tout le fait que le cerveau a permis une activité réflexive. On commence à la constater chez les singes supérieurs, mais chez les êtres humains la capacité de se voir a été renforcée par le langage de plus en plus symbolique, une société de plus en plus individualiste. On se voit. Nous sommes les seuls êtres vivants qui aient cette capacité. Mais le manque dont on déjà parlé y est inscrit. Il ne peut jamais être comblé. On sait qu'on n'a pas tout. On ne peut pas ne pas le savoir. On sait qu'on est fini. On le sait qu'on va mourir. Alors on va s'inventer des systèmes pour se consoler. A cause de cette capacité de se voir, l'être humain est le seul être vivant qui va avoir besoin d'un miroir pour se regarder. Il ne peut pas y échapper. Parce qu'il aura tout le temps besoin de se dire : mais quelle est ma valeur ? Cela, je crois, est spécifique à l'être humain. L'animal aussi joue beaucoup dans le miroir, mais à un niveau très perceptif, alors que notre miroir nous renvoie à des questions : qu'est-ce que je vaudrais, est-ce que je compte pour quelqu'un, est-ce que je suis seul ?

Tout ce qui a été dit auparavant, notamment par madame Créoff dont l'exposé m'a beaucoup intéressé, parle de la rencontre. Pourquoi cette importance de la rencontre pour tous ces jeunes ? Parce qu'ainsi j'existe pour quelqu'un. L'homme ne peut pas s'en passer. L'animal a besoin de se nourrir des autres, mais l'homme, en plus, va se retrouver face à ce paradoxe qu'il a aussi besoin de s'en sentir différent. Cette tension explique les difficultés de l'être humain : pour être soi il faut se nourrir, mais pour être soi, il faut se différencier. Cette nécessité va le mettre sans arrêt devant une contradiction : plus je suis en insécurité, plus j'ai besoin des autres, et plus je ressens ce besoin comme une menace pour mon autonomie. Le compromis est donc de s'opposer. En m'opposant je me différencie, et je me pense différent, sans voir toute la dépendance

qu'implique l'opposition. Le vocabulaire des jeunes le dit très bien : "tu me prends la tête, tu me gaves, tu me saoules"... Ils emploient tout un lexique toxicologique propre à l'être humain, sans voir que la tête n'est prise que parce qu'ils sont en attente. Un modèle nous rend bien compte de cela : l'enfant de deux ans qui a peur d'aller au lit, ou d'aller à la crèche. Quand il se cramponne à sa mère, il n'a plus peur. Il peut se dire : c'est mon choix. Tout le problème de l'être humain tourne autour de cette question : est-ce que c'est un choix, ou est-ce qu'il n'a pas le choix ?

Or je crois que quand la peur dicte notre comportement, on ne peut parler de choix. Ce n'est pas un reproche, un être n'est pas coupable de se rassurer. Mais il n'a pas le choix. Celui qui a le choix, c'est celui qui va se câliner avec maman, et qui ensuite va dormir ou jouer ; lui peut choisir. L'autre ne peut pas, mais il ne le sait pas. La disparité entre l'enfant et l'adulte tient au fait que l'adulte sait que c'est la peur qui l'a motivé.

Dès lors, quelle est la bonne mère, quel est le bon soignant, le bon adulte ? Est-ce celui qui va dire : mon petit, je comprends que tu as peur, d'ailleurs moi aussi, et si tu savais à quel point le monde est mauvais tu aurais encore plus peur... Ce discours n'est d'ailleurs pas faux en soi, mais va empêcher cet enfant de se donner le sentiment qu'il peut se créer un territoire à lui : sans maman je suis perdu. C'est là que réside le problème majeur, au-delà de l'inceste et du côté sexuel qui me semble assez secondaire. Le problème incestuel naît quand on est dans une insécurité qui provoque le besoin de s'agripper à l'autre. Il confère ce côté passionnel aux choses, qu'on va retrouver aussi dans la perversion etc. Je crois que c'est toujours la peur qui est le moteur de l'agrippement, et, par voie de conséquence, du risque de pathologie et de ces conduites où, au lieu de se nourrir des autres, on s'y cramponne. Mais quand on se cramponne, on ne se nourrit pas. On s'accroche à ses croyances, à ces personnes, à ses passions. Et quand on nous quitte, on peut tuer. Par amour ? Non, parce qu'on est menacé : je m'effondre si tu disparais. J'ai tellement besoin de toi. Mais plutôt que de le subir, je préfère en être l'acteur. Voilà la réponse du narcissisme humain, la tentation de la destructivité là où il ne peut plus être créateur.

Alors quelle est la bonne mère ? Celle qui dit : "je te comprends", ou celle qui dit : "bien sûr, j'entends que tu as peur, je t'écoute, mais moi j'ai confiance, va dans ton lit. Ton père va t'y conduire, parce que tu auras peut-être moins peur avec lui, parce que justement tu n'es pas dans le même lien de dépendance affective avec lui, et que ça te donne une liberté". Nous savons tous qu'on a plus tendance à montrer chez les parents d'un copain que chez soi combien on a été bien élevé par sa famille. Pourquoi est-ce si difficile de dire devant ceux qu'on aime, sauf quand on a un peu vieilli : j'ai reçu beaucoup de vous ? Parce que c'est trop. Il y a quelque chose de l'ordre de la menace sur l'image de soi, le territoire de soi. Devant des tiers (c'est tout le rôle des soignants), il est beaucoup plus facile d'accepter des choses, parce qu'on n'a pas l'impression de s'y soumettre.

Quelle est la bonne mère, quel est le bon soignant ?

On a parlé ici de toutes ces règles implicites, tous ces impossibles. Ce système évolue avec la société, il n'est pas définitif. Mais on ne peut pas se passer d'un certain nombre de régulations sur ce qui est bien, ce qui est mal, ce qu'on accepte, ce qu'on n'accepte pas... Parce que c'est constitutif de l'autonomie, de l'identité de cet enfant. Il faut pouvoir lui dire : "oui, je t'impose peut-être d'aller au lit. Non que je veuille te soumettre, t'habituer, mais parce que j'ai confiance dans la possibilité que je vais te retrouver."

Qu'est-ce qui fait qu'un enfant peut attendre ? Et, s'il peut attendre, pourquoi va-t-il le faire ? Cette question troublante admet une réponse dont on voit qu'elle précède le langage, même si le langage va la construire. Pourquoi un enfant de quelques semaines va-t-il se dire que la bouteille est à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide ? Parce qu'il a confiance. La fiabilité de l'entourage est telle (on en a parlé à propos des animaux aussi), qu'il sait que la mère va revenir. Quand il crie (oui, le monde est bien fait), maman arrive, elle apporte le biberon... Cette confiance va le rendre capable d'attendre. Et la capacité d'attendre est le début de la liberté.

Car pendant qu'il attend, il va créer les conditions d'une symbolisation. C'est-à-dire que parce qu'il a confiance, il va utiliser ses capacités à avoir du plaisir. Il va sucer son pouce, il va jouer. Petit à petit, en grandissant, il va faire des choses de plus en plus complexes. Il va se raconter des histoires, peut-être fantasmer. L'important est que toutes ces productions, il les ressent comme étant les siennes. Là, on est sorti du paradoxe, par un autre paradoxe, celui qu'énonçait Winnicott : pour que l'enfant puisse créer son objet, il faut que l'objet soit déjà là. Pour que l'enfant puisse créer la mère, il faut que la mère soit déjà là. Seulement l'enfant, lui, ne sent pas sa dépendance à la mère, parce qu'il a des plaisirs. C'est là aussi où il me semble qu'on voit qu'éduquer un enfant, ce n'est pas seulement lui interdire ou lui imposer la frustration, c'est pouvoir lui permettre d'acquérir des sources de satisfaction, de plaisir, qui le sécurisent, qui font qu'il n'a pas besoin de vous. On réussit la séparation parce qu'on ne se sépare pas.

Il ne s'agit pas de la réification du manque ou de la frustration. Je ne vois pas comme tout-puissant l'enfant qui n'est pas frustré du tout. C'est un enfant malheureux, qui doute tellement de ses capacités que dès qu'on le frustre, il est désorganisé

par ses peurs. Ce n'est pas simplement qu'il veut tout ; il veut tout parce qu'il n'a rien, rien qui soit vraiment à lui. Il a toujours le sentiment que la réponse vient de l'extérieur, comme ces border-line, ces adolescents très carencés : tout vient de l'extérieur, comme s'il n'y avait aucune réserve à l'intérieur. Et cette réserve ne peut venir que de la confiance en quelqu'un qui va leur permettre tout d'un coup d'attendre, d'utiliser leurs capacités, de se dire qu'ils peuvent faire des choses...

Voilà pourquoi tout le domaine éducatif est pour moi si important. A l'école il faut que les enfants apprennent. En sortant de l'école, il faut qu'ils aient des activités. Un des grands drames actuels est qu'on a cessé ces activités. On les laisse seuls. Ils vont retrouver des activités, mais beaucoup plus facilement au niveau de la destruction qu'au niveau de la créativité.

Je dirais pour terminer qu'on ne peut pas se passer d'une conception de l'être humain. L'enfant ne se fera pas tout seul. Tous les êtres vivants ne se font que dans l'échange. L'enfant ne se fera que dans la rencontre avec l'adulte, et cette rencontre ne peut qu'être guidée par la conception d'un adulte de ce qui fait de lui un être humain. Cette conception est particulièrement essentielle quand, comme c'est le cas aujourd'hui, il n'y a plus de prêt-à-porter éducatif qui s'impose ("c'est comme ça et c'est tout"), ce qui est une chance à bien des égards mais ne signifie pas pour autant qu'il n'y a rien.

Je pense qu'il serait urgent de s'entendre, peut-être autour de la transmission et de l'école, autour du fait qu'on n'a pas à se faire du mal, urgent d'entendre que ce n'est pas être liberticide que d'imposer à un enfant des limites quand il ne se nourrit pas de ce dont il a besoin, ou à plus forte raison quand il s'abîme. Des limites sont nécessaires pour lui permettre de se construire, et pour éviter qu'il soit le contraire de l'enfant dont je viens de parler, qui avait pu créer son intérieur à partir d'une mère disponible. Tels sont les enfants carencés dont on a de manière quasi-expérimentale l'exemple devant nous : que fait un enfant qui n'a pas rencontré cette mère ayant pu être disponible au bon moment ? Il s'auto-stimule d'une manière toujours destructrice. Ces enfants se balancent toute la journée dans leur berceau, se tapent la tête contre les bords du berceau, s'arrachent les cheveux, se donnent des coups sur le visage... Ce que font les adolescents en difficulté. Ces adolescents en difficulté, avec des troubles du comportement, sont des enfants carencés qui se tapent la tête contre les murs de la société, parce que c'est pour eux la seule façon d'entrer en contact. Et si les adultes ne le comprennent pas, s'ils les laissent, c'est un abandon. Mais s'ils veulent leur ouvrir les bras, ils risquent de recevoir un coup de poing, ce qui se comprend très bien : ce dont ces enfants ont besoin est devenu une menace, à partir du moment où ça a manqué trop longtemps.

Il me semble qu'il y a là une réflexion à faire, évolutive, car ce que nous disons maintenant sera peut-être différent dans dix ou vingt ans. Il reste cependant qu'on ne peut pas se passer d'une conception anthropologique de ce qu'est un homme. Si des discours un peu plus élaborés ont toute leur place, on pourrait aussi revenir, il me semble, à des choses basiques : on ne s'abîme pas, et on se nourrit de ce dont on a besoin. Je plaide en tout cas pour cette entente commune.

DERPAD
75 rue de Turbigo
75003 Paris
Tel. 01 53 42 36 15 - infos@derpad.com
www.derpad.com

